



Alithya

Rapport de gestion
de Groupe Alithya inc.

Exercice clos le 31 mars 2024

Table des matières

	Page	
1.	Mode de présentation	1
2.	Énoncés prospectifs et perspectives financières	1
3.	Survol de l'entreprise	3
4.	Aperçu du plan d'affaires stratégique	5
5.	Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières	6
6.	Faits saillants	9
7.	Regroupement d'entreprises	13
8.	Résultats d'exploitation	17
8.1	Revenus	18
8.2	Marge brute	19
8.3	Charges d'exploitation	21
8.4	Autres résultats nets et charges	25
8.5	Bénéfice net (perte nette) et bénéfice (perte) par action	26
8.6	Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action	27
8.7	Informations sectorielles	28
8.8	BAIIA et BAIIA ajusté	30
9.	Nouveaux contrats et carnet de commandes	31
10.	Liquidité et ressources en capital	32
10.1	Tableaux consolidés des flux de trésorerie	32
10.2	Flux de trésorerie – activités d'exploitation	32
10.3	Flux de trésorerie – activités d'investissement	33
10.4	Flux de trésorerie – activités de financement	34
10.5	Ressources en capital	34
10.6	Dette à long terme et dette nette	35
10.7	Obligations contractuelles	37
10.8	Arrangements hors bilan	38
11.	Capital-actions	38
11.1	Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	38
12.	Parties liées	38
13.	Information annuelle choisie	40
14.	Résumé sur huit trimestres	41
15.	Jugement important de la direction et estimations comptables	42
16.	Modifications aux normes comptables en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2024	44
17.	Nouvelles normes et interprétations publiées, mais non encore entrées en vigueur	45
18.	Risques et incertitudes	46
19.	Évaluation par la direction des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière	71

1. Mode de présentation

Le présent rapport de gestion passe en revue les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie de Groupe Alithya inc. pour le trimestre et l'exercice clos le 31 mars 2024. Dans le présent rapport de gestion, les termes « Alithya », « Société », « Groupe », « nous », « nos » ou « notre » renvoient à Groupe Alithya inc. et à ses filiales ou à l'une ou l'autre d'entre elles, selon le contexte. Le présent document doit être lu parallèlement aux informations présentées dans les états financiers consolidés audités annuels et les notes des états financiers de la Société pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023. Le rapport de gestion, les états financiers, la notice annuelle, le rapport annuel sur formulaire 40-F de la Société et l'information supplémentaire portant sur ses activités se trouvent sous le profil de la Société sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR+ »), à l'adresse www.sedarplus.com, ainsi que sur le site Web de l'Electronic Data Gathering, Analysis, and Retrieval system (« EDGAR »), à l'adresse www.sec.gov.

Aux fins de présentation de l'information, la Société a dressé les états financiers consolidés en dollars canadiens, en conformité avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») établies par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Dans le présent rapport de gestion, sauf indication contraire, tous les montants en dollars (\$) sont exprimés en dollars canadiens, et toute mention du symbole « \$ US » désigne le dollar américain. Les variations, les ratios et les variations en pourcentage dans le présent rapport de gestion ont été établis d'après des chiffres non arrondis.

Le présent rapport de gestion comporte des mesures financières conformes et non conformes aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières ».

Sauf indication contraire, lors de la préparation du présent rapport de gestion, la Société a tenu compte de l'information disponible jusqu'au 12 juin 2024, soit la date à laquelle le conseil d'administration de la Société (le « Conseil ») a approuvé le présent rapport de gestion et les états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

2. Énoncés prospectifs et perspectives financières

Le présent rapport de gestion contient des énoncés qui pourraient constituer de l'« information prospective », des « énoncés prospectifs » ou des « perspectives financières » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et d'autres dispositions applicables portant sur les règles refuges américaines (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Les énoncés qui ne se rapportent pas exclusivement à des faits historiques ainsi que les énoncés portant sur les attentes de la direction à l'égard de la croissance, des résultats d'exploitation et du rendement futur et des perspectives d'affaires d'Alithya, et d'autres énoncés portant sur la stratégie commerciale et les plans d'Alithya ou se rapportant à des caractérisations de situations ou d'événements futurs constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés renferment souvent les termes et expressions « s'attend à », « entend », « prévoit », « prédit », « croit », « cherche à », « estime », « peut », « doit », « continue », « projette », « cible » et des termes ou expressions similaires ou des variantes de ceux-ci, ainsi que des verbes au futur ou au conditionnel, mais ce ne sont pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ces termes et expressions particuliers.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion font état, notamment, de renseignements ou de déclarations au sujet des éléments suivants : i) notre capacité à générer des revenus suffisants pour soutenir les activités; ii) notre capacité à tirer parti des occasions d'affaires et à atteindre les objectifs fixés dans notre plan stratégique couvrant les trois prochaines années; iii) notre aptitude à maintenir et à développer nos activités, notamment en élargissant l'étendue de notre gamme de services, en tirant profit de l'intelligence artificielle (« IA »), de notre présence dans d'autres pays, de notre expertise et de nos offres intégrées, et en concluant de nouveaux contrats et en perçant de nouveaux marchés; iv) notre stratégie, nos activités futures et nos perspectives, notamment nos attentes par rapport aux revenus futurs découlant de nouveaux contrats et du carnet de commandes, ainsi que par rapport à la croissance du rendement du capital investi que nous voulons offrir aux parties prenantes à long terme; v) notre capacité à assurer le service de notre dette et à réunir des capitaux additionnels; vi) nos estimations concernant notre rendement financier, y compris les revenus, notre rentabilité, nos travaux de recherche et de développement, nos coûts et nos charges, nos marges brutes, nos liquidités, nos ressources en capital et nos dépenses en immobilisations; vii) notre capacité à identifier des cibles appropriées pour des acquisitions et à réaliser les synergies ou les économies de coûts prévues liés à l'intégration de nos acquisitions d'entreprises; et viii) notre capacité à satisfaire aux besoins de nos parties prenantes, à les surpasser et à trouver un équilibre à cet égard.

Les énoncés prospectifs visent uniquement à aider notamment les investisseurs à comprendre les objectifs, les stratégies et les perspectives quant au plan d'affaires stratégique d'Alithya ainsi que son cadre d'exploitation prévu, et pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Même si la direction estime que les attentes projetées dans les énoncés prospectifs d'Alithya étaient raisonnables à la date à laquelle ceux-ci ont été formulés, il n'en demeure pas moins que les énoncés prospectifs reposent sur des opinions, des hypothèses et des estimations établies par la direction et, par conséquent, sont assujettis à divers risques et incertitudes et à d'autres facteurs, dont bon nombre échappent à la volonté d'Alithya et qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont indiqués, de façon expresse ou implicite, dans ces énoncés. Ces risques et incertitudes comprennent, notamment, les facteurs énoncés dans la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion ainsi que dans les autres documents rendus publics par Alithya, y compris les documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis à l'occasion et que l'on peut consulter sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com, et sur EDGAR, à l'adresse www.sec.gov. D'autres risques et incertitudes dont Alithya n'a actuellement pas connaissance ou qu'elle juge actuellement comme étant négligeables pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière, son rendement financier, ses flux de trésorerie, son entreprise ou sa réputation.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont visés par les présentes mises en garde et sont à jour uniquement à la date du présent rapport de gestion. Alithya décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier tout énoncé prospectif, ou les facteurs ou hypothèses sur lesquels reposent ces énoncés, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, à moins que les lois applicables l'y obligent. Les investisseurs sont priés de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs, puisque les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux-ci.

3. Survol de l'entreprise

Alithya fournit des services-conseils technologiques en tablant sur l'expertise approfondie en matière de stratégie et de transformation numérique de professionnels situés au Canada, aux États-Unis et à l'international. La Société guide ses clients et les aide à atteindre leurs objectifs d'affaires en tirant parti de l'innovation et en faisant preuve d'excellence en déployant les technologies numériques.

L'expertise et l'intelligence collective d'Alithya ciblent trois principaux piliers : les stratégies d'affaires, la transformation organisationnelle et l'accompagnement technologique. Avec la collaboration au cœur du modèle d'affaires d'Alithya, les professionnels d'Alithya fournissent des services et des solutions pratiques en TI en vue de répondre aux enjeux d'affaires complexes de sa clientèle, notamment dans les secteurs des services financiers, de la santé, des activités manufacturières, du gouvernement, de l'énergie, de l'enseignement supérieur, des télécommunications, et du transport et de la logistique. La Société a mis au point des solutions et des services propres à bon nombre de ces secteurs pour aider les entreprises qui y font affaires à résoudre les difficultés particulières auxquelles elles sont confrontées et à accélérer la rentabilisation des investissements en technologie.

L'expertise d'Alithya reposant sur ses principaux piliers, laquelle est offerte dans chacun de ses secteurs à présenter, comprend :

- **Stratégies d'affaires** : Alithya fournit des services-conseils en matière de stratégie numérique, de performance organisationnelle, de cybersécurité, d'architecture d'entreprise et de gestion du changement, grâce auxquels les entreprises peuvent notamment optimiser leurs processus d'affaires pour mieux parer aux éventualités qui les guettent réellement, renforcer la sécurité de leurs systèmes pour prévenir les cyberattaques, migrer des applications cruciales et des données vers l'infonuagique, définir l'architecture d'entreprise optimale pour atteindre les résultats escomptés, élaborer des stratégies de gestion du changement et faciliter la planification de projets, tant sur le plan de la sélection de logiciels et des feuilles de route stratégiques que de la composition des équipes de mise en œuvre agile ou scrum.
- **Transformation organisationnelle** : Alithya compte plus de 20 ans d'expérience dans la transformation organisationnelle et la mise en œuvre d'applications d'entreprise, qu'il s'agisse de planification des ressources d'entreprise (ERP), de gestion de la chaîne d'approvisionnement (SCM), de gestion de la performance d'entreprise (EPM), de gestion de la relation client (CRM) et de gestion du capital humain (HCM). En tablant sur l'IA et l'apprentissage automatique, la Société offre en outre des solutions et des services transformationnels ayant trait aux infrastructures infonuagiques, au développement d'applications personnalisées, à la modernisation des systèmes patrimoniaux, à l'ingénierie logicielle et de contrôle, aux données et à l'analytique ainsi qu'au traitement intelligent des documents. Non seulement Alithya permet-elle à ses clients de moderniser leurs applications d'entreprise au moyen de mises à niveau et en consolidant différents systèmes, mais elle les aide aussi à définir des écosystèmes technologiques globaux, à envisager l'utilisation de l'IA à l'échelle de l'organisation et à mettre au point des applications personnalisées qui répondent à leurs besoins uniques.
- **Accompagnement technologique** : Alithya ouvre des voies durables pour générer de la valeur grâce à l'adoption du numérique et à la formation offerte, aux services gérés, à l'habilitation du changement et à l'ingénierie de la qualité. Ce faisant, elle est en mesure d'aller au-delà des services-conseils, de la mise

en œuvre et du lancement des projets afin d'offrir une valeur continue, y compris par l'exploration de données au moyen de l'IA, pour en tirer d'importantes leçons permettant de prendre des décisions d'affaires plus éclairées plus rapidement; par la rentabilisation des investissements sur les projets numériques, en favorisant l'adoption et l'utilisation de la technologie; par le soutien aux clients sur le plan de la formation et de la fidélisation de leur personnel; par la mise au point d'une stratégie de gestion du changement doublée d'un plan d'habilitation au changement grâce auquel les aspirations se concrétisent; et, enfin, en offrant une méthode pour tester les mises à jour et les correctifs régulièrement et de manière uniforme avant de déployer tout nouveau logiciel.

Contexte concurrentiel

Pour de nombreuses sociétés, les systèmes et les infrastructures numériques représentent l'un des actifs les plus importants et les plus stratégiques. Ces actifs nécessitent des investissements importants et agissent de plus en plus comme facteurs de différenciation et principaux vecteurs de croissance pour les clients.

Par conséquent, les entreprises recherchent des solutions leur permettant de continuer de se distinguer de leurs concurrents au moyen de processus d'affaires, de même que de produits personnalisés. C'est là où la transformation numérique entre en jeu, car elle invite les sociétés à changer d'approche et à passer des technologies de l'information traditionnelles à des technologies numériques souples.

Alors que les dépenses des entreprises ne cessent d'augmenter dans le domaine de la technologie, les entreprises en technologie numérique comme Alithya s'efforcent de proposer des idées innovatrices et une expertise industrielle verticale approfondie, tout en facilitant la transformation des processus d'affaires grâce à l'utilisation de technologies optimales.

Alithya estime être bien placée pour tirer parti de cette tendance des clients à investir dans les technologies numériques. Le modèle d'entreprise d'Alithya repose sur une philosophie axée sur les enjeux d'affaires complexes de ses clients consistant à offrir des solutions souples et créatives qui leur permettent de tirer le meilleur parti de leurs investissements dans les technologies numériques. Alithya se positionne elle-même comme un conseiller de confiance et un partenaire agile capable de produire des résultats rapidement pour ses clients.

Les concurrents d'Alithya dans chacun de ses secteurs opérationnels et à présenter comprennent les entreprises d'intégration de systèmes, les sociétés de développement d'applications, les fournisseurs de services infonuagiques, les cabinets de services-conseils de grande envergure ou traditionnels, les groupes de services professionnels des sociétés de matériel informatique, les sociétés de services de gestion des infrastructures et d'impartition et les sociétés de services numériques spécialisées. De plus, Alithya livre concurrence à un nombre important de petites sociétés locales sur les divers marchés géographiques sur lesquels elle exerce des activités.

Alithya rivalise sur la base des principaux facteurs de différenciation suivants : la capacité de fournir des services-conseils en vision et en stratégie, la capacité de fournir des services numériques, le rendement et la fiabilité, la qualité du soutien technique, de la formation et des services, une présence à l'échelle mondiale, la capacité d'adaptation aux besoins des clients, la réputation et l'expérience, la stabilité financière, une gouvernance d'entreprise solide et le prix concurrentiel de ses services.

Alithya a également recours aux mesures suivantes pour rivaliser efficacement : a) des investissements permettant de mettre à l'échelle ses secteurs de pratique, b) un modèle de recrutement, de formation et de rétention bien développé, c) un modèle de prestation de services fructueux, d) une vaste banque de références, e) des investissements continus dans l'amélioration des processus et l'accroissement des connaissances, f) des investissements dans les infrastructures et les activités de recherche et de développement, g) un souci constant d'adaptation aux besoins des clients, de la qualité des services et de l'offre de prix concurrentiels, et h) des capacités de gestion de projets et une expertise technique.

4. Aperçu du plan d'affaires stratégique

Alithya a entamé un parcours dans le but d'être reconnue comme le conseiller de confiance en matière de technologie auprès de ses clients. D'ici la fin de l'exercice 2027, la direction estime que l'ampleur et l'envergure que nous prendrons nous permettront de tirer parti de nos connaissances sectorielles, d'étendre nos activités sur le plan géographique, d'approfondir notre expertise, de diversifier notre offre intégrée et de nous positionner dans la chaîne de valeur pour cibler les segments de TI à plus grande valeur.

Notre processus stratégique commence par notre approche agile pour harmoniser notre offre avec les défis les plus urgents auxquels sont confrontés les secteurs d'activité que nous desservons, et par notre capacité à renforcer continuellement les fondements des relations de confiance avec nos clients, notre personnel, nos investisseurs et nos partenaires. Afin de nous assurer de demeurer novateurs et pertinents, nous nous efforçons de répondre aux attentes de nos parties prenantes ou de les surpasser, notamment en optimisant l'expérience employé, en aidant nos clients à poursuivre leur mission et en créant une valeur ajoutée pour nos investisseurs.

Plus précisément, Alithya a conçu un plan stratégique couvrant les trois prochaines années qui décrit des objectifs pour chacune de nos quatre parties prenantes, notamment les principaux objectifs suivants :

- Augmenter son ampleur avec de la croissance interne et des acquisitions stratégiques :
 - **Croissance interne** : Alithya vise une croissance interne annualisée de 5 à 10 %.
 - **Acquisitions** : Alithya prévoit d'acquérir des entreprises complémentaires représentant des revenus de 150 M\$.
 - **Solutions en matière d'IA et de propriété intellectuelle** : Alithya a l'intention d'accroître l'utilisation de ses solutions en matière d'IA et de propriété intellectuelle.
- Fournir à nos investisseurs, à nos partenaires et à nos parties prenantes un rendement du capital investi croissant à long terme :
 - **Rentabilité** : La marge du BAIIA ajusté¹⁾ d'Alithya devrait augmenter pour se situer dans une fourchette de 11 à 13 %.
 - **Externalisation optimisée** : Alithya vise à réaliser un pourcentage croissant de ses activités à partir de centres d'externalisation optimisée.

- **Objectif environnemental** : Alithya œuvre à obtenir la certification Carboresponsable^{MC} (niveau 1) et à entreprendre les démarches vers l'obtention d'une certification de neutralité carbone (niveau 2).

Les objectifs de notre plan stratégique de trois ans, y compris nos objectifs de croissance interne, d'acquisitions et de rentabilité, se fondent sur notre stratégie et notre plan d'affaires actuels. Ces objectifs ne sont pas considérés comme des prévisions ou une projection des résultats futurs. Nous les voyons plutôt comme des objectifs que nous souhaitons atteindre en mettant en œuvre notre stratégie au fil du temps, compte tenu de notre rendement historique et de certaines hypothèses, notamment les suivantes : i) notre capacité à exécuter nos stratégies de croissance; ii) notre capacité à identifier des entreprises complémentaires et à les acquérir selon des modalités relatives; et iii) nos estimations et nos attentes quant aux conditions économiques et d'affaires futures et à d'autres facteurs.

¹⁾ Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS ainsi que la rubrique 8.8 intitulée « BAIIA et BAIIA ajusté » pour un rapprochement quantitatif par rapport aux mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables.

5. Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Alithya présente de l'information sur ses résultats financiers conformément aux IFRS. Le présent rapport de gestion comprend certaines mesures non conformes aux IFRS ainsi que d'autres mesures financières et ratios financiers à des fins d'évaluation du rendement financier d'Alithya. Ces mesures sont fournies à titre de complément d'information aux mesures conformes aux IFRS pour permettre de mieux comprendre les résultats d'exploitation d'Alithya selon la perspective de la direction. Elles n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et ne sont donc vraisemblablement pas comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures doivent être vues comme un supplément d'information et non comme une substitution à l'information financière établie conformément aux IFRS. Elles fournissent aux investisseurs des renseignements supplémentaires sur les résultats d'exploitation d'Alithya et mettent en évidence des tendances dans les activités d'Alithya qui seraient peut-être passées inaperçues si les investisseurs s'étaient appuyés uniquement sur les mesures conformes aux IFRS.

Les mesures non conformes aux IFRS auxquelles Alithya a recours sont décrites ci-dessous :

BAIIA et marge du BAIIA

Le terme « BAIIA » désigne le bénéfice net (la perte nette) avant ajustement pour tenir compte de la charge (du recouvrement) d'impôts, des charges financières nettes, de l'amortissement des immobilisations incorporelles, de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation.

Le terme « marge du BAIIA » désigne le pourcentage du total des revenus que représente le BAIIA pendant une période donnée.

La direction est d'avis que le BAIIA et la marge du BAIIA sont des mesures utiles aux investisseurs, car elles donnent une indication des résultats tirés des principales activités de la Société avant de prendre en compte la manière dont ces activités sont financées et assujetties à l'impôt, ainsi que l'amortissement hors trésorerie.

Pour un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) et du BAIIA, se reporter à la sous-rubrique 8.8 intitulée « BAIIA et BAIIA ajusté ».

Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action

Le terme « bénéfice net ajusté » désigne le bénéfice net (la perte nette) avant ajustement pour tenir compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles, de la dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill, de la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation ainsi que (du gain) de la perte découlant de la résiliation de contrats de location, de la rémunération fondée sur des actions, des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises et des incidences fiscales liées à ces éléments.

Le « bénéfice net ajusté par action » est calculé en divisant le bénéfice net ajusté par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote subalterne de catégorie A en circulation (« actions à droit de vote subalterne ») et d'actions à droit de vote multiple de catégorie B (« actions à droit de vote multiple »), durant la période.

La direction est d'avis que le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont des mesures utiles aux investisseurs, car elles permettent de comparer le résultat d'exploitation d'une période à une autre, avant que soit prise en compte les éléments hors trésorerie et les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, qui peuvent varier sensiblement d'une période à une autre. Ces mesures donnent également une indication des résultats tirés des principales activités de la Société avant que soient pris en compte les éléments hors trésorerie et les autres éléments susmentionnés qui découlent principalement de l'acquisition d'entreprises et des activités d'intégration subséquentes. Pour un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net ajusté, voir la rubrique 8.6 intitulée « Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action ».

BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté

Le terme « BAIIA ajusté » désigne le bénéfice net (la perte nette) avant ajustement pour tenir compte de la charge (du recouvrement) d'impôts, des charges financières nettes, des opérations de change, de l'amortissement des immobilisations incorporelles, de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, de la dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill, de la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation et (du gain) de la perte découlant de la résiliation de contrats de location, de la rémunération fondée sur des actions, des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises et des autres éléments excédentaires et ponctuels.

Le terme « marge du BAIIA ajusté » désigne le pourcentage du total des revenus que représente le BAIIA ajusté pendant une période donnée.

La direction est d'avis que le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures utiles aux investisseurs, car elles permettent de comparer les résultats d'exploitation d'une période à une autre. Ces mesures donnent également une indication des résultats tirés des principales activités de la Société avant que soit prise en compte la manière dont ces activités sont financées et assujetties à l'impôt, ainsi que les éléments hors trésorerie et les autres éléments susmentionnés. Pour un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) et du BAIIA ajusté, voir la sous-rubrique 8.8 intitulée « BAIIA et BAIIA ajusté ».

Revenus en dollars constants et croissance en dollars constants

Les « revenus en dollars constants » constituent une mesure des revenus et des revenus par emplacement géographique avant la prise en compte de la conversion des devises. Cette mesure est obtenue en convertissant les revenus et les revenus par emplacement géographique de la période considérée en devise locale au moyen des taux de change pour la période équivalente de l'exercice précédent.

La « croissance en dollars constants » constitue une mesure de la croissance des revenus et de la croissance des revenus par emplacement géographique, exprimée sous forme de pourcentage, avant la prise en compte de la conversion des devises. Cette mesure est obtenue en divisant les revenus en dollars constants, décrits ci-dessus, par les revenus de la période précédente.

La direction est d'avis que les revenus en dollars constants et la croissance en dollars constants sont des mesures utiles aux investisseurs, car elles permettent d'ajuster les revenus afin d'exclure l'effet des fluctuations des taux de change pour comparer plus facilement le rendement de l'entreprise d'une période à l'autre. Se reporter à la sous-rubrique 8.1 intitulée « Revenus » pour obtenir le rapprochement des revenus et des revenus en dollars constants par emplacement géographique.

Dettes nettes

Le terme « dette nette » désigne la dette à long terme, notamment la tranche courante, moins la trésorerie. Pour obtenir le montant du calcul de la dette nette, se reporter à la sous-rubrique 10.6 intitulée « Dette à long terme et dette nette ». La direction est d'avis que la dette nette est utile aux investisseurs, car elle donne une indication sur les liquidités de la Société.

Autres mesures financières

Les autres mesures financières utilisées par Alithya sont décrites ci-dessous :

La « marge brute en pourcentage des revenus » est calculée en divisant la marge brute par les revenus.

Les « charges de vente, générales et administratives, en pourcentage des revenus » sont calculés en divisant les charges de vente, générales et administratives par les revenus.

Le terme « nouveaux contrats » désigne le montant des accords de revenus conclus au cours de la période, incluant ceux acquis dans le contexte d'acquisition d'entreprise, ainsi que les renouvellements, les prolongations et autres changements aux contrats existants. La direction est d'avis que les renseignements sur les nouveaux contrats peuvent fournir des données tendancielle intéressantes aux investisseurs en ce qui a trait aux variations du volume d'affaires au fil du temps.

Le « ratio nouveaux contrats-facturation » est calculé en divisant la valeur des nouveaux contrats par les revenus, pour la même période. La direction est d'avis que ce ratio permet l'appréciation du carnet de commandes de la Société et donne des renseignements utiles aux investisseurs sur les variations du volume d'affaires au fil du temps. L'utilisation de ce ratio est plus appropriée sur une longue période, car il peut fluctuer de façon importante d'un trimestre à l'autre.

Le terme « carnet de commandes » désigne le montant des revenus futurs tirés des accords de revenus conclus, notamment les nouveaux contrats, dont ceux obtenus au moyen d'acquisitions, ainsi que les renouvellements, les prolongations et autres changements aux contrats existants, exprimé en nombre de mois du revenu des douze derniers mois, à une date donnée. Comme indiqué dans les états financiers consolidés de la Société, la définition de carnet de commandes diffère de celle des « obligations de prestation qui restent à remplir » au sens des normes IFRS, car le carnet de commandes comprend également les accords fondés sur le temps et les ressources pour lesquels la facturation des contrats correspond à la valeur fournie au client ainsi que les contrats dont la durée prévue initialement est inférieure à un an. La direction est d'avis que les renseignements sur le carnet de commandes peuvent fournir des données tendanciellles intéressantes aux investisseurs en ce qui a trait aux variations de la meilleure estimation de la direction des revenus futurs tirés des accords de revenus conclus.

Le terme « délai moyen de recouvrement des créances clients » fait référence au nombre moyen de jours que la Société prend pour convertir ses débiteurs et autres créances (sans les taxes de vente) ainsi que ses travaux en cours, déduction faite des revenus différés, en trésorerie. La direction est d'avis que cette mesure donne des renseignements utiles aux investisseurs concernant les liquidités de la Société.

6. Faits saillants

Résultats d'exploitation (en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Revenus	120 540	136 224	491 125	522 701
Marge brute	38 747	40 732	149 310	151 774
Marge brute en pourcentage des revenus ¹⁾	32,1 %	29,9 %	30,4 %	29,0 %
Charges de vente, générales et administratives	29 608	35 978	121 558	126 522
Charges de vente, générales et administratives en pourcentage des revenus ¹⁾	24,6 %	26,4 %	24,8 %	24,2 %
Bénéfice net (perte nette)	2 298	(19 993)	(16 660)	(30 097)
Bénéfice de base et dilué (perte de base et diluée) par action	0,02	(0,21)	(0,17)	(0,32)
Bénéfice net ajusté ²⁾	6 055	5 001	13 608	14 742
Bénéfice net ajusté par action ²⁾	0,06	0,05	0,14	0,16
BAIIA ajusté ³⁾	10 504	10 463	35 471	36 122
Marge du BAIIA ajusté ³⁾	8,7 %	7,7 %	7,2 %	6,9 %

Autres (en milliers de dollars, sauf pour le carnet de commandes et le délai moyen de recouvrement des créances clients)	31 mars	31 mars
	2024	2023
	\$	\$
Total des actifs	416 497	464 101
Passifs financiers non courants ⁴⁾	116 161	136 062
Total de la dette à long terme	117 382	127 190
Dette nette ⁵⁾	108 523	104 607
Carnet de commandes ¹⁾	16 mois	16 mois
Délai moyen de recouvrement des créances clients ¹⁾	56 jours	54 jours

Actions, options sur actions et unités d'actions en circulation	11 juin
	2024
Actions à droit de vote subalterne	88 080 427
Actions à droit de vote multiple	7 274 248
Options sur actions ⁶⁾	4 322 271
Unités d'actions différées (« UAD »)	1 178 079
Unités d'actions incessibles (« UAI »)	349 700
Unités d'actions liées au rendement (« UAR »)	2 156 527

¹⁾ Il s'agit d'une autre mesure financière. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition de cette autre mesure financière.

²⁾ Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS, ainsi qu'à la sous-rubrique 8.6 intitulée « Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action » pour un rapprochement quantitatif par rapport aux mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables.

³⁾ Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS ainsi que la rubrique 8.8 intitulée « BAIIA et BAIIA ajusté » pour un rapprochement quantitatif par rapport aux mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables.

⁴⁾ Les passifs financiers non courants comprennent la tranche non courante de la dette à long terme, la tranche non courante des obligations locatives et la tranche non courante de la contrepartie éventuelle. Se reporter à la sous-rubrique 10.6 intitulée « Dette à long terme et dette nette » pour obtenir une explication de l'écart.

⁵⁾ Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS, ainsi qu'à la sous-rubrique 10.6 intitulée « Dette à long terme et dette nette » pour obtenir le rapprochement quantitatif par rapport aux mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables, ainsi qu'une explication de l'écart.

⁶⁾ Incluent 505 264 option sur actions pour achat d'actions à droit de vote multiple.

Trimestre clos le 31 mars 2024

- Les revenus ont connu une diminution de 11,5 % pour s'établir à 120,5 M\$, par rapport à 136,2 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent. Sur une base séquentielle, les revenus ont augmenté de 0,1 M\$ par rapport à ceux du troisième trimestre de l'exercice en cours.
- 83,9 % des revenus ont été générés par des clients existants au cours du même trimestre de l'exercice précédent.
- La marge brute en pourcentage des revenus a connu une hausse et s'est chiffrée à 32,1 %, par rapport à 29,9 % pour le même trimestre de l'exercice précédent. Sur une base séquentielle, la marge brute en pourcentage des revenus a augmenté par rapport à celle de 31,3 % pour le troisième trimestre de l'exercice en cours.
- La marge brute a connu une baisse de 4,9 % pour s'établir à 38,7 M\$, contre 40,7 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Les charges de vente, générales et administratives ont diminué de 6,4 M\$ ou de 17,7 % pour atteindre 29,6 M\$, contre 36,0 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté s'est accru de 0,4 % pour s'établir à 10,5 M\$, ce qui correspond à une marge du BAIIA ajusté de 8,7 % des revenus, par rapport à 10,5 M\$, ou à une marge du BAIIA ajusté de 7,7 % des revenus, pour le même trimestre de l'exercice précédent. Sur une base séquentielle, le BAIIA ajusté a connu une hausse de 1,0 M\$ par rapport à 9,5 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice en cours.
- Le bénéfice net s'est établi à 2,3 M\$, ou à 0,02 \$ par action, par rapport à la perte nette de 20,0 M\$, ou de 0,21 \$ par action, pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Le bénéfice net ajusté a connu une hausse de 1,1 M\$, ou de 21,1 %, pour s'établir à 6,1 M\$, contre 5,0 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent. Cela s'est traduit par un bénéfice net ajusté par action de 0,06 \$, par rapport à 0,05 \$ pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Les flux de trésorerie nets découlant des activités d'exploitation se sont élevés à 9,7 M\$, soit une augmentation de 5,3 M\$, comparativement à 4,4 M\$ pour le même trimestre de l'exercice précédent.
- Les nouveaux contrats¹⁾ pour le quatrième trimestre ont totalisé 133,9 M\$, ce qui s'est traduit par un ratio nouveaux contrats-facturation¹⁾ de 1,11. Le ratio nouveaux contrats-facturation serait de 1,27 si les revenus tirés des deux contrats à long terme signés dans le cadre d'une acquisition au cours du premier trimestre de l'exercice 2022 étaient exclus.
- Au 31 mars 2024, le carnet de commandes représentait environ 16 mois de revenus des douze derniers mois.

¹⁾ Il s'agit d'une autre mesure financière. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition de cette autre mesure financière.

Exercice clos le 31 mars 2024

- Les revenus ont connu une baisse de 6,0 % pour s'établir à 491,1 M\$, par rapport à 522,7 M\$ à l'exercice précédent.
- La marge brute en pourcentage des revenus a connu une hausse et s'est chiffrée à 30,4 %, par rapport à 29,0 % pour l'exercice précédent.
- La marge brute a connu une baisse de 1,6 % pour s'établir à 149,3 M\$, comparativement à 151,8 M\$ à l'exercice précédent.
- Les charges de vente, générales et administratives ont diminué de 4,9 M\$, ou de 3,9 % pour atteindre 121,6 M\$, contre 126,5 M\$ pour l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté a diminué de 1,8 % pour s'établir à 35,5 M\$, ce qui correspond à une marge du BAIIA ajusté de 7,2 % des revenus, et ce, par rapport à 36,1 M\$, ou à une marge du BAIIA ajusté de 6,9 % des revenus, pour l'exercice précédent.
- La perte nette s'est établie à 16,7 M\$, ou à 0,17 \$ par action, alors qu'elle atteignait 30,1 M\$, ou 0,32 \$ par action lors de l'exercice précédent.
- Le bénéfice net ajusté a connu une baisse de 1,1 M\$, ou de 7,7 %, pour s'établir à 13,6 M\$, contre 14,7 M\$ pour l'exercice précédent. Cela s'est traduit par un bénéfice net ajusté par action de 0,14 \$, par rapport à 0,16 \$ pour l'exercice précédent.
- Les flux de trésorerie nets découlant des activités d'exploitation se sont établis à 15,7 M\$, soit une diminution de 13,3 M\$, ou de 45,7 %, par rapport au montant de 28,9 M\$ de l'exercice précédent.
- Les nouveaux contrats pour l'exercice 2024 ont atteint 480,5 M\$, ce qui s'est traduit par un ratio nouveaux contrats-facturation de 0,98. Le ratio nouveaux contrats-facturation serait de 1,13 si les revenus tirés des deux contrats à long terme signés dans le cadre d'une acquisition au cours du premier trimestre de l'exercice 2022 étaient exclus.

7. Regroupement d'entreprises

Regroupements d'entreprises réalisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023

Datum

Aperçu

Le 1^{er} juillet 2022, la Société a acquis la totalité des titres de capitaux propres émis et en circulation de l'entreprise américaine Datum Consulting Group, LLC et de ses sociétés affiliées internationales (« Datum ») (l'« acquisition de Datum »), un chef de file des services de transformation numérique au moyen du protocole IP qui soutient des organisations traitant de grands volumes de données, dont des assureurs et les gouvernements. La direction prévoit que la pratique de modernisation et l'offre de logiciel-service infonuagique (SaaS) seront complémentaires aux offres existantes d'Alithya et généreront des occasions de vente croisée.

L'acquisition de Datum a été réalisée pour une contrepartie de l'achat et d'autres contreparties représentant un montant total maximal de 45 488 000 \$ US (58 550 000 \$).

La contrepartie de l'achat, d'un montant total de 27 200 000 \$ US (35 010 000 \$), comprenait : i) un montant en espèces de 13 542 000 \$ US (17 430 000 \$), déduction faite d'un ajustement relatif au fonds de roulement; ii) un montant de 4 313 000 \$ US (5 552 000 \$) payé au moyen de l'émission de 1 867 262 actions à droit de vote subalterne; et iii) un solde de vente de 9 345 000 \$ US (12 028 000 \$), exigible sur une période de trois ans, soit les 1^{ers} juillet 2023, 2024 et 2025 (les « dates d'anniversaire »).

Les autres contreparties, d'un montant maximal de 18 288 000 \$ US (23 540 000 \$), comprenaient : i) une contrepartie en espèces différée de 975 000 \$ US (1 255 000 \$); ii) une contrepartie en actions différée comprenant 1 867 261 actions à droit de vote subalterne ayant une valeur de 4 313 000 \$ US (5 552 000 \$); et iii) une contrepartie au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel pouvant atteindre 13 000 000 \$ US (16 733 000 \$), toutes exigibles sur une période de trois ans aux dates d'anniversaire.

La contrepartie en espèces différée est comptabilisée comme rémunération des employés liée à l'acquisition de l'entreprise au cours d'une période de trois ans.

La contrepartie en actions différée est comptabilisée comme rémunération fondée sur des actions versée à un employé au cours d'une période de trois ans.

La contrepartie au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel est payable sous forme d'un montant en espèces (75 %) et sous forme d'actions à droit de vote subalterne (25 %). De ces actions, un maximum de 1 517 151 actions à droit de vote subalterne sont disponibles pour émission, et leur valeur s'élève à 3 505 000 \$ US (4 511 000 \$). Des périodes se terminant respectivement à chacune des dates d'anniversaire sont prévues pour la contrepartie au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel.

Le 31 mars 2023, un accord visant une modification de la convention d'achat d'actions a été exécuté. Aux termes de cet accord, la condition liée à l'emploi pour le versement au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel (la « modification de la clause d'indexation sur le résultat ») a été retirée.

En raison de la modification de la clause d'indexation sur le résultat, un passif au titre de la contrepartie éventuelle de 7 037 000 \$ (5 202 000 \$ US), qui représente la tranche exigible en espèces, et un surplus d'apport de 2 120 000 \$, qui représente la tranche à régler en actions, pour une charge totale de 9 157 000 \$, ont été comptabilisés au 31 mars 2023, ce qui représente la valeur actualisée du montant qui devrait être versé relativement à la clause d'indexation sur le résultat potentiel au cours des trois prochaines années. La charge liée à la contrepartie éventuelle est comptabilisée à titre de coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises

La tranche de la contrepartie éventuelle réglée en actions est ajustée pour refléter le nombre d'attributions qui devraient répondre aux conditions de performance qui ne sont pas une condition de marché, de sorte que le montant comptabilisé à terme comme charge sera fondé sur le nombre d'attributions qui répondent aux conditions de performance qui ne sont pas une condition de marché aux dates d'acquisition des droits.

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge a été établie et l'évaluation de la contrepartie de l'achat a été finalisée le 31 mars 2023.

Le 31 mars 2024, la direction a revu sa meilleure estimation du montant payable au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel, ce qui a donné lieu au recouvrement d'un montant total de 3 827 000 \$, comptabilisé à titre de coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, avec ajustement correspondant au passif au titre de la contrepartie éventuelle ainsi qu'au surplus d'apport.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, la Société a engagé des coûts d'acquisition connexes ayant trait à l'acquisition de Datum d'environ 1 369 000 \$. Ces coûts ont été comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net en tant que coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises.

Répartition du prix d'acquisition

La répartition de la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge s'établit comme suit :

Acquisition de Datum (en milliers de dollars)	\$
Actifs courants	
Trésorerie	2 798
Débiteurs et autres créances	3 552
Travaux en cours	1 301
Charges payées d'avance	159
	7 810
Actifs non courants	
Autres actifs	2
Immobilisations corporelles	55
Actifs au titre de droits d'utilisation	135
Immobilisations incorporelles	24 070
Goodwill	13 696
Total des actifs acquis	45 768
Passifs courants	
Créditeurs et charges à payer	4 255
Revenus différés	945
Tranche courante des obligations locatives	71
	5 271
Passifs non courants	
Obligations locatives	64
Passifs d'impôts différés	6 398
Total des passifs pris en charge	11 733
Actifs nets acquis	34 035

Goodwill

Le goodwill comptabilisé correspond principalement à la valeur économique future attribuée à la rentabilité et à la main-d'œuvre de l'entreprise acquise ainsi qu'aux synergies qui devraient découler de l'intégration de Datum dans les activités existantes de la Société. La Société ne prévoit pas que le montant du goodwill soit déductible aux fins de l'impôt.

Contrepartie payée

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur à la date d'acquisition pour chaque catégorie de contrepartie :

Acquisition de Datum (en milliers de dollars)	\$
Contrepartie transférée en espèces	17 430
Émission de 1 867 262 actions à droit de vote subalterne	5 552
Solde de prix d'achat, d'une valeur nominale de 9 345 000 \$ US (12 028 000 \$)	11 053
Contrepartie totale transférée	34 035

Contribution de Datum aux résultats de la Société

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les activités de Datum ont généré des revenus d'environ 16 326 000 \$ et une perte avant impôts de 15 762 000 \$, ce qui comprend les coûts d'amortissement qui se rapportent principalement aux relations clients acquises de 5 658 000 \$, une contrepartie éventuelle de 9 157 000 \$, une rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisition d'entreprises de 2 644 000 \$, et des coûts d'acquisition et d'intégration de 2 099 000 \$.

Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} avril 2022, les revenus et la perte avant impôts pro forma consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2023 se seraient établis respectivement à 526 492 000 \$ et à 38 991 000 \$. Ces montants ont été calculés en se fondant sur les résultats de Datum et ils ont été ajustés pour tenir compte :

- des différences de méthodes comptables entre la Société et Datum;
- du retrait des coûts de transaction engagés par Datum du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2022;
- de l'amortissement additionnel qui aurait été comptabilisé en présumant que les ajustements de la juste valeur des immobilisations incorporelles auraient été appliqués à compter du 1^{er} avril 2022.

Trafic 3W inc.

Le 1^{er} avril 2022, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Trafic 3W inc. pour une contrepartie totale de 2 005 000 \$, montant comprenant 900 000 \$ en espèces et un solde de prix d'achat à payer de 1 105 000 \$.

Le montant réel payé à l'acquisition, déduction faite de la trésorerie acquise de 86 000 \$, était de 814 000 \$, pour une contrepartie totale transférée de 1 919 000 \$. Le prix d'achat a principalement été imputé aux immobilisations incorporelles et au goodwill, à raison de montants respectivement de 455 000 \$ et de 1 270 000 \$. Les immobilisations incorporelles acquises à la date d'acquisition, qui se composaient de relations clients, et le goodwill ont été imputés à l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») du Canada.

Le solde du prix d'achat à payer a été réglé en octobre 2022 par l'émission de 83 449 actions à droit de vote subalterne, pour une valeur totale de 281 000 \$ et le solde, au montant de 824 000 \$, a été payé en espèces.

8. Résultats d'exploitation

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Revenus	120 540	136 224	491 125	522 701
Coût des revenus	81 793	95 492	341 815	370 927
Marge brute	38 747	40 732	149 310	151 774
Charges d'exploitation				
Charges de vente, générales et administratives	29 608	35 978	121 558	126 522
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	(1 414)	12 166	3 384	18 079
Amortissement	1 303	1 721	5 913	6 536
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 795	8 693	23 095	27 497
Perte de change	152	96	102	159
	34 444	58 654	154 052	178 793
Bénéfice (perte) d'exploitation	4 303	(17 922)	(4 742)	(27 019)
Charges financières nettes	2 262	2 577	11 857	9 335
Bénéfice (perte) avant impôts	2 041	(20 499)	(16 599)	(36 354)
(Recouvrement) charge d'impôts				
Exigibles	(133)	362	317	569
Différés	(124)	(868)	(256)	(6 826)
	(257)	(506)	61	(6 257)
Bénéfice net (perte nette)	2 298	(19 993)	(16 660)	(30 097)
Bénéfice de base et dilué (perte de base et diluée) par action	0,02	(0,21)	(0,17)	(0,32)

8.1 Revenus

Le tableau suivant fait un rapprochement entre les revenus en dollars constants¹⁾ et les revenus par emplacement géographique :

(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	Trimestres clos les 31 mars			Exercices clos les 31 mars		
	2024	2023	% ²⁾	2024	2023	%
Total des revenus d'Alithya, tels que déclarés	120 540	136 224	(11,5 %)	491 125	522 701	(6,0 %)
Écart avant la prise en compte du taux de change	(11,4 %)			(7,0 %)		
Prise en compte du taux de change	(0,1 %)			0,9 %		
Écart par rapport à la période précédente	(11,5 %)			(6,1 %)		
Canada						
Revenus en dollars constants	64 589	81 158	(20,4 %)	277 544	312 349	(11,1 %)
Prise en compte du taux de change	—			—		
Revenus pour le Canada, tels que déclarés	64 589	81 158	(20,4 %)	277 544	312 349	(11,1 %)
É.-U.						
Revenus en dollars constants	50 604	49 289	2,7 %	188 790	189 883	(0,6 %)
Prise en compte du taux de change	(155)			3 703		
Revenus pour les É.-U., tels que déclarés	50 449	49 289	2,4 %	192 493	189 883	1,4 %
International						
Revenus en dollars constants	5 454	5 777	(5,6 %)	19 857	20 469	(3,0 %)
Prise en compte du taux de change	48			1 231		
Revenus pour l'international, tels que déclarés	5 502	5 777	(4,8 %)	21 088	20 469	3,0 %

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Consulter la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

²⁾ Croissance en dollars constants, qui est une mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2024, les revenus ont atteint 120,5 M\$, dont 83,9 % ont été générés par des clients existants au cours du même trimestre de l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de 15,7 M\$, ou de 11,5 %, par rapport aux revenus de 136,2 M\$ constatés pour le trimestre clos le 31 mars 2023. Sur une base séquentielle, les revenus ont augmenté de 0,1 M\$ par rapport au troisième trimestre de l'exercice en cours.

Les revenus tirés des activités au Canada ont atteint 64,6 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, soit une baisse de 16,6 M\$, ou de 20,4 %, par rapport aux revenus de 81,2 M\$ constatés pour le trimestre clos le 31 mars 2023. La baisse des revenus est principalement attribuable à une réduction des investissements en technologies de l'information au sein du secteur bancaire et à l'arrivée à échéance de certains projets de clients par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Sur une base séquentielle, les revenus des activités au Canada ont diminué de 3,4 M\$ par rapport à ceux de 68,0 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice en cours.

Les revenus tirés des activités aux États-Unis ont atteint 50,4 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, soit une hausse de 1,1 M\$, ou de 2,4 %, par rapport aux revenus de 49,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023, principalement en raison de la croissance interne dans certains secteurs d'activités de l'entreprise, partiellement contrebalancée par l'incidence défavorable du taux de change du dollar américain de 0,2 M\$ entre les deux périodes. Sur une base séquentielle, les revenus tirés des activités aux États-Unis ont connu une hausse de 3,3 M\$ par rapport à ceux de 47,1 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice en cours.

À l'international, les revenus ont connu une baisse de 0,3 M\$, ou de 4,8 %, pour s'établir à 5,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, comparativement à 5,8 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution des activités en Australie et a été partiellement contrebalancée par l'incidence favorable du taux de change de 0,05 M\$ entre les deux périodes. Sur une base séquentielle, les revenus ont augmenté de 0,1 M\$ par rapport à ceux de 5,4 M\$ pour le troisième trimestre de l'exercice en cours.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les revenus ont atteint 491,1 M\$, ce qui représente une diminution de 31,6 M\$, ou de 6,0 %, par rapport aux revenus de 522,7 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

Les revenus tirés des activités au Canada se sont élevés à 277,5 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, ce qui représente une baisse de 34,8 M\$, ou de 11,1 %, par rapport aux revenus de 312,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023. La baisse des revenus est principalement attribuable à la réduction des investissements en technologies de l'information au sein du secteur bancaire et à l'arrivée à échéance de certains projets de clients.

Les revenus tirés des activités aux États-Unis ont atteint 192,5 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, soit une hausse de 2,6 M\$, ou de 1,4 %, par rapport aux revenus de 189,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse des revenus découlant de l'acquisition des activités de Datum aux États-Unis, ce qui a généré trois mois supplémentaires de revenus par rapport à l'exercice précédent, ainsi qu'à la croissance interne dans d'autres secteurs d'activités de l'entreprise et à l'incidence favorable du taux de change du dollar américain de 3,7 M\$ entre les deux périodes, partiellement contrebalancées par la conjoncture moins favorable dans certains domaines du secteur des services des technologies de l'information, notamment en perfectionnement numérique et en habilitation au changement, ainsi que par certains démarrages de projets plus lents que prévu.

À l'international, les revenus ont connu une hausse de 0,6 M\$, ou de 3,0 % pour s'établir à 21,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, comparativement à 20,5 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023, principalement en raison de l'incidence favorable du taux de change de 1,2 M\$ entre les deux périodes, contrebalancée en partie par la diminution des activités en Australie.

8.2 Marge brute

La marge brute s'est chiffrée à 38,7 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, ce qui correspond à une baisse de 2,0 M\$, ou de 4,9 % par rapport à la marge brute de 40,7 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023. Pour le trimestre clos le 31 mars 2024, la marge brute en pourcentage des revenus a augmenté pour s'établir à 32,1 %, contre 29,9 % pour le trimestre clos le 31 mars 2023. Sur une base séquentielle, la marge brute en pourcentage

des revenus a augmenté par rapport à celle de 31,3 % pour le troisième trimestre de l'exercice en cours, malgré la réinitialisation saisonnière des avantages sociaux d'employés au 1^{er} janvier 2024.

Au Canada, la marge brute en pourcentage des revenus a connu une hausse par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, en raison principalement des offres à marge plus élevée, des taux horaires facturables supérieurs ainsi que d'une baisse proportionnellement plus importante du recours à des sous-traitants par rapport aux employés permanents. Sur une base séquentielle, la marge brute en pourcentage des revenus a également augmenté en comparaison avec le troisième trimestre de l'exercice en cours.

Aux États-Unis, la marge brute en pourcentage des revenus a augmenté par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, du fait d'une plus grande utilisation et de l'amélioration du rendement des projets. La marge brute en pourcentage des revenus a également augmenté sur une base séquentielle par rapport au troisième trimestre de l'exercice en cours.

À l'international, la marge brute en pourcentage des revenus a augmenté par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, principalement en raison d'une plus grande utilisation et de l'amélioration du rendement des projets en France, partiellement contrebalancée par la diminution des activités en Australie, qui, sur une base historique, présentaient une marge brute plus élevée. Sur une base séquentielle, la marge brute en pourcentage des revenus a aussi augmenté par rapport à celle du troisième trimestre de l'exercice en cours.

La marge brute s'est chiffrée à 149,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, ce qui correspond à une baisse de 2,5 M\$, ou de 1,6 %, par rapport à la marge brute de 151,8 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la marge brute en pourcentage des revenus a augmenté pour s'établir à 30,4 %, comparativement à 29,0 % pour l'exercice clos le 31 mars 2023, malgré l'entrée en vigueur d'augmentations salariales annuelles au premier trimestre de l'exercice en cours et une provision de 1,1 M\$ sur crédits d'impôt à recevoir relativement à des périodes précédentes comptabilisées au deuxième trimestre de l'exercice en cours.

Au Canada, pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la marge brute en pourcentage des revenus a augmenté par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des offres à marge plus élevée, des taux horaires facturables supérieurs et d'une baisse proportionnellement plus importante du recours à des sous-traitants par rapport aux employés permanents. Cette hausse a été partiellement contrebalancée par une provision de 1,1 M\$ sur crédits d'impôt à recevoir relativement à des périodes précédentes.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la marge brute en pourcentage des revenus a augmenté aux États-Unis par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à l'effet positif sur les marges de l'acquisition des activités de Datum aux États-Unis, aux offres à marge plus élevée, aux taux d'utilisation supérieurs et à l'amélioration du rendement des projets.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la marge brute en pourcentage des revenus a diminué à l'international par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution des activités en Australie, qui, sur une base historique, présentaient une marge brute plus élevée.

8.3 Charges d'exploitation

8.3.1 Charges de vente, générales et administratives

Les charges de vente, générales et administratives comprennent les salaires, les traitements et les autres avantages du personnel de vente et du personnel administratif, les frais d'occupation, les frais liés aux technologies de l'information et aux communications, la rémunération fondée sur des actions, les honoraires professionnels, les droits d'inscription à la bourse et les frais de placement et d'autres charges administratives.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2024, les charges de vente, générales et administratives se sont chiffrées à 29,6 M\$, une baisse de 6,4 M\$, ou de 17,7 %, par rapport au montant de 36,0 M\$ constaté pour le trimestre clos le 31 mars 2023. Les charges de vente, générales et administratives, en pourcentage des revenus, se sont établies à 24,6 % pour le trimestre clos le 31 mars 2024, contre 26,4 % pour la même période de l'exercice précédent. Cette variation est principalement attribuable aux diminutions de 1,8 M\$ des coûts de rémunération des employés en raison de l'examen en cours de la structure de coûts d'Alithya, de 1,7 M\$ de la charge de rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie et de 0,3 M\$ des coûts de formation ainsi que par une baisse de 2,7 M\$ des charges principalement liée à une diminution de la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation par rapport au même trimestre de l'exercice précédent dans le cadre de l'examen en cours de la stratégie immobilière d'Alithya à la suite de l'intégration des acquisitions et des changements apportés aux conditions de travail, en vue de réduire l'empreinte de la Société et de réaliser des synergies.

Les charges attribuables aux activités au Canada ont diminué de 4,0 M\$, ou de 20,1 %, pour s'établir à 16,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, contre 20,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023. Cette baisse est principalement attribuable à une baisse de 2,7 M\$ des charges principalement liée à une diminution de la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, dont il est question ci-dessus, ainsi qu'à des diminutions de 1,0 M\$ de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie, de 0,8 M\$ des coûts de rémunération des employés et de 0,4 M\$ des coûts de formation des employés, partiellement contrebalancées par des augmentations de 0,5 M\$ des honoraires professionnels et de 0,2 M\$ des frais liés aux technologies de l'information et aux communications.

Les charges attribuables aux activités aux États-Unis ont diminué de 2,4 M\$, ou de 16,3 %, pour s'établir à 12,1 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, contre 14,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023. Cette baisse est principalement attribuable à des diminutions de 1,2 M\$ des coûts de rémunération des employés, de 0,8 M\$ de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie, de 0,4 M\$ des honoraires professionnels et de 0,2 M\$ des frais liés aux technologies de l'information et aux communications, partiellement contrebalancées par des augmentations de 0,1 M\$ des frais de recrutement et de 0,1 M\$ des frais de déplacement.

Les charges attribuables aux activités à l'international sont demeurées constantes et se sont chiffrées à 1,3 M\$ pour les trimestres clos les 31 mars 2024 et 2023.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les charges de vente, générales et administratives se sont chiffrées à 121,6 M\$, une baisse de 4,9 M\$, ou de 3,9 %, par rapport au montant de 126,5 M\$ constaté pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Les charges de vente, générales et administratives, en pourcentage des revenus, se sont établies à 24,8 % pour l'exercice clos le 31 mars 2024, contre 24,2 % pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Cette variation est attribuable à une diminution de 4,8 M\$ des coûts de rémunération des employés découlant

de l'examen de la structure des coûts d'Alithya en cours depuis le début de l'année en réaction à la conjoncture économique, ainsi qu'à des diminutions de 1,8 M\$ de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie, de 1,4 M\$ de la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, de 0,8 M\$ des frais de recrutement et de 0,4 M\$ des coûts des activités sociales, le tout partiellement contrebalancé par des augmentations de 1,3 M\$ des honoraires professionnels, de 1,0 M\$ des coûts liés à des projets de TI et au soutien informatique, de 0,7 M\$ des frais de déplacement, de 0,5 M\$ des frais liés aux technologies de l'information et aux communications, de 0,3 M\$ des frais de développement des affaires, de 0,3 M\$ des frais d'occupation et de 0,2 M\$ des droits d'inscription à la bourse et des frais de placement.

Les charges attribuables aux activités au Canada ont diminué de 5,0 M\$, ou de 7,0 %, pour s'établir à 65,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, contre 70,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Cette baisse est principalement attribuable à des diminutions de 3,2 M\$ des coûts de rémunération des employés, de 1,3 M\$ de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie, de 1,4 M\$ de la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, dont il est question ci-dessus, de 0,6 M\$ des frais de recrutement, de 0,6 M\$ des frais d'occupation et de 0,5 M\$ des coûts de formation. Ces diminutions ont été partiellement contrebalancées par des augmentations de 1,3 M\$ des honoraires professionnels engagés principalement en raison de l'audit du premier exercice de conformité à la loi Sarbanes-Oxley, de 0,8 M\$ des frais liés aux technologies et aux communications, de 0,2 M\$ des frais de déplacement et de 0,2 M\$ des droits d'inscription à la bourse et des frais de placement.

Les charges attribuables aux activités aux États-Unis ont diminué de 1,2 M\$, ou de 2,4 %, pour s'établir à 50,4 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, contre 51,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Cette baisse est principalement attribuable à des diminutions de 2,2 M\$ des coûts de rémunération des employés, de 0,5 M\$ de la rémunération fondée sur des actions sans effet sur la trésorerie et de 0,4 M\$ des honoraires professionnels, partiellement contrebalancées par des augmentations de 0,6 M\$ des frais liés aux technologies et aux communications, de 0,6 M\$ des frais d'occupation et de 0,6 M\$ des frais de déplacement. La baisse des charges a été partiellement contrebalancée par l'incidence défavorable du taux de change du dollar américain de 1,0 M\$.

Les charges attribuables aux activités à l'international ont augmenté de 1,3 M\$, ou de 32,1 %, pour s'établir à 5,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, contre 4,0 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Cette hausse est principalement attribuable à des augmentations de 0,6 M\$ des coûts de rémunération des employés, de 0,3 M\$ des honoraires professionnels et de 0,2 M\$ des frais d'occupation, principalement en lien avec les activités internationales de Datum, acquises le 1^{er} juillet 2022.

8.3.2 Rémunération fondée sur des actions

La rémunération fondée sur des actions est comprise dans le coût des revenus et les charges de vente, générales et administratives et est détaillée dans le tableau qui suit :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Régimes d'options sur actions	127	525	594	1 262
Régime d'achat d'actions – cotisation de l'employeur	340	347	1 394	1 372
Rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisitions d'entreprises	404	734	2 099	2 995
UAD	146	818	600	1 250
UAI	121	—	363	—
UAR	88	527	1 207	1 233
	1 226	2 951	6 257	8 112

La rémunération fondée sur des actions s'est chiffrée à 1,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, ce qui représente une diminution de 1,8 M\$ par rapport à 3,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023. Cette baisse est principalement attribuable aux diminutions des charges liées aux UAD attribuées aux employés admissibles, des charges liées aux UAR, découlant du recouvrement suivant la révision des hypothèses émises par la direction quant à l'atteinte d'une condition d'acquisition des droits liée au rendement, et des charges liées aux options sur actions et à la rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisition d'entreprises, le tout partiellement contrebalancé par l'augmentation des charges liées aux UAI.

La rémunération fondée sur des actions s'est chiffrée à 6,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, ce qui représente une diminution de 1,8 M\$ par rapport à 8,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Cette baisse s'explique principalement par les diminutions des charges liées à la rémunération fondée sur des actions attribuées lors d'acquisitions d'entreprises, aux options sur actions et aux UAD attribuées aux employés admissibles, le tout partiellement contrebalancé par l'augmentation des charges liées aux UAI.

8.3.3 Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises

Les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises ont donné lieu à un recouvrement de 1,4 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, alors que la charge s'élevait à 12,2 M\$ au trimestre clos le 31 mars 2023. Cette variation est principalement attribuable à la révision du montant payable au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel dans le cadre de l'acquisition de Datum, qui a donné lieu à un recouvrement de 3,8 M\$ de la contrepartie payable, comme décrit à la rubrique 7 intitulée « Regroupement d'entreprises », ainsi qu'à une diminution de 0,9 M\$ des coûts d'intégration, partiellement contrebalancée par une augmentation de 0,3 M\$ des coûts de réorganisation, attribuable aux indemnités de départ dans le cadre de réductions du personnel en réponse à la conjoncture économique, par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, alors que les coûts de restructuration étaient entièrement liés aux modifications de la structure de coûts et composés de coûts de cessation d'emploi et d'avantages sociaux des employés.

Les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises se sont chiffrés à 3,4 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, une diminution de 14,7 M\$ par rapport aux coûts de 18,1 M\$ de l'exercice clos le

31 mars 2023. Cette baisse découle principalement d'un recouvrement de 3,8 M\$ au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel dans le cadre de l'acquisition de Datum, tel qu'il est décrit ci-dessus, ainsi qu'à des diminutions de 1,3 M\$ des coûts d'acquisition, de 0,2 M\$ des coûts de réorganisation et de 0,1 M\$ des coûts d'intégration.

8.3.4 Amortissement

L'amortissement a totalisé 1,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024. En comparaison, l'amortissement a totalisé 1,7 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023. Cet amortissement des coûts concernait principalement les immobilisations corporelles d'Alithya, qui ont subi une baisse de 0,1 M\$, ainsi que les actifs au titre de droits d'utilisation, qui ont connu une baisse de 0,3 M\$.

L'amortissement a totalisé 5,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024. En comparaison, l'amortissement a totalisé 6,5 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Cet amortissement des coûts concernait principalement les immobilisations corporelles d'Alithya, qui ont subi une hausse de 0,5 M\$, ainsi que les actifs au titre de droits d'utilisation, qui ont connu une baisse de 1,1 M\$.

8.3.5 Amortissement des immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles a totalisé 4,8 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, par rapport à 8,7 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023. Ces coûts concernaient principalement l'amortissement des relations clients comptabilisées lors d'acquisitions, qui a connu une baisse de 3,5 M\$, ainsi que l'amortissement des logiciels, qui a diminué de 0,4 M\$, étant donné que certaines immobilisations incorporelles sont entièrement amorties par rapport au même trimestre de l'exercice précédent.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, l'amortissement des immobilisations incorporelles s'est chiffré à 23,1 M\$, comparativement à 27,5 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Ces coûts étaient principalement composés de l'amortissement des relations clients comptabilisé lors d'acquisitions, qui a connu une baisse de 4,9 M\$, ainsi que de l'amortissement des logiciels, qui a augmenté de 0,4 M\$.

8.3.6 Perte de change

La perte de change s'est établie à 0,2 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, comparativement à 0,1 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023.

La perte de change s'est établie à 0,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, par rapport à 0,2 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

8.4 Autres résultats nets et charges

8.4.1 Charges financières nettes

Le résumé des charges financières nettes s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	2 173	2 127	10 831	7 087
Intérêts relatifs aux obligations locatives	129	194	664	825
Amortissement des charges financières	79	149	426	430
Capitalisation des intérêts au titre des soldes de prix d'achat à payer	87	127	384	784
Frais de financement	39	96	220	558
Revenus d'intérêts	(245)	(116)	(668)	(349)
	2 262	2 577	11 857	9 335

Les charges financières nettes se sont chiffrées à 2,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, ce qui représente une baisse de 0,3 M\$, ou de 12,3 %, par rapport à 2,6 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023. Cette baisse est principalement attribuable à une augmentation des revenus d'intérêts et à des baisses de l'amortissement des charges financières, des intérêts relatifs aux obligations locatives, des frais de financement et de la capitalisation des intérêts au titre des soldes de prix d'achat à payer.

Les charges financières nettes se sont chiffrées à 11,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, soit une hausse de 2,6 M\$ ou de 27,0 %, par rapport à 9,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Cette hausse est principalement attribuable à la hausse des taux d'intérêt variables, laquelle a contribué à l'augmentation des intérêts sur la dette à long terme. Cette hausse a été partiellement contrebalancée par des baisses de la capitalisation des intérêts au titre des soldes de prix d'achat à payer, des frais de financement et des intérêts relatifs aux obligations locatives, ainsi que par une augmentation des revenus d'intérêts touchés principalement au premier trimestre de l'exercice en cours dans le cadre d'un accord commercial ponctuel particulier.

8.4.2 Impôts sur le résultat

Le recouvrement d'impôts s'est établi à 0,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, ce qui représente une baisse de 0,2 M\$ par rapport à un recouvrement d'impôts de 0,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023, en raison principalement d'une diminution du recouvrement d'impôts différés pour certaines entités. Cette baisse a été partiellement contrebalancée par la hausse du recouvrement d'impôts exigibles attribuable à une baisse du bénéfice imposable dans certains territoires de compétence. Certaines entités de la Société, qui présentent un historique de pertes, ne comptabilisent pas l'actif d'impôts différés relatif à leurs pertes pour la période.

La charge d'impôts s'est établie à 0,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, ce qui représente une hausse de 6,4 M\$ par rapport à un recouvrement de 6,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023, en raison principalement d'une hausse du recouvrement d'impôts différés attribuable à un actif d'impôts différés d'un montant de 6,0 M\$ qui était probablement réalisable en raison du passif d'impôts différés découlant de l'acquisition de Datum à la même période de l'exercice précédent. Cette hausse a été partiellement contrebalancée par une baisse de la

charge d'impôts exigibles attribuable à une diminution du bénéfice imposable dans certains territoires de compétence. Certaines entités de la Société, qui présentent un historique de pertes, ne comptabilisent pas l'actif d'impôts différés relatif à leurs pertes pour la période.

8.5 Bénéfice net (perte nette) et bénéfice (perte) par action

Le bénéfice net pour le trimestre clos le 31 mars 2024 s'est établi à 2,3 M\$, une augmentation de 22,3 M\$ par rapport à la perte nette de 20,0 M\$ constatée au trimestre clos le 31 mars 2023. Le bénéfice net résulte d'une diminution des charges de vente, générales et administratives, y compris une réduction de 2,7 M\$ des charges liée principalement à la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, ainsi que d'une diminution des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, y compris un recouvrement de 3,8 M\$ au titre de la contrepartie dans le cadre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel liée à l'acquisition de Datum, une baisse de l'amortissement des immobilisations incorporelles et de la dépréciation des immobilisations corporelles et une diminution des charges financières nettes, partiellement contrebalancées par une baisse de la marge brute et une hausse de la charge d'impôts pour le trimestre clos le 31 mars 2024 par rapport au trimestre clos le 31 mars 2023. Ce résultat s'est traduit par un bénéfice net de base et dilué par action de 0,02 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, comparativement à une perte nette de 0,21 \$ par action pour le trimestre clos le 31 mars 2023.

La perte nette pour l'exercice clos le 31 mars 2024 s'est établie à 16,7 M\$, une baisse de 13,4 M\$ par rapport à la perte de 30,1 M\$ constatée pour l'exercice clos le 31 mars 2023. La diminution de la perte nette découle d'une diminution des charges de vente, générales et administratives, y compris une diminution de 1,4 M\$ des charges principalement liée à une dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, d'une diminution des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, y compris un recouvrement de 3,8 M\$ au titre de la contrepartie dans le cadre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel liée à l'acquisition de Datum, et d'une baisse de l'amortissement des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, le tout partiellement contrebalancé par une augmentation de la charge d'impôts, principalement attribuable à la diminution du recouvrement d'impôts différés découlant d'un actif d'impôts différés de 6,0 M\$ qui était probablement réalisable en raison du passif d'impôts différés lié à l'acquisition de Datum pour la même période de l'exercice précédent, une baisse de la marge brute, ainsi que par une hausse des charges financières nettes pour l'exercice clos le 31 mars 2024 par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2023. Ce résultat s'est traduit par une perte nette de base et diluée par action de 0,17 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, comparativement à une perte nette de 0,32 \$ par action pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

8.6 Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net ajusté :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net (perte nette)	2 298	(19 993)	(16 660)	(30 097)
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	(1 414)	12 166	3 384	18 079
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 795	8 693	23 095	27 497
Rémunération fondée sur des actions	1 226	2 951	6 257	8 112
Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation et perte à la résiliation de contrats de location	139	2 758	1 462	2 758
Charge d'impôts reliée à l'actif d'impôts différés comptabilisé sur répartition du prix d'acquisition	—	—	—	(6 026)
Charge d'impôts relatif aux éléments ci-dessus	(989)	(1 574)	(3 930)	(5 581)
Bénéfice net ajusté^{1) 2)}	6 055	5 001	13 608	14 742
Bénéfice de base et dilué (perte de base et diluée) par action	0,02	(0,21)	(0,17)	(0,32)
Bénéfice net ajusté par action ^{1) 2)}	0,06	0,05	0,14	0,16

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

²⁾ Les données comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2024 contiennent des ajustements afin de refléter certains changements aux calculs et hypothèses.

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 6,1 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, une augmentation de 1,1 M\$, ou de 21,1 %, par rapport au bénéfice de 5,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023. Comme expliqué plus haut, il y a eu diminutions des charges de vente, générales et administratives, de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation ainsi que des charges financières nettes, partiellement contrebalancées par une baisse de la marge brute et une baisse du recouvrement d'impôts, ce qui s'est traduit par un bénéfice net ajusté par action de 0,06 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, contre 0,05 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023.

Le bénéfice net ajusté s'est chiffré à 13,6 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, une baisse de 1,1 M\$, ou de 7,7 %, par rapport au bénéfice de 14,7 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Comme expliqué plus haut, la baisse de la marge brute, une hausse des charges financières nettes et une hausse de la charge d'impôts découlant principalement d'un actif d'impôts différés de 6,0 M\$ qui était probablement réalisable en raison du passif d'impôts différés lié à l'acquisition de Datum pour la même période de l'exercice précédent, ont été partiellement contrebalancées par la diminution des charges de vente, générales et administratives ainsi que par la baisse de l'amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation. Cela s'est traduit par un bénéfice net ajusté par action de 0,14 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, contre 0,16 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

8.7 Informations sectorielles

Le bénéfice d'exploitation par secteur renvoie au résultat d'exploitation avant les frais généraux et administratifs du siège social et les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, qui ne sont pas pris en compte lors de l'évaluation du rendement financier sous-jacent des secteurs à présenter. Les frais généraux et administratifs du siège social sont les dépenses et les salaires liés aux fonctions centralisées, comme les ressources des équipes mondiales des finances, des affaires juridiques, du capital humain et des technologies de l'information, qui ne sont pas affectés aux secteurs. Cette mesure exclut également les effets de l'amortissement et de la perte (gain) de change.

Les tableaux suivants présentent les activités de la Société en fonction des secteurs à présenter :

(en milliers de dollars)	Trimestre clos le 31 mars 2024			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus	64 589	50 449	5 502	120 540
Bénéfice d'exploitation par secteur	7 992	10 258	761	19 011
Frais généraux et administratifs du siège social				9 872
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises				(1 414)
Perte de change				152
Bénéfice d'exploitation avant amortissement				10 401
Amortissement				6 098
Bénéfice d'exploitation				4 303

(en milliers de dollars)	Trimestre clos le 31 mars 2023			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus	81 158	49 289	5 777	136 224
Bénéfice d'exploitation par secteur	10 490	7 572	688	18 750
Frais généraux et administratifs du siège social				13 996
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises				12 166
Perte de change				96
Perte d'exploitation avant amortissement				(7 508)
Amortissement				10 414
Perte d'exploitation				(17 922)

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2024			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus	277 544	192 493	21 088	491 125
Bénéfice d'exploitation par secteur	32 913	32 830	2 480	68 223
Frais généraux et administratifs du siège social				40 471
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises				3 384
Perte de change				102
Bénéfice d'exploitation avant amortissement				24 266
Amortissement				29 008
Perte d'exploitation				(4 742)

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2023			
	Canada	É.-U.	International	Total
	\$	\$	\$	\$
Revenus	312 349	189 883	20 469	522 701
Bénéfice d'exploitation par secteur	35 964	26 736	2 953	65 653
Frais généraux et administratifs du siège social				40 401
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises				18 079
Perte de change				159
Bénéfice d'exploitation avant amortissement				7 014
Amortissement				34 033
Perte d'exploitation				(27 019)

Pour de plus amples renseignements sur la variation des revenus par secteur, veuillez vous reporter à la sous-rubrique 8.1 intitulée « Revenus ».

Le bénéfice d'exploitation par secteur au Canada a connu une baisse de 2,5 M\$, ou de 23,8 %, pour passer à 8,0 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, comparativement à 10,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023, en raison d'une baisse de la marge brute principalement attribuable à une baisse des revenus. Cette baisse a été partiellement contrebalancée par la diminution des charges de vente, générales et administratives liées à l'exploitation.

Le bénéfice d'exploitation par secteur aux États-Unis s'est accru de 2,7 M\$, ou de 35,5 %, pour passer à 10,3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, comparativement à 7,6 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023. Cette hausse est attribuable à une augmentation des revenus et de la marge brute, ainsi qu'à une baisse des charges de vente, générales et administratives liées à l'exploitation.

Le bénéfice d'exploitation par secteur à l'international s'est accru de 0,1 M\$, ou de 10,6 %, pour passer à 0,8 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, comparativement à 0,7 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023. Cette hausse est attribuable à une augmentation de la marge brute.

Le bénéfice d'exploitation par secteur au Canada a connu une baisse de 3,1 M\$, ou de 8,5 %, pour passer à 32,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, comparativement à 36,0 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Cette baisse est attribuable à une diminution de la marge brute causée principalement par une baisse des

revenus et est partiellement contrebalancée par la diminution des charges de vente, générales et administratives liées à l'exploitation.

Le bénéfice d'exploitation par secteur aux États-Unis s'est accru de 6,1 M\$, ou de 22,8 %, pour passer à 32,8 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, comparativement à 26,7 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Cette hausse est attribuable à une augmentation des revenus et de la marge brute, ainsi qu'à la diminution des charges de vente, générales et administratives liées à l'exploitation.

Le bénéfice d'exploitation par secteur à l'international a connu une baisse de 0,5 M\$, ou de 16,0 %, pour passer à 2,5 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, comparativement à 3,0 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Cette baisse est attribuable à une baisse de la marge brute et à l'augmentation des charges de vente, générales et administratives liées à l'exploitation.

8.8 BAIIA et BAIIA ajusté

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) et du BAIIA ainsi que du BAIIA ajusté :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Revenus	120 540	136 224	491 125	522 701
Bénéfice net (perte nette)	2 298	(19 993)	(16 660)	(30 097)
Charges financières nettes	2 262	2 577	11 857	9 335
(Recouvrement) charge d'impôts	(257)	(506)	61	(6 257)
Amortissement	1 303	1 721	5 913	6 536
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 795	8 693	23 095	27 497
BAIIA¹⁾	10 401	(7 508)	24 266	7 014
Marge du BAIIA ¹⁾	8,6 %	(5,5 %)	4,9 %	1,3 %
<i>Ajusté pour :</i>				
Perte de change	152	96	102	159
Rémunération fondée sur des actions	1 226	2 951	6 257	8 112
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	(1 414)	12 166	3 384	18 079
Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation et perte à la résiliation de contrats de location	139	2 758	1 462	2 758
BAIIA ajusté¹⁾	10 504	10 463	35 471	36 122
Marge du BAIIA ajusté ¹⁾	8,7 %	7,7 %	7,2 %	6,9 %

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

Le BAIIA s'est chiffré à 10,4 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024, une hausse de 17,9 M\$ par rapport à la perte de 7,5 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023. La marge du BAIIA s'est établie à 8,6 % pour le trimestre clos le 31 mars 2024, contre (5,5 %) pour le trimestre clos le 31 mars 2023.

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 10,5 M\$ pour les trimestres clos les 31 mars 2024 et 2023. Comme expliqué plus haut, la baisse de la marge brute attribuable principalement à la diminution des revenus a été contrebalancée

par la diminution des charges de vente, générales et administratives. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 8,7 % pour le trimestre clos le 31 mars 2024, contre 7,7 % pour le trimestre clos le 31 mars 2023.

Le BAIIA s'est chiffré à 24,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, ce qui représente une hausse de 17,3 M\$ ou de 246,0 % par rapport à 7,0 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023. La marge du BAIIA s'est établie à 4,9 % pour l'exercice clos le 31 mars 2024, contre 1,3 % pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 35,5 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2024, ce qui représente une baisse de 0,6 M\$, ou de 1,8 %, par rapport au montant de 36,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Comme expliqué plus haut, la baisse de la marge brute a été partiellement contrebalancée par une diminution des charges de vente, générales et administratives. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 7,2 % pour l'exercice clos le 31 mars 2024, contre 6,9 % pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

9. Nouveaux contrats et carnet de commandes

Les nouveaux contrats au cours du trimestre clos le 31 mars 2024 ont totalisé 133,9 M\$, ce qui équivaut à un ratio nouveaux contrats-facturation, pour le trimestre, de 1,11. Le ratio nouveaux contrats-facturation serait de 1,27 si les revenus tirés des deux contrats à long terme signés dans le cadre d'une acquisition au cours du premier trimestre de l'exercice 2022 étaient exclus.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les nouveaux contrats se sont établis à 480,5 M\$, ce qui se traduit par un ratio nouveaux contrats-facturation de 0,98. Le ratio nouveaux contrats-facturation serait de 1,13 si les revenus tirés des deux contrats à long terme signés dans le cadre d'une acquisition au cours du premier trimestre de l'exercice 2022 étaient exclus.

La direction est d'avis que les renseignements sur les nouveaux contrats peuvent fournir des données tendancielle intéressantes aux investisseurs en ce qui a trait aux variations du volume d'affaires au fil du temps. Toutefois, les contrats prévoient généralement des clauses de résiliation à la discrétion du client. En outre, des modifications de l'étendue des travaux et de l'utilisation axée sur la demande peuvent survenir. À ce titre, le montant du contrat qui peut en fait être réalisé peut différer considérablement du montant du nouveau contrat initial.

Au 31 mars 2024, le carnet de commandes représentait environ 16 mois de revenus des douze derniers mois. Le carnet de commandes inclut les accords de revenus concernant des projets pouvant durer plus de douze mois.

La direction est d'avis que les renseignements sur le carnet de commandes peuvent fournir des données tendancielle intéressantes aux investisseurs en ce qui a trait aux variations de la meilleure estimation de la direction des revenus futurs tirés des accords de revenus conclus. Toutefois, les contrats prévoient généralement des clauses de résiliation à la discrétion du client. En outre, des modifications de l'étendue des travaux et de l'utilisation axée sur la demande peuvent survenir. Rien ne garantit que les projets ne seront pas annulés ou que la portée des travaux ne sera pas modifiée par la suite, que le carnet de commandes se traduira ultimement par des revenus ou quand les revenus et le bénéfice net connexes tirés du carnet de commandes seront comptabilisés. À ce titre, le montant du contrat qui peut en fait être réalisé peut différer considérablement du montant inscrit dans le carnet de commandes à une date donnée.

10. Liquidité et ressources en capital

10.1 Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Les activités courantes et la croissance d'Alithya sont financées par une combinaison de flux de trésorerie liés à l'exploitation, d'emprunts aux termes de la facilité de crédit existante, de prêts garantis, d'un prêt subordonné non garanti et de l'émission d'actions. Alithya cherche à maintenir un niveau optimal de liquidité par la gestion active de ses actifs et passifs, ainsi que de ses flux de trésorerie. Le tableau ci-dessous présente les activités de flux de trésorerie d'Alithya pour les trimestres et les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023 :

(en milliers de dollars)	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 mars	
	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie nets découlant des activités d'exploitation	9 732	4 431	15 669	28 882
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(331)	(326)	(787)	(13 728)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement	(11 473)	(5 633)	(28 577)	(11 326)
Effet de la fluctuation des taux de change	114	92	(29)	1 100
Variation nette de la trésorerie	(1 958)	(1 436)	(13 724)	4 928
Trésorerie à l'ouverture de la période	10 817	24 019	22 583	17 655
Trésorerie à la clôture de la période	8 859	22 583	8 859	22 583

10.2 Flux de trésorerie – activités d'exploitation

Pour le trimestre clos le 31 mars 2024, les flux de trésorerie nets découlant des activités d'exploitation se sont élevés à 9,7 M\$, une augmentation de 5,3 M\$, ou de 119,6 %, comparativement à des flux de trésorerie de 4,4 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023. Les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mars 2024 découlent principalement du bénéfice net de 2,3 M\$, auquel s'ajoutent 5,8 M\$ d'ajustements sans effet de trésorerie au bénéfice net, comprenant principalement l'amortissement, les charges financières nettes, la rémunération fondée sur des actions et la perte de change non réalisée, partiellement contrebalancés par un recouvrement au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel dans le cadre de l'acquisition de Datum, tel qu'il est décrit à la rubrique 7 intitulée « Regroupements d'entreprises », et des impôts différés, ainsi que par 1,7 M\$ en variations favorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. Par comparaison, les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mars 2023 découlaient principalement de la perte nette de 20,0 M\$, à laquelle s'ajoutaient 28,0 M\$ d'ajustements sans effet de trésorerie, comprenant principalement l'amortissement, la contrepartie éventuelle, la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, la rémunération fondée sur des actions et les charges financières nettes, partiellement contrebalancés par les impôts différés ainsi que par 3,6 M\$ en variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

Les variations favorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 1,7 M\$ au cours du trimestre clos le 31 mars 2024 s'expliquent principalement par une diminution de 5,9 M\$ des crédits d'impôt à recevoir, une diminution de 2,5 M\$ des travaux en cours, une augmentation de 2,3 M\$ des revenus différés, une augmentation de 1,3 M\$ des créditeurs et charges à payer et une diminution de 0,2 M\$ des autres actifs, le tout

partiellement contrebalancé par une augmentation de 9,6 M\$ des débiteurs et autres créances et une augmentation de 0,9 M\$ des charges payées d'avance. Les variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 3,6 M\$ au cours du trimestre clos le 31 mars 2023 s'expliquaient principalement par une augmentation de 4,5 M\$ des travaux en cours, une augmentation de 1,3 M\$ des charges payées d'avance, une augmentation de 0,5 M\$ des crédits d'impôt à recevoir et une diminution de 0,4 M\$ des revenus différés, le tout partiellement contrebalancé par une augmentation de 2,8 M\$ des créditeurs et charges à payer et une diminution de 0,5 M\$ des débiteurs et autres créances.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les flux de trésorerie nets découlant des activités d'exploitation se sont établis à 15,7 M\$, une diminution de 13,3 M\$, ou de 45,7 %, par rapport à 28,9 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2024 découlent principalement de la perte nette de 16,7 M\$, à laquelle s'ajoutent 42,6 M\$ d'ajustements sans effet de trésorerie, comprenant principalement l'amortissement, les charges financières nettes, la rémunération fondée sur des actions et la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, le tout partiellement contrebalancé par un recouvrement de la contrepartie éventuelle au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel dans le cadre de l'acquisition de Datum, le règlement des UAI, les impôts différés et d'autres éléments, ainsi que par des variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 10,2 M\$. Par comparaison, les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2023 découlaient principalement de la perte nette de 30,1 M\$, à laquelle s'ajoutaient 56,7 M\$ d'ajustements sans effet de trésorerie, comprenant principalement l'amortissement, les charges financières nettes, la contrepartie éventuelle, la rémunération fondée sur des actions, la dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation et la perte de change réalisée au titre du remboursement de la dette à long terme, le tout partiellement contrebalancé par les impôts différés et le gain de change non réalisé, ainsi que par des variations favorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 2,3 M\$.

Les variations défavorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 10,2 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'expliquent principalement par une diminution de 17,1 M\$ des créditeurs et charges à payer, une augmentation de 6,2 M\$ des débiteurs et autres créances et une hausse de 0,2 M\$ des autres actifs, partiellement contrebalancées par une diminution de 8,5 M\$ des travaux en cours, une augmentation de 3,0 M\$ des revenus différés, une diminution de 1,2 M\$ des crédits d'impôt à recevoir et une diminution de 0,6 M\$ des charges payées d'avance. Les variations favorables des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de 2,3 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'expliquaient principalement par une diminution de 15,8 M\$ des débiteurs et autres créances et une baisse de 0,1 M\$ des autres actifs, partiellement contrebalancées par une diminution de 6,2 M\$ des créditeurs et charges à payer, une augmentation de 4,5 M\$ des travaux en cours, une augmentation de 1,6 M\$ des crédits d'impôt à recevoir, une augmentation de 0,9 M\$ des frais payés d'avance et une diminution de 0,4 M\$ des revenus différés.

10.3 Flux de trésorerie – activités d'investissement

Pour les trimestres clos les 31 mars 2024 et 2023, les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont élevés à 0,3 M\$. Pour le trimestre clos le 31 mars 2024, l'utilisation des flux de trésorerie découle principalement d'acquisitions d'immobilisations corporelles dans le cours normal des activités. Par comparaison, les flux de trésorerie utilisés au trimestre clos le 31 mars 2023 découlaient principalement d'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles dans le cours normal des activités.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 0,8 M\$, une diminution de 12,9 M\$ par rapport aux flux de trésorerie de 13,7 M\$ utilisés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023. Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, l'utilisation des flux de trésorerie découle principalement d'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles dans le cours normal des activités. Par comparaison, les flux de trésorerie utilisés pour l'exercice clos le 31 mars 2023 découlaient principalement de l'acquisition de Datum, déduction faite de l'ajustement relatif au fonds de roulement, et d'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles dans le cours normal des activités, partiellement contrebalancées par une baisse des liquidités soumises à des restrictions.

10.4 Flux de trésorerie – activités de financement

Pour le trimestre clos le 31 mars 2024, les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement se sont élevés à 11,5 M\$, une augmentation de 5,9 M\$ par rapport à 5,6 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023. Les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mars 2024 découlent principalement des remboursements de 45,1 M\$ de la dette à long terme, du paiement de 2,1 M\$ de charges financières, de l'acquittement de 1,5 M\$ d'obligations locatives, y compris les coûts liés à la résiliation de contrats de location, et de l'achat d'actions de 0,2 M\$ à des fins d'annulation, le tout partiellement contrebalancé par un produit de 37,5 M\$ de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes, comme décrit à la sous-rubrique 10.6. Par comparaison, les flux de trésorerie pour le trimestre clos le 31 mars 2023 découlaient principalement des remboursements de 30,9 M\$ de la dette à long terme, du paiement de 2,3 M\$ de charges financières et de l'acquittement de 0,9 M\$ d'obligations locatives, y compris les coûts liés à la résiliation de contrats de location, le tout partiellement contrebalancé par le produit de 28,2 M\$ de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes, comme décrit à la sous-rubrique 10.6, ainsi que par l'exercice d'options sur actions de 0,3 M\$.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, les flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement se sont établis à 28,6 M\$, une augmentation de 17,3 M\$ par rapport à 11,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2024 découlent principalement des remboursements de 159,1 M\$ de la dette à long terme, du paiement de 11,0 M\$ de charges financières, de l'acquittement de 5,8 M\$ d'obligations locatives, y compris les coûts liés à la résiliation de contrats de location, et de l'achat d'actions de 1,0 M\$ à des fins d'annulation, le tout partiellement contrebalancé par un produit de 148,3 M\$ de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes. Par comparaison, les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2023 découlaient principalement des remboursements de 97,5 M\$ de la dette à long terme, du paiement de 8,1 M\$ de charges financières, de l'acquittement de 3,7 M\$ d'obligations locatives, y compris les coûts liés à la résiliation de contrats de location, et de l'achat d'actions de 1,0 M\$ à des fins d'annulation, le tout partiellement contrebalancé par le produit de 98,7 M\$ de la dette à long terme, déduction faite des coûts de transaction connexes, et par l'exercice d'options sur actions de 0,3 M\$.

10.5 Ressources en capital

Le capital d'Alithya se compose de la trésorerie, de la dette à long terme et du total des capitaux propres. Les principaux objectifs d'Alithya en matière de gestion du capital consistent à fournir une solide assise financière afin de maintenir la confiance des actionnaires, des créanciers et des autres parties prenantes et de soutenir la croissance et le développement futurs de l'entreprise, à maintenir une structure de capital souple qui optimise le coût du capital à un niveau de risque acceptable et préserve sa capacité à respecter ses obligations

financières, à assurer la disponibilité de liquidités suffisantes pour poursuivre sa stratégie de croissance interne et entreprendre des acquisitions ciblées et à assurer un rendement du capital investi pour les actionnaires.

Dans le cadre de la gestion de sa structure du capital, Alithya surveille le rendement tout au long de l'exercice pour s'assurer que les besoins en fonds de roulement prévus et les dépenses en immobilisations liées à l'entretien courant sont financés par l'exploitation, les liquidités disponibles et, le cas échéant, les emprunts bancaires.

10.6 Dette à long terme et dette nette

Le tableau suivant présente un sommaire de la dette à long terme de la Société :

Aux (en milliers de dollars)	31 mars 2024	31 mars 2023
	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang (la « facilité de crédit ») ^{a)}	81 073	82 512
Prêts garantis ^{b)}	8 537	13 192
Prêts subordonnés non garantis ^{c)}	20 000	20 000
Solde de prix d'achat à payer, d'une valeur nominale de 8 436 000 \$ (6 230 000 \$ US) (12 641 000 \$ [9 345 000 \$ US] au 31 mars 2023), sans intérêt (taux d'intérêt effectif de 4,4 %), payable en versements annuels de 4 218 000 \$ (3 115 000 \$ US) dont l'échéance est le 1er juillet 2025	8 172	11 993
Coûts de transaction non amortis (déduction faite de l'amortissement cumulé de 215 000 \$ et de 1 184 000 \$)	(400)	(507)
	117 382	127 190
Tranche courante de la dette à long terme	12 687	12 808
	104 695	114 382

^{a)} Le 22 décembre 2023, la Société a conclu une convention de crédit modifiée et mise à jour (la « convention »). La convention portait le montant maximal dont la Société dispose au titre de la facilité de crédit en place à 140 000 000 \$, lequel peut, à certaines conditions, être porté à 190 000 000 \$ aux termes d'une clause accordéon. Les prélèvements peuvent être faits en dollars canadiens ou en dollars américains pour un montant équivalent, sous forme d'avances à taux préférentiel, d'avances au taux des opérations de pension à un jour (taux CORRA), d'avances au taux de financement à un jour garanti (taux SOFR) et de lettres de crédit pouvant atteindre 2 500 000 \$.

Les avances portent intérêt au taux préférentiel canadien ou américain, majoré d'une marge applicable allant de 0,75 % à 1,75 %, ou encore aux taux CORRA ou SOFR, majorés d'une marge applicable allant de 2,00 % à 3,00 %, selon le cas, pour les avances en dollars canadiens ou en dollars américains, respectivement. La marge applicable est établie en fonction des seuils limites fixés à l'égard de certains ratios financiers. À titre de garantie pour la facilité de crédit, Alithya a consenti une hypothèque de premier rang sur l'universalité de ses actifs, à l'exclusion de tout équipement loué et de la sûreté de premier rang en faveur d'Investissement Québec grevant les crédits d'impôt à recevoir pour le financement relatif aux crédits d'impôt remboursables. Aux termes de la convention, la Société est tenue de se conformer de manière continue à certaines clauses restrictives financières, lesquelles sont évaluées sur une base trimestrielle.

La facilité de crédit vient maintenant à échéance le 1^{er} avril 2026 et peut être renouvelée pour des périodes supplémentaires d'un an, au gré du prêteur, mais la durée de la facilité de crédit ne peut excéder trois ans.

Au 31 mars 2024, le solde impayé aux termes de la facilité de crédit comprend un montant de 71 773 000 \$ (82 512 000 \$ au 31 mars 2023) payable en dollars américains (53 000 000 \$ US; 61 000 000 \$ US au 31 mars 2023).

La Société dispose d'une facilité de crédit d'exploitation supplémentaire d'un montant maximal de 2 708 000 \$ (2 000 000 \$ US), portant intérêt au taux préférentiel américain majoré de 1,00 %, avec la même sûreté et les mêmes clauses restrictives financières que la facilité de crédit. Le prêteur peut résilier cette facilité de crédit d'exploitation à tout moment. Il n'y avait pas de montant impayé au titre de cette facilité de crédit d'exploitation supplémentaire aux 31 mars 2024 et 2023.

^{b)} Les prêts garantis accordés par Investissement Québec dans le but de financer les crédits d'impôt remboursables de la Société sont assortis des modalités suivantes :

Aux			31 mars	31 mars
(en milliers de dollars)			2024	2023
			\$	\$
Année à laquelle se rapporte le crédit d'impôt remboursable	Remboursables à la première des dates suivantes : la date d'obtention des crédits d'impôt remboursables ou le	Portant intérêt au		
2022	31 mars 2024	taux préférentiel + 1,00 %	—	8 719
2023	31 mars 2025	taux préférentiel + 1,25 %	8 537	4 473
			8 537	13 192

En ce qui concerne les crédits d'impôt remboursables de 2023, le montant maximal pouvant faire l'objet d'un financement correspond au montant le moins élevé entre 90 % des crédits d'impôt remboursables admissibles et 10 670 000 \$. Les prêts sont garantis par une hypothèque de premier rang sur la totalité des crédits d'impôt remboursables financés à recevoir de la Société et une hypothèque de rang subordonné sur les débiteurs et les autres créances.

^{c)} Le 13 mars 2024, la Société a conclu un accord modifié. L'échéance des prêts subordonnés non garantis contractés auprès d'Investissement Québec, d'un montant de 20 000 000 \$, a été prorogée du 1^{er} octobre 2025 au 1^{er} octobre 2026 et les prêts sont maintenant renouvelables pour une année de plus au gré du prêteur. Pour la période allant jusqu'au 1^{er} octobre 2025, la première tranche de 10 000 000 \$ porte intérêt à un taux fixe allant de 6,00 % à 7,25 %, et la tranche supplémentaire de 10 000 000 \$ porte intérêt à un taux allant de 7,10 % à 8,35 %. Les intérêts sont calculés et exigibles sur une base trimestrielle, en fonction des seuils limites fixés à l'égard de certains ratios financiers. Les taux d'intérêt pour la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 1^{er} octobre 2026 seront communiqués au prêteur au plus tard 15 jours avant le 1^{er} octobre 2025, après quoi la Société aura le choix de rembourser partiellement ou intégralement les prêts, sans être assujettie à une pénalité, au plus tard le 1^{er} octobre 2025.

Conformément aux modalités des prêts, la Société est tenue de rester conforme à certaines clauses restrictives financières, lesquelles sont mesurées sur une base trimestrielle.

^{a), c)} Aux 31 mars 2024 et 2023, la Société respectait toutes ses clauses restrictives financières.

La dette à long terme au 31 mars 2024 a connu une diminution de 9,8 M\$ pour se chiffrer à 117,4 M\$, par rapport à 127,2 M\$ au 31 mars 2023. La baisse est principalement attribuable à une diminution de 4,7 M\$ des

prêts garantis, à la réduction de 3,8 M\$ du solde du prix d'achat payable dans le cadre de l'acquisition de Datum et à une diminution de 1,4 M\$ des prélèvements sur la facilité de crédit. La diminution du montant total de la dette à long terme a donné lieu à une baisse de 13,7 M\$ de la trésorerie au 31 mars 2024 par rapport au 31 mars 2023.

Au 31 mars 2024, la trésorerie s'élevait à 8,9 M\$ et un montant de 81,1 M\$ avait été prélevé sur la facilité de crédit et classé comme dette à long terme. Par comparaison, au 31 mars 2023, la trésorerie s'élevait à 22,6 M\$ et un montant de 82,5 M\$ avait été prélevé sur la facilité de crédit et classé comme dette à long terme.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et de la dette nette¹⁾ :

Aux (en milliers de dollars)	31 mars 2024	31 mars 2023
	\$	\$
Tranche courante de la dette à long terme	12 687	12 808
Tranche non courante de la dette à long terme	104 695	114 382
Total de la dette à long terme	117 382	127 190
Moins :		
Trésorerie	8 859	22 583
Dette nette	108 523	104 607

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique 5 intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » pour obtenir une explication de la composition et de l'utilité de cette mesure non conforme aux IFRS.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la dette nette d'Alithya s'est accrue en raison principalement de la baisse de la trésorerie, partiellement contrebalancée par la diminution de l'emprunt au titre de la facilité de crédit, tel qu'il est expliqué ci-haut.

10.7 Obligations contractuelles

Le tableau suivant résume les valeurs comptables et les échéances contractuelles des intérêts et du capital relatifs à des passifs financiers importants, ainsi que les dépenses prévues par contrats relativement à des engagements d'exploitation :

Au (en milliers de dollars)	31 mars 2024					
	Valeur comptable	Total	Moins d'un an	De un an à deux ans	De deux à cinq ans	Plus de cinq ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs	41 751	41 751	41 751	—	—	—
Contrepartie éventuelle	4 082	4 358	—	4 358	—	—
Facilité de crédit	81 073	93 444	6 065	6 306	81 073	—
Prêts garantis	8 537	8 580	8 580	—	—	—
Prêts non garantis subordonnés	20 000	23 871	1 310	1 608	20 953	—
Solde de prix d'achat à payer	8 172	8 436	4 218	4 218	—	—
Obligations locatives	11 520	12 615	4 559	2 750	3 981	1 325
Engagements liés à l'exploitation	—	14 560	6 725	3 096	4 739	—
	175 135	207 615	73 208	22 336	110 746	1 325

10.8 Arrangements hors bilan

Alithya utilise le financement hors bilan relativement aux engagements d'exploitation relatifs à des licences technologiques et à des infrastructures, tel qu'il est indiqué dans la rubrique intitulée « Obligations contractuelles » ci-dessus. Mis à part ce qui est indiqué dans la rubrique ci-dessus et à la note 15 des états financiers consolidés, il n'y a eu aucun changement important à l'égard des arrangements hors bilan depuis le 31 mars 2023 en dehors du cours normal des activités d'Alithya.

11. Capital-actions

Dans le contexte de la discussion sur le capital-actions, Groupe Alithya inc. sera appelé la « Société ». Le capital-actions d'Alithya est décrit en détail à la note 13 des états financiers annuels consolidés audités d'Alithya.

11.1 Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 13 septembre 2023, le conseil d'administration de la Société a autorisé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, offre qui a par la suite été approuvée par la TSX. Conformément à l'offre publique de rachat, la Société peut acquérir, à des fins d'annulation, jusqu'à 2 411 570 actions à droit de vote subalterne (2 491 128 au préalable), soit 5 % du flottant de la Société à la clôture des marchés le 7 septembre 2023.

L'offre publique de rachat a commencé le 20 septembre 2023 et prendra fin à la première des dates suivantes à survenir, soit le 19 septembre 2024 (auparavant entre le 20 septembre 2022 et le 19 septembre 2023) ou le jour où la Société aura acquis le nombre maximal d'actions à droit de vote subalterne autorisé conformément à l'offre publique de rachat ou le jour où elle aura décidé de mettre fin aux acquisitions pour toute autre raison. Toutes les acquisitions d'actions à droit de vote subalterne sont effectuées dans le cadre d'opérations sur le marché libre, au cours en vigueur au moment de l'acquisition.

Dans le cadre de l'offre publique de rachat, la Société a conclu un régime d'achat automatique d'actions (« le régime d'achat automatique d'actions ») avec un courtier désigné. Le régime d'achat automatique d'actions autorise le courtier désigné à acquérir, à des fins d'annulation, des actions à droit de vote subalterne au nom de la Société, tout en respectant certains paramètres de négociation établis, de temps à autre, par la Société.

12. Parties liées

Partie exerçant un contrôle ultime

Au 31 mars 2024, les détenteurs d'actions à droit de vote multiple détenaient collectivement, directement ou indirectement, des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple ou exerçaient collectivement, directement ou indirectement, un contrôle à l'égard de ces actions, ce qui représente environ 45,6 % des droits de vote totaux d'Alithya. Le 1^{er} novembre 2018, ces détenteurs d'actions ont conclu une convention de vote, aux termes de laquelle ils ont accepté, entre autres choses, d'exercer leurs droits de vote à

l'égard de la totalité des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple sous leur contrôle, conformément aux décisions prises par une majorité d'entre eux, sous réserve de certaines exceptions.

Transactions avec des administrateurs et des membres clés de la direction

Les membres clés de la direction sont les membres du comité exécutif de direction de la Société ainsi que certains autres membres clés de la direction. Les membres clés de la direction d'Alithya participent au régime d'achat d'actions, au régime incitatif à long terme et au régime d'unités d'actions. La rémunération payée ou payable aux administrateurs et aux membres clés de la direction pour des services est présentée ci-après :

Exercices clos les (en milliers de dollars)	31 mars 2024	31 mars 2023
	\$	\$
Rémunération des administrateurs, et salaires et avantages des membres clés de la direction ^{a)}	4 100	4 101
Rémunération fondée sur des actions	2 106	3 081
	6 206	7 182

^{a)} Les salaires et avantages comprennent la rémunération incitative à court terme.

En plus des montants ci-dessus, la Société s'est engagée à verser à certains membres clés de la direction des prestations supplémentaires d'au plus 6 433 000 \$ (6 624 000 \$ en 2023) en cas d'un changement de contrôle et/ou d'une cessation d'emploi sans motif.

Opérations conclues avec des membres clés de la direction

Dans le cours normal des activités, la Société a effectué les opérations suivantes avec une entité contrôlée par un administrateur. Les opérations ont été comptabilisées à la valeur contractuelle de la contrepartie établie, ce qui représente les taux du marché, comme convenu par les parties liées. Au 31 mars 2024, l'entité n'était plus une partie liée puisque l'actionnaire qui en avait le contrôle a cessé de siéger au conseil d'administration de la Société le 14 septembre 2022.

Exercices clos les (en milliers de dollars)	31 mars 2024	31 mars 2023
	\$	\$
Revenus ^{a)}	—	6 811

^{a)} Conformément à un accord commercial de 10 ans qui prend fin en avril 2031, une entité contrôlée par un ancien administrateur a pris des engagements envers une marge brute annuelle minimale tirée de la prestation de services de consultation, avec des surplus ou des déficiences annuels au titre de ces engagements, qui sont admissibles à certaines dispositions relatives à un report. Si les montants minimaux au titre de l'accord ne sont pas atteints, l'entité devra verser des montants compensatoires selon une formule définie dans l'accord commercial. L'accord commercial peut être prolongé jusqu'en avril 2034, mais les exigences quant à la marge brute annuelle minimale ne s'appliqueront pas à la période du prolongement.

13. Information annuelle choisie

(en milliers de dollars)	Exercices clos les 31 mars		
	2024	2023	2022
	\$	\$	\$
Revenus	491 125	522 701	437 885
Perte nette	(16 660)	(30 097)	(15 548)
Perte de base et diluée par action	(0,17)	(0,32)	(0,18)
Total des actifs	416 497	464 101	447 721
Dette à long terme et obligations locatives non courantes	112 079	129 025	105 113

Les revenus ont diminué du 31 mars 2023 au 31 mars 2024, principalement en raison d'une réduction des investissements en technologies de l'information au sein du secteur bancaire et à l'arrivée à échéance de certains projets de clients, partiellement contrebalancée par la croissance interne dans certains secteurs de l'entreprise et l'incidence positive des variations du taux de change entre les périodes. Les revenus avaient augmenté du 31 mars 2022 au 31 mars 2023, principalement en raison de l'acquisition de Vitalyst, LLC (« Vitalyst »), qui avait généré dix mois supplémentaires de revenus à l'exercice 2023 par rapport à l'exercice précédent et de l'acquisition de Datum, et grâce à la croissance interne dans tous les secteurs et à l'incidence positive des variations du taux de change entre les périodes.

La perte nette et la perte de base et diluée par action ont diminué du 31 mars 2023 au 31 mars 2024, principalement en raison de diminutions des charges de vente, générales et administratives, des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, y compris un recouvrement de la contrepartie au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel liée à l'acquisition de Datum, et de l'amortissement d'immobilisations incorporelles et corporelles, le tout partiellement contrebalancé par une diminution de la marge brute et des augmentations de la charge d'impôts, principalement attribuable à une baisse du recouvrement d'impôts différés découlant d'un actif d'impôts différés susceptible de se réaliser à la suite du passif d'impôts différés dans le cadre de l'acquisition de Datum au cours de l'exercice précédent, et des charges financières nettes. La perte nette et la perte de base et diluée par action avaient augmenté du 31 mars 2022 au 31 mars 2023, principalement en raison d'augmentations des charges de vente, générales et administratives, y compris la baisse des subventions salariales gouvernementales, des coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, y compris la contrepartie au titre de la clause d'indexation sur le résultat potentiel liée à l'acquisition de Datum, de l'amortissement et des charges financières nettes, le tout partiellement contrebalancé par des hausses de la marge brute et du recouvrement d'impôts.

La diminution du total des actifs du 31 mars 2023 au 31 mars 2024 est principalement attribuable à une baisse de la trésorerie découlant de remboursements au titre de la facilité de crédit, à des diminutions des travaux en cours et des immobilisations incorporelles et corporelles découlant de l'amortissement survenu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, le tout partiellement contrebalancé par une hausse des débiteurs et autres créances. L'augmentation du total des actifs du 31 mars 2022 au 31 mars 2023 était principalement attribuable à l'acquisition de Datum, qui a donné lieu à la comptabilisation d'immobilisations incorporelles et de goodwill, partiellement contrebalancée par la baisse des immobilisations incorporelles découlant de l'amortissement survenu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

La diminution de la dette à long terme et des obligations locatives non courantes du 31 mars 2023 au 31 mars 2024 est principalement attribuable à la baisse de la dette à long terme, tel qu'il est décrit à la sous-rubrique 10.6, à un recouvrement de la contrepartie au titre de clause d'indexation sur le résultat potentiel liée à l'acquisition de Datum et à une réévaluation des obligations locatives dans le cadre de l'examen en cours de la stratégie immobilière d'Alithya à la suite de l'intégration des acquisitions et des changements apportés aux conditions de travail, en vue de réduire l'empreinte de la Société et de réaliser des synergies. L'augmentation de la dette à long terme et des obligations locatives non courantes du 31 mars 2022 au 31 mars 2023 était principalement attribuable à l'augmentation de la dette à long terme afin de financer l'acquisition de Datum et les opérations.

14. Résumé sur huit trimestres

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les							
	30 juin 2022	30 sept. 2022	31 déc. 2022	31 mars 2023	30 juin 2023	30 sept. 2023	31 déc. 2023	31 mars 2024
Revenus	126 764	128 933	130 780	136 224	131 595	118 492	120 498	120 540
Coût des revenus	92 700	91 173	91 562	95 492	93 502	83 701	82 819	81 793
Marge brute	34 064	37 760	39 218	40 732	38 093	34 791	37 679	38 747
	26,9 %	29,3 %	30,0 %	29,9 %	28,9 %	29,4 %	31,3 %	32,1 %
Charges d'exploitation								
Charges de vente, générales et administratives	28 927	30 421	31 196	35 978	32 499	29 930	29 521	29 608
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises	1 882	2 741	1 290	12 166	1 105	2 663	1 030	(1 414)
Amortissement	1 579	1 602	1 634	1 721	1 668	1 498	1 444	1 303
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 699	6 708	7 397	8 693	6 824	6 177	5 299	4 795
(Gain) perte de change	(164)	64	163	96	(128)	112	(34)	152
	36 923	41 536	41 680	58 654	41 968	40 380	37 260	34 444
(Perte) bénéfice d'exploitation	(2 859)	(3 776)	(2 462)	(17 922)	(3 875)	(5 589)	419	4 303
Charges financières nettes	1 793	2 301	2 664	2 577	3 220	3 073	3 302	2 262
(Perte) bénéfice avant impôts	(4 652)	(6 077)	(5 126)	(20 499)	(7 095)	(8 662)	(2 883)	2 041
(Recouvrement) charge d'impôts	(488)	(5 642)	379	(506)	150	514	(346)	(257)
(Perte nette) bénéfice net	(4 164)	(435)	(5 505)	(19 993)	(7 245)	(9 176)	(2 537)	2 298
(Perte de base et diluée) bénéfice de base et dilué par action	(0,04)	—	(0,06)	(0,21)	(0,08)	(0,10)	(0,03)	0,02

Les écarts trimestriels dans les résultats d'Alithya sont principalement attribuables au moment où ont lieu les acquisitions. Les écarts trimestriels peuvent aussi être attribuables à la saisonnalité. Les revenus générés par les conseillers d'Alithya dépendent du nombre de jours ouvrables dans un trimestre donné; ce nombre peut varier en raison des vacances, d'autres congés payés et des jours fériés. Les cycles d'investissement dans les technologies de l'information des clients varient également selon la saisonnalité relative à leurs propres activités.

Au cours de la période de huit trimestres, les revenus ont fluctué en raison principalement de l'acquisition d'entreprises et, plus récemment, de réductions des investissements en technologies de l'information par le secteur bancaire, réductions attribuables à la conjoncture économique. De manière générale, la marge brute en

pourcentage des revenus a adopté une tendance de hausse, notamment au cours des quatre derniers trimestres, principalement en raison d'une plus grande utilisation et de l'amélioration du rendement des projets, ainsi que d'une migration stable vers des services à plus grande valeur ajoutée. Les charges de vente, générales et administratives ont fluctué en raison d'acquisitions d'entreprises, déduction faite des synergies possibles, et sont demeurées stables pendant le trimestre en cours, après avoir diminué de façon importante au cours des trois trimestres précédents, principalement à cause de l'examen, par Alithya, de sa structure de coûts entamé au quatrième trimestre de l'exercice 2022, ainsi que des modifications entreprises dans les trimestres subséquents et des réductions de personnel découlant de la conjoncture économique au cours des derniers trimestres. Les charges de vente, générales et administratives totales, en pourcentage des revenus consolidés, ont fluctué en raison des acquisitions, des examens de la structure de coûts et des variations des revenus dont il a été question au préalable. Les autres charges, telles que les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation d'entreprises, l'amortissement, l'amortissement des immobilisations incorporelles et la charge (le recouvrement) d'impôts ont également varié en raison de l'acquisition d'entreprises et des exigences et activités d'intégration subséquentes.

15. Jugement important de la direction et estimations comptables

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur le montant présenté des actifs, des passifs, des revenus et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue à intervalle régulier. Les modifications d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont apportées et dans les périodes futures concernées. Les méthodes comptables significatives d'Alithya sont décrites en détail à la note 3 des états financiers annuels consolidés audités d'Alithya.

Les jugements critiques émis par la direction pour l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont :

Détermination des unités génératrices de trésorerie – L'identification des UGT et le regroupement d'actifs au sein de chacune reposent sur l'information actuellement disponible concernant l'expérience réelle d'utilisation et les plans d'affaires futurs prévus. La direction a pris en considération différents facteurs pour déterminer ses UGT, notamment la manière dont la Société gère et surveille ses activités, la nature des activités de chaque UGT et les principaux segments de marché qu'elles desservent. Ainsi, les UGT identifiées par la Société aux fins des tests de recouvrabilité et de dépréciation d'actifs non financiers sont les suivantes : Canada, France, EPM, ERP et Solutions de données.

Détermination de secteurs opérationnels – La Société fait appel à son jugement relativement à la détermination de secteurs opérationnels à des fins de présentation de l'information financière et de communication de l'information. La Société a passé en revue ses activités et a déterminé qu'elle compte trois secteurs à présenter par emplacement géographique : le Canada, les États-Unis et l'international.

Les hypothèses et incertitudes relatives aux estimations qui comportent un risque important d'entraîner des ajustements significatifs au cours du prochain exercice sont les suivantes :

Comptabilisation des revenus pour les accords à prix forfaitaire et les accords fondés sur le temps et les ressources selon la méthode fondée sur les intrants – La Société comptabilise les revenus découlant des accords, qui peuvent s'étendre sur plus d'une période de déclaration, selon la méthode fondée sur les intrants. Les revenus découlant des accords à prix forfaitaire sont comptabilisés au fil du temps, selon une évaluation de la progression d'après la meilleure estimation que fait la Société du montant total des coûts de main-d'œuvre attendus et des risques liés à la prestation des services. Le montant total des coûts de main-d'œuvre attendus pour achever un service donné repose sur des estimations pouvant être affectées par différents facteurs, y compris les modifications de la portée du contrat, les retards dans l'atteinte des jalons, les changements dans la composition et les taux de la main-d'œuvre, les difficultés inattendues dans la prestation des services et les réclamations potentielles des clients.

Tout comme les risques et les incertitudes diffèrent selon chaque projet, les sources des écarts entre les prévisions de coûts et les coûts réels varient également selon chaque projet. La détermination des estimations se fonde sur les pratiques d'affaires de la Société, ainsi que sur l'expérience antérieure de celle-ci. De plus, elle est étroitement liée aux processus et aux contrôles détaillés de gestion de projet. Les renseignements fournis par les gestionnaires de projet, combinés à une évaluation approfondie des complexités et des risques techniques, servent à estimer le pourcentage d'avancement.

Dépréciation des actifs non courants – Le test de dépréciation que la Société applique au goodwill est fondé sur les estimations internes des montants recouvrables de chacune de ses UGT, établis selon la plus élevée de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'exploitation continue de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de sortie correspond au prix qui serait obtenu de la vente de l'UGT dans le cadre d'une opération ordonnée entre intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, déduction faite des coûts marginaux directement attribuables à la cession de l'UGT, à l'exclusion de la charge financière et de la charge d'impôt.

Les principales hypothèses relatives à la valeur d'utilité de l'UGT en cause incluent les revenus, les coûts des revenus, les charges de vente, générales et administratives et les autres ajustements sans effet de trésorerie prévisionnels qui sont pris en compte pour établir les prévisions des flux de trésorerie nets liés à l'exploitation sur trois ans ainsi que le taux de croissance à long terme estimatif appliqué pour extrapoler ces prévisions et le coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») avant impôts utilisé pour établir la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus.

Les principales hypothèses relatives à la juste valeur diminuée des coûts de sortie de chaque UGT incluent les revenus, le coût des revenus, les charges de vente, générales et administratives et les autres ajustements sans effet de trésorerie estimatifs qui sont pris en compte pour établir les prévisions de la Société quant au BAIIA ajusté, ainsi qu'un multiplicateur du marché implicite appliqué à ces prévisions.

Toute variation de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant recouvrable calculé et, ultimement, sur le montant comptabilisé au titre de la dépréciation du goodwill, le cas échéant. Se reporter à la note 9 des états financiers annuels consolidés audités d'Alithya pour obtenir de plus amples renseignements sur les hypothèses utilisées.

Acquisitions d'entreprises – La juste valeur attribuée aux immobilisations incorporelles identifiables obtenues dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise est fondée sur les hypothèses de la direction, y compris celles qui seraient formulées par les intervenants du marché, agissant dans leur intérêt économique. La Société établit

la juste valeur des immobilisations incorporelles identifiables en utilisant les techniques d'évaluation appropriées, qui se fondent généralement sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Les hypothèses principales utilisées pour établir la juste valeur à la date d'acquisition des immobilisations incorporelles identifiables obtenues dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise incluent les flux de trésorerie prévisionnels attribuables à l'actif, les taux d'actualisation et, le cas échéant, les taux d'attrition.

Les variations subséquentes de la juste valeur sont ajustées en fonction du coût d'acquisition, si elles constituent des ajustements de la période d'évaluation. La période d'évaluation est la période comprise entre la date d'acquisition et la date à laquelle tous les renseignements importants nécessaires à la détermination de la juste valeur sont disponibles, sans excéder douze mois. Toutes les autres variations subséquentes sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

16. Modifications aux normes comptables en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2024

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été adoptées par la Société le 1^{er} avril 2023 :

[Modifications à IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2, Informations à fournir sur les méthodes comptables](#)

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers* et l'énoncé de pratiques en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative*. Les modifications aident les entités à présenter des informations à fournir sur les méthodes comptables plus utiles pour les principaux utilisateurs d'états financiers, comme suit :

- en remplaçant l'exigence de présentation d'information sur les « principales » méthodes comptables conformément à IAS 1 par une exigence de présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables. Conformément à ces modifications, une méthode comptable est significative si, lorsqu'on la prend en considération conjointement avec d'autres informations contenues dans les états financiers de l'entité, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur ces états financiers;
- en fournissant des indications dans l'énoncé de pratiques en IFRS 2 pour expliquer et illustrer l'application du processus en quatre étapes d'évaluation de l'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables.

La Société a mis à jour l'information à fournir sur ses méthodes comptables aux présents états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

[Modifications à IAS 8, Définition d'estimations comptables](#)

En février 2021, l'IASB a modifié IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, afin d'introduire une nouvelle définition des « estimations comptables » pour remplacer la définition de « changement d'estimations comptables ». Les modifications apportent également des précisions visant à aider les entités à distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. Cette distinction est importante, puisque les changements de méthodes comptables doivent être appliqués de façon rétrospective tandis que les changements d'estimations comptables doivent être appliqués de façon

prospective. La modification à IAS 8 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

[Modifications à IAS 12, Impôts sur le résultat](#)

Le 7 mai 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 12, *Impôts sur le résultat*, afin de réduire la portée de l'exemption de comptabilisation initiale pour en exclure les transactions donnant lieu à des différences temporaires qui s'équivalent et se compensent. Les sociétés seront donc tenues de comptabiliser l'actif d'impôts différés et le passif d'impôts différés pour tenir compte de ces différences temporaires qui prennent naissance à la comptabilisation initiale d'un contrat de location et d'une obligation de démantèlement. La Société a mis à jour l'information fournie aux présents états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Les modifications adoptées ont entraîné une majoration de 4,9 M\$ de l'actif d'impôt différé au titre de l'obligation locative et du passif d'impôt différé au titre du droit d'utilisation au 31 mars 2023 aux fins de présentation de l'information financière dans les notes, sans incidence sur le montant net du passif d'impôt différé comptabilisé.

17. Nouvelles normes et interprétations publiées, mais non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation des présents états financiers consolidés, certaines nouvelles normes, modifications et interprétations, ainsi que certaines améliorations apportées aux normes existantes, ont été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur et n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société. La direction prévoit que l'ensemble des prises de position pertinentes sera adopté pour la première période de présentation de l'information financière à compter de la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Des précisions sur les nouvelles normes, modifications et interprétations, ainsi que sur les améliorations à apporter aux normes existantes, susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société sont données ci-après :

[IAS 1, Présentation des états financiers](#)

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 1, *Présentation des états financiers*, pour clarifier le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. Aux fins du classement des passifs non courants, les modifications suppriment l'obligation du droit inconditionnel de différer le règlement du passif ou de renouveler ce dernier pour au moins douze mois. Un tel droit doit plutôt avoir une substance et exister à la fin de la période de présentation de l'information financière. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié la norme *Passifs non courants assortis de clauses restrictives (modifications d'IAS 1)* afin de préciser que seules les clauses restrictives auxquelles une société doit se conformer au plus tard à la date de clôture ont une incidence sur le classement d'un passif à titre de passif courant ou non courant. Des renseignements supplémentaires devront être fournis pour aider les utilisateurs à comprendre le risque par rapport à ces passifs qui pourraient devoir être remboursables dans les douze mois suivant la date de clôture. Les modifications apportées à IAS 1 s'appliquent de façon rétrospective et entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Une application anticipée est permise. La direction évalue actuellement l'incidence de la modification sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera IAS 1, *Présentation des états financiers*.

IFRS 18 a principalement trait aux quatre éléments suivants :

- Nouvelles catégories et ajout de sous-totaux à inclure dans l'état du résultat net;
- Nouvelles exigences visant à améliorer le regroupement et la ventilation;
- Informations supplémentaires à inclure aux notes des états financiers au sujet des indicateurs de performance définis par la direction;
- Améliorations ciblées de la présentation des flux de trésorerie en modifiant IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*.

IFRS 18 s'applique de façon rétrospective et entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Une application anticipée est permise. La direction évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

18. Risques et incertitudes

Bien qu'Alithya fait confiance à ses perspectives à long terme, elle opère dans un environnement qui comprend divers risques et incertitudes et qui est touché par bon nombre de facteurs qui pourraient avoir des incidences défavorables importantes sur ses affaires, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie, ses activités ou sa réputation.

La stratégie d'Alithya en matière de gestion des risques concorde avec sa stratégie d'affaires et ses activités sont exercées en tenant compte du fait que la prise de risques et une gestion efficace de ceux-ci est nécessaire en vue d'atteindre ses objectifs stratégiques et de gérer les opérations de l'entreprise. Le Conseil a confié au comité d'audit et de gestion des risques la responsabilité de surveillance des risques et au comité de gouvernance et de mise en candidature la responsabilité de surveillance de la divulgation relative aux risques. La direction aborde les risques cruciaux liés aux activités d'Alithya avec le comité d'audit et de gestion des risques sur une base trimestrielle et avec le Conseil sur une base annuelle dans le cadre du processus de planification stratégique et de l'établissement du budget ainsi que sur une base ponctuelle, lorsque nécessaire. La direction discute également de la divulgation sur les risques avec le comité de gouvernance et de mise en candidature sur une base trimestrielle pour s'assurer que sa divulgation demeure exacte et qu'elle aborde les risques significatifs auxquels Alithya fait face. L'identification des risques le plus tôt possible permet à Alithya de prendre les devants et d'éviter des incidents et conséquences importantes.

Les risques qui, selon Alithya, pourraient à l'heure actuelle avoir une incidence significative sur ses activités sont décrits dans cette rubrique. Ils sont divisés entre les catégories suivantes :

- **Risques liés au marché** : Comprend les risques liés au marché en général et qui pourraient avoir une incidence importante sur les activités d'Alithya;

- **Risques liés au secteur d'activité d'Alithya** : Comprend les risques auxquels sont exposées les entreprises qui fournissent des services-conseils en technologie numérique;
- **Risques liés aux activités d'Alithya** : Comprend les risques propres à la manière dont les activités d'Alithya sont structurées et fonctionnent;
- **Risques liés aux actions à droit de vote subalterne et aux liquidités** : Comprend les risques propres à la détention d'actions à droit de vote subalterne et aux liquidités.

Ces risques ne sont toutefois pas nécessairement les seuls auxquels Alithya est exposée. D'autres risques et incertitudes dont Alithya n'a actuellement pas connaissance ou qu'elle juge actuellement comme étant négligeables pourraient avoir une incidence défavorable importante sur ses activités. Les investisseurs sont priés d'examiner attentivement les risques et les incertitudes présentés dans cette rubrique ainsi que dans les autres documents rendus publics par Alithya, y compris les documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis et que l'on peut consulter sur SEDAR+ et sur EDGAR, avant de prendre une décision d'investissement. La concrétisation de l'un de ces risques pourrait, entre autres, avoir une incidence sur le cours des actions à droit de vote subalterne.

18.1 Risques liés au marché

18.1.1 Risques économiques et incertitude politique

Les résultats d'exploitation d'Alithya sont affectés par le niveau d'activités de ses clients qui est tributaire de leur propre niveau d'activités dans les secteurs et marchés dans lesquels ils opèrent ainsi que de l'incertitude politique, laquelle peut inclure les conflits armés, les perturbations sur le plan du travail ou de la société, l'inflation croissante, la récession, les changements climatiques et les maladies ou les urgences sanitaires. La conjoncture économique et l'incertitude politique pourraient forcer certains clients à réduire ou à reporter leurs dépenses pour des services-conseils en technologie numérique, et une baisse importante prolongée de l'intensité des activités commerciales des clients d'Alithya pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses revenus et sa marge de profit. Alithya met en œuvre des mesures en matière d'économies de coûts lui permettant de gérer ses dépenses exprimées en pourcentage des revenus, mais rien ne garantit que ces initiatives y parviendront sur une longue période de conditions économiques difficiles ou d'incertitude politique. Alithya ne peut ni prédire l'incidence des conditions économiques et politiques sur ses revenus futurs ni prédire tout changement dans les conditions économiques ou l'incertitude politique futures.

Bien que ses clients soient principalement au Canada et aux États-Unis, Alithya les sert par le biais d'une présence locale et de centres de livraison situés en dehors du Canada et des États-Unis. Par conséquent, les risques économiques et l'incertitude politique présents dans les juridictions à partir desquelles elle fournit ses services pourraient avoir une répercussion sur la prestation de ses services. De même, alors que la Société poursuit son expansion en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, notamment au moyen d'acquisitions, le niveau d'activité économique dans ces juridictions, dans lesquelles la Société pourrait vouloir prendre de l'expansion et développer davantage d'affaires au fil du temps, ainsi que l'incertitude politique, les guerres ou les conflits armés auxquels ces juridictions pourraient devoir faire face pourraient avoir des conséquences plus importantes sur les activités et les affaires d'Alithya, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

De plus, les répercussions potentielles des changements climatiques sont imprévisibles, et les désastres naturels, la hausse du niveau de la mer, les inondations, les sécheresses et les autres phénomènes météorologiques présentent des risques supplémentaires, puisqu'ils peuvent nuire aux activités internes d'Alithya ou à celles de ses clients, avoir des répercussions sur la santé et la sécurité de ses professionnels et accroître les frais d'assurance et les autres frais d'exploitation. Des risques climatiques peuvent découler de risques physiques (risques liés aux effets physiques des changements climatiques), de risques liés à la transition (risques liés aux changements réglementaires, juridiques, technologiques ou de marché découlant de la transition vers une économie à faible émission de carbone), de risques liés à la réputation du fait de la gestion, par Alithya, des enjeux climatiques et de la présentation d'information à l'égard de tels enjeux. De tels risques pourraient avoir une incidence sur Alithya ou nuire à la viabilité financière de ses clients, amenant une diminution de la demande et une perte d'activités auprès de ces clients, et chacun de ces risques pourraient avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière d'Alithya.

18.1.2 Inflation

Compte tenu des niveaux plus élevés d'inflation à l'heure actuelle, Alithya pourrait subir des pressions importantes sur les coûts, qui pourraient entraîner de la volatilité sur les marchés. Les gouvernements des juridictions dans lesquelles Alithya exerce directement ou indirectement ses activités pourraient adopter des initiatives pour combattre l'inflation, dont des hausses des taux d'intérêt, ce qui accroîtrait essentiellement son coût d'emprunt et diminuerait la liquidité des marchés financiers. Des niveaux plus élevés d'inflation pourraient également faire augmenter les coûts de la main-d'œuvre ainsi que les charges de vente, générales et administratives d'Alithya. Si les frais d'exploitation d'Alithya devaient subir d'importantes pressions inflationnistes, rien ne garantit qu'Alithya pourrait contrebalancer ces hausses, en totalité ou en partie, par des augmentations de prix ou d'autres efforts de gestion des dépenses, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

18.1.3 Pandémies

Les pandémies peuvent susciter une importante volatilité et perturber les secteurs et les marchés dans lesquels Alithya exerce ses activités et soulever un risque que ses professionnels, clients, sous-traitants et partenaires d'affaires soient empêchés ou limités dans leur capacité de mener leurs activités d'affaires tel que par la pratique passée ou tel qu'attendu durant une période indéfinie, dont en raison du virus ou de la maladie ou des mesures d'urgence ou restrictions recommandées ou imposées par les autorités gouvernementales en vue de combattre toute pandémie. Les mesures d'urgence gouvernementales peuvent comprendre des interdictions de voyager et des restrictions à cet égard, la fermeture de frontières, des périodes de quarantaine ou d'isolation auto-imposées, des fermetures d'entreprises obligatoires, des preuves vaccinales ou passeports vaccinaux, la distanciation sociale, des exigences en matière de tests, le confinement et le télétravail, des couvre-feux, des mesures de distanciation sociale et la fermeture temporaire des entreprises non essentielles, lesquelles peuvent toutes causer des perturbations considérables et une pression importante sur les entreprises en général et avoir une incidence négative sur les activités et les résultats d'exploitation d'Alithya.

Une pandémie pourrait donner lieu : i) à une réduction de la demande des clients pour les services et les solutions d'Alithya; ii) à une pression des clients sur les prix et les conditions de paiement; iii) à des difficultés de recouvrement des comptes clients; iv) à des demandes de clients cherchant à modifier ou à résilier des contrats ou des bons de travail existants; v) au non-renouvellement de contrats clients arrivant à expiration; vi) à une réduction des budgets des programmes publics auxquels Alithya pourrait avoir recours pour soutenir ses

travaux de recherche et sa croissance; vii) à des retards et des perturbations de services chez les fournisseurs de services tiers d'Alithya; et viii) à l'affectation d'une part substantielle des heures et des ressources de la direction et l'augmentation des frais d'exploitation pour atténuer l'incidence de la pandémie. Personne ne peut prédire avec certitude la durée ou l'ampleur, ou encore l'émergence ou la résurgence d'une pandémie. De plus, même si certaines conséquences peuvent se concrétiser, l'estimation ou la quantification, par Alithya, de l'ampleur globale et de la magnitude des effets et des conséquences d'une pandémie sur la Société, ses activités, sa situation financière et ses perspectives seraient un défi.

18.2 Risques liés au secteur d'activité d'Alithya

18.2.1 Concurrence sur le marché des services-conseils en technologie numérique

La concurrence sur le marché des services-conseils en technologie numérique est féroce. Alithya rivalise avec des concurrents locaux et internationaux, ainsi qu'avec les services informatiques internes des clients. Un nombre croissant de petits cabinets de services-conseils en technologie numérique ont également mis au point des services similaires à ceux offerts par Alithya au fil des ans et Alithya estime que la concurrence demeurera forte et pourrait s'intensifier à l'avenir, d'autant plus qu'il y a relativement peu de barrières pour entrer sur le marché des services-conseils en technologie numérique.

Bien qu'Alithya s'efforce de rester concurrentielle, ses concurrents pourraient être mieux placés qu'elle pour répondre à ces changements technologiques ou y réagir plus favorablement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise d'Alithya. Alithya livre concurrence en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté. Les concurrents actuels ou futurs pourraient mettre au point ou offrir des services-conseils en technologie numérique qui procurent des avantages importants, notamment sur le plan de la technologie, de la créativité ou du rendement, par rapport aux services qu'Alithya offre en plus de prix moins élevés. En outre, à mesure qu'Alithya étend son portefeuille de services et de solutions, elle peut être confrontée à de nouveaux concurrents en mesure de tirer parti d'une clientèle bien établie plus importante, et leur implication au-delà des services et des solutions fournis par Alithya peut leur permettre d'adopter des politiques d'établissement des prix plus agressives et d'offrir des modalités de vente plus attrayantes, ce qui pourrait faire perdre à Alithya des ventes potentielles ou lui faire vendre des services et des solutions à des prix inférieurs. Certains des concurrents d'Alithya peuvent également jouir de plus longs antécédents d'exploitation et disposer de plus vastes ressources financières, techniques, de marketing et de gestion qu'Alithya. Si Alithya ne parvient pas à anticiper les actions attendues et inattendues de ses concurrents actuels ou de ses nouveaux concurrents, ou à réagir de façon agile à de telles actions, ou si les concurrents réduisent leurs prix, Alithya pourrait perdre des projets au profit de ces concurrents. Toute pression sur les prix pourrait également avoir une incidence défavorable importante sur les revenus et les marges d'Alithya et limiter sa capacité de fournir des services concurrentiels. Alithya prévoit de continuer à investir des ressources importantes dans le développement et l'amélioration de ses offres de services et à atteindre un niveau élevé de satisfaction de la clientèle, mais rien ne garantit qu'elle sera en mesure de satisfaire aux demandes des clients à mesure qu'elles évoluent et que la concurrence continue de s'intensifier.

De plus, à l'heure actuelle, Alithya ne possède pas de technologie protégée par brevet qui empêcherait ou interdirait les concurrents d'entrer sur le marché des services-conseils en technologie numérique qu'elle occupe. Par conséquent, Alithya doit s'en remettre aux compétences de son personnel et à la qualité de son service à la clientèle. En outre, comme les frais de démarrage d'une entreprise de services-conseils en technologie numérique sont relativement faibles et que le recours, de manière générale, à des professionnels

situés à l'échelle mondiale moyennant des coûts moindres continue d'augmenter, Alithya prévoit qu'elle continuera de faire face à une concurrence accrue de la part des entreprises faisant leur apparition sur le marché, des fournisseurs internationaux et d'imposants intégrateurs, et elle est exposée au risque que ses employés quittent et lancent des entreprises concurrentes. Tous ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya.

18.2.2 Dépendance à l'égard d'un personnel très compétent et expérimenté

Le succès d'Alithya repose en grande partie sur sa capacité à recruter et à maintenir en poste des consultants techniques qualifiés, des consultants en gestion de projet, des analystes d'affaires et des professionnels du service des ventes et du marketing de divers niveaux d'expérience. Les marchés sur lesquels Alithya évolue sont très concurrentiels et la concurrence à l'endroit des employés qualifiés dans le secteur des services-conseils en technologie numérique est vive. La demande pour des employés qualifiés et l'inflation demeurent élevées, ce qui exerce une pression à la hausse sur la rémunération. Bien que la direction d'Alithya est d'avis que ses mesures pour attirer et maintenir en poste ses employés qualifiés s'avèrent concurrentielles, si ces mesures s'avèrent insuffisantes, Alithya pourrait être incapable de soutenir sa stratégie de croissance, de réaliser ses objectifs ou de poursuivre ses activités dans le cours normal des affaires, tel que mener à terme ses projets actuels ou déposer des soumissions pour de nouveaux projets, ce qui aurait une incidence défavorable sur ses revenus. Depuis la pandémie de COVID-19, Alithya a été confrontée à de nouveaux défis et risques liés au talent, notamment une plus grande mobilité des employés, une réévaluation de la relation des employés avec leur lieu de travail et un marché du travail très concurrentiel qui peut rendre plus difficile de recruter, d'attirer et de maintenir en poste des employés qualifiés.

18.2.3 Défaut d'accroître, de développer et d'adapter ses solutions et services actuels en vue de satisfaire aux besoins des clients

Les marchés des services technologiques, numériques et d'impartition sont caractérisés par des changements technologiques rapides, des normes industrielles en évolution, des coûts d'acquisition et de maintien de l'infrastructure des TI en baisse continue, des clients aux préférences changeantes et le lancement de nouveaux services et de nouvelles solutions. Le succès futur d'Alithya dépend de sa capacité de mettre au point des solutions et des services numériques et autres qui sont à la hauteur des changements opérés sur les marchés sur lesquels elle évolue. Alithya doit anticiper les changements dans les besoins de ses clients et, pour ce faire, elle doit adapter ses services et ses solutions et rester en mesure de fournir des services et des solutions rentables. Les offres de services numériques, infonuagiques et de sécurité sont des exemples de domaines en constante évolution, tout comme les changements et les percées en matière d'intelligence artificielle (y compris l'intelligence artificielle générative, ainsi que l'automatisation et l'apprentissage automatique) (« IA »). Bien qu'Alithya s'efforce de développer des services et des solutions numériques ainsi que de nouveaux services et de nouvelles solutions en matière de technologies innovantes qui répondent aux besoins des clients, rien ne garantit qu'Alithya réussira à développer de tels services et de telles solutions, qu'elle y parviendra rapidement et de façon rentable ou que ces services et solutions connaîtront du succès lorsqu'ils seront offerts sur le marché. Si Alithya ne suit pas le rythme et est incapable de répondre aux demandes d'un environnement technologique en rapide évolution et aux besoins des clients, y compris dans le domaine émergent de l'IA, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur sa capacité de conserver et d'attirer des clients et de saisir des occasions d'affaires, ce qui, à son tour, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. En outre, au fur et à mesure qu'Alithya élargit son offre de services et de solutions, elle peut être exposée à des risques

opérationnels, juridiques, réglementaires, éthiques, technologiques et à d'autres risques propres à tels services et solutions, ce qui pourrait exercer une pression supplémentaire sur ses revenus, son bénéfice net et ses flux de trésorerie liés à l'exploitation.

18.2.4 Risques liés à l'intelligence artificielle

L'utilisation de l'IA peut soulever des enjeux et des risques liés au contenu nuisible, au contenu inexact, aux préjugés, à la violation ou à l'appropriation illicite de droits de propriété intellectuelle, à la confidentialité des données et à la cybersécurité, entre autres choses, et peut également entraîner la possibilité de préoccupations d'ordre éthique ou d'une nouvelle surveillance gouvernementale ou réglementaire ou d'une surveillance gouvernementale ou réglementaire accrue, de litiges ou d'autres obligations légales, qui pourraient tous avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

18.2.5 Protection des droits de propriété intellectuelle

Le succès d'Alithya dépend en partie de sa capacité à protéger ses méthodes, processus, connaissances, techniques, outils et autres biens de propriété intellectuelle exclusifs qu'elle utilise pour fournir des services. Alithya s'appuie sur une combinaison de marques de commerce, de lois qui protègent les droits de propriété intellectuelle, que ces droits soient enregistrés ou non, ainsi que de restrictions contractuelles, telles que des ententes de confidentialité, des cessions de droits et des licences, pour protéger ses droits de propriété intellectuelle. Les lois existantes qui protègent les droits de propriété intellectuelle n'offrent cependant à Alithya qu'une protection limitée et rien ne garantit que les restrictions contractuelles seront respectées par les clients et les tiers. Des tiers pourraient tenter, directement ou indirectement, de divulguer, d'obtenir ou d'utiliser les solutions ou les technologies d'Alithya. D'autres pourraient également développer, et obtenir des brevets ou droits d'auteurs de manière indépendante sur, des technologies qui sont similaires ou supérieures à celles d'Alithya et, dans un tel cas, rien ne garantit que les mesures de protection d'Alithya en matière de droits de propriété intellectuelle suffiraient à lui permettre d'intenter des recours envers ces tiers ni qu'Alithya gagnerait tout recours en vue de protéger ses droits de propriété intellectuelle. Si Alithya n'a pas gain de cause dans le cadre de litiges en matière de propriété intellectuelle, elle pourrait être forcée de faire une ou plusieurs des choses suivantes : i) cesser de vendre ou d'utiliser de la technologie qui intègre la propriété intellectuelle litigieuse; ii) obtenir une licence d'utilisation à l'égard de la technologie pertinente, licence qu'elle pourrait ne pas être en mesure d'obtenir ou d'obtenir à des conditions raisonnables; iii) donner une nouvelle image aux services et solutions d'Alithya, ce qui pourrait entraîner une perte de reconnaissance de la marque et obliger Alithya à consacrer des ressources additionnelles, entre autres choses, à la création, au déploiement, à la publicité et à la commercialisation de ses nouvelles marques; iv) configurer des services afin d'éviter toute contrefaçon; et v) rembourser des droits de licence ou d'autres sommes précédemment perçues.

La protection des droits de propriété intellectuelle et de la confidentialité dans certaines juridictions dans lesquelles Alithya exerce ses activités pourrait aussi ne pas être aussi efficace qu'au Canada, aux États-Unis ou dans les autres juridictions dans lesquelles les droits de protection de la propriété intellectuelle sont plus développés. De plus, Alithya pourrait devoir verser des dommages-intérêts pécuniaires dans le cadre de différends ou pour éviter des litiges portant sur des droits de propriété intellectuelle pour lesquels elle n'a pas gain de cause, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière. De plus, rien ne garantit que ses concurrents n'enfreindront pas ses droits de propriété intellectuelle ni qu'elle disposera de ressources nécessaires pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle. Si Alithya tente de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle par le biais d'un litige, rien ne garantit qu'elle

aura gain de cause et le litige pourrait entraîner des coûts substantiels et détourner les ressources et l'attention de la direction.

Les solutions d'Alithya peuvent également contenir des codes sources libres ou être dépendantes, dans une certaine mesure, de l'utilisation et de la conception de tels codes. De manière générale, les auteurs ou d'autres tiers détiennent des licences à l'égard de ces codes sources libres, qui sont habituellement accessibles, utilisables et modifiables gratuitement. Aux termes de ces licences, Alithya peut être assujettie à certaines conditions, notamment à l'exigence d'offrir sans frais sa solution logicielle exclusive qui intègre des codes sources libres, de rendre disponible aux fins de modification les codes sources ou travaux dérivés qu'elle a conçus à partir de codes sources libres ou dans lesquels elle a incorporé ou utilisé des codes sources libres et d'obtenir une licence pour les modifications ou travaux dérivés conformément aux modalités d'une licence à l'égard de codes sources libres. Advenant qu'un auteur ou un autre tiers qui utilise ou distribue cette solution logicielle affirme qu'Alithya ne s'est pas conformée aux conditions de l'une ou l'autre de ces licences, elle pourrait être tenue d'engager d'importants frais juridiques pour se défendre contre ces allégations, de verser des dommages importants et de délaisser ses solutions contenant ou utilisant des codes sources libres, ce qui nuirait à la distribution et à la vente de certaines des solutions d'Alithya. Un litige, le cas échéant, pourrait être coûteux, avoir des répercussions négatives sur la situation financière d'Alithya ou ses résultats d'exploitation ou obliger celle-ci à consacrer du temps de recherche ou des ressources pour mettre en œuvre les modifications requises à ses solutions. Toute obligation de divulguer les codes sources exclusifs, de résilier des droits de licence ou de verser des dommages pour rupture de contrat pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités d'Alithya, sa situation financière et ses résultats d'exploitation et pourraient aider les concurrents à concevoir des produits ou des services similaires ou supérieurs aux siens. Bien qu'Alithya pense se conformer à ses obligations aux termes des licences à l'égard des codes sources libres qu'elle utilise, elle pourrait ne pas être consciente de tous les cas où du code source libre est intégré à ses solutions ou utilisé dans le cadre de ses solutions.

18.2.6 Contrefaçon de droits de propriété intellectuelle de tiers

Lorsqu'elle met au point des solutions pour ses clients et leur fournit des services, Alithya utilise ses propres brevets, marques de commerce, droits d'auteur, secrets commerciaux et autres droits de propriété intellectuelle et peut également obtenir des licences avec des tiers afin d'avoir le droit d'utiliser de tels droits de propriété intellectuelle. Alithya peut également développer de la propriété intellectuelle de son propre chef ou conjointement avec ses clients lorsqu'elle met au point des solutions pour eux et leur fournit des services. Bien qu'Alithya déploie des efforts raisonnables pour s'assurer de ne pas enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui, des tiers ou même ses clients pourraient présenter des réclamations à l'encontre d'Alithya. De plus, certains contrats client d'Alithya contiennent des clauses d'indemnisation pouvant l'obliger à leur verser une somme en règlement de la responsabilité et des dommages-intérêts à la suite de demandes d'indemnisation pour motif de contrefaçon de droits de propriété intellectuelle de tiers et, dans certains cas, le montant de ces demandes d'indemnisation pourrait excéder les revenus qu'Alithya tire de ces contrats ou la couverture offerte par ses polices d'assurance.

Les réclamations ou les litiges en matière de propriété intellectuelle à l'encontre d'Alithya pourraient entraîner des coûts substantiels, détourner l'attention de la direction, entacher la réputation d'Alithya, obliger Alithya à conclure d'autres conventions d'octroi de licence ou empêcher Alithya de fournir certaines solutions ou certains services tel que par la pratique passée ou selon ses attentes. Toute limitation dans la capacité d'Alithya d'offrir ou d'utiliser des solutions ou des services incorporant des droits de propriété intellectuelle visés par une

réclamation pourrait lui faire perdre des revenus ou l'obliger à engager des dépenses additionnelles afin d'adapter ses solutions et ses services pour des projets futurs.

18.2.7 Programmes parrainés par le gouvernement

Alithya tire profit des programmes parrainés par le gouvernement qui soutiennent la recherche et le développement, les employés ainsi que la croissance économique. Alithya peut également recevoir des crédits d'impôt gouvernementaux au Canada et à l'étranger. Les programmes gouvernementaux reflètent les politiques du gouvernement et reposent sur divers facteurs politiques et économiques. Rien ne garantit que ces programmes gouvernementaux demeureront à la disposition d'Alithya à l'avenir, ou qu'ils ne seront pas réduits, modifiés ou annulés. De plus, ces crédits d'impôt et ces programmes font régulièrement l'objet d'examen et de vérifications, ce qui pourrait donner lieu à des contestations et à des litiges et entraîner des réductions ou des annulations de subventions ou de crédits d'impôt reçus précédemment. Toute réduction ou annulation des programmes gouvernementaux ou toute autre modification apportée aux modalités des programmes parrainés par le gouvernement dont Alithya bénéficie, ainsi que toute réduction ou annulation de subventions, crédits ou allocations reçus précédemment, pourrait accroître les charges d'exploitation ou les dépenses en immobilisations engagées par Alithya et avoir une incidence défavorable importante sur son bénéfice net ou ses flux de trésorerie.

18.2.8 Risques associés à la réglementation

Les activités mondiales d'Alithya l'obligent à être conforme aux lois et règlements de nombreuses juridictions relatifs à divers sujets d'une complexité accrue, dont la lutte contre la corruption, la propriété intellectuelle, les restrictions commerciales, l'immigration, les impôts, le contrôle des structures anticoncurrentielles (antitrust), la confidentialité des données, les relations de travail, l'environnement et les valeurs mobilières. L'obligation de se conformer à ces diverses exigences représente un défi et mobilise d'importantes ressources, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de lois autres que les lois canadiennes et américaines. Les lois et règlements sont fréquemment modifiés et certains peuvent aussi imposer des exigences conflictuelles et des restrictions à la circulation de la trésorerie, à la fluctuation des devises et d'autres avoirs et au rapatriement des bénéfices nets d'Alithya.

18.2.9 Risques associés à l'éthique et aux facteurs ESG

Les professionnels, dirigeants, administrateurs et sous-traitants d'Alithya doivent se conformer aux lois, règlements et normes éthiques en vigueur. Alithya a mis en place des mesures et des contrôles pour assurer leur respect, notamment par l'adoption d'un code de conduite qui énonce des fondements uniformes quant au comportement attendu de ces personnes. Malgré les efforts déployés par Alithya, rien ne garantit que ces mesures et contrôles seront suffisants pour prévenir toute violation, et tout défaut pourrait exposer Alithya à d'importantes pénalités, nuire à sa réputation ou même l'empêcher de soumissionner sur des appels d'offres. Ce risque augmente à mesure qu'Alithya continue d'étendre ses activités à l'échelle internationale.

De plus, ces dernières années, des parties prenantes ont commencé à énoncer leurs attentes à l'égard des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») et certains clients pourraient avoir certains critères à rencontrer lors de la sélection d'un fournisseur de services. Les pratiques et initiatives ESG qu'Alithya applique ou choisit de mettre en œuvre et maintient, et la capacité d'Alithya à respecter ces pratiques et initiatives et à rendre compte de ces celles-ci, pourraient par conséquent avoir une incidence sur sa croissance

et ses résultats d'exploitation. Le défaut de gérer efficacement les enjeux ESG et de faire rapport de manière suffisante et précise sur ces enjeux pourrait avoir une incidence juridique et réglementaire.

18.3 Risques liés aux activités d'Alithya

18.3.1 Changements dans la nature des revenus

Alithya tire des revenus principalement de la fourniture de services-conseils dans le domaine des technologies numériques. Ces services sont fournis aux termes d'ententes comportant des mécanismes de tarification variables. Les contrats générant des revenus d'Alithya entrent généralement dans l'une des trois catégories suivantes : i) les stratégies d'affaires et les services de transformation organisationnelle (accords fondés sur le temps et les ressources); ii) les services de transformation organisationnelle (accords à prix forfaitaire); et iii) les services d'accompagnement technologique. De plus, Alithya conclut parfois des accords assortis de multiples obligations de prestation et offre des services de tenue de paie au moyen desquels des contractuels candidats recrutés et sélectionnés par les clients sont engagés par Alithya et ensuite affectés aux projets des clients. Tout changement dans la composition des ententes conclues entre Alithya et ses clients pourrait avoir une incidence sur ses résultats d'exploitation périodiques, notamment sa marge brute.

18.3.2 Concentration de la clientèle

Alithya dégage une partie considérable de ses revenus de certains clients principaux et prévoit que cette situation perdurera dans un avenir prévisible. En raison de la portée accrue des services et des solutions que nous offrons, les projets qu'Alithya réalise et les contrats qu'elle conclut avec ces clients importants sont devenus de plus en plus grands et complexes et pourraient continuer de prendre de l'ampleur et de se complexifier. Pour conserver ces clients et continuer de leur fournir des services de haute qualité, Alithya doit établir des relations étroites avec eux et acquérir une compréhension approfondie de leurs activités et de leurs besoins. De tels clients importants pourraient ne pas pouvoir être remplacés facilement et la capacité d'Alithya d'entretenir de telles relations dépend d'un certain nombre de facteurs, dont la compétence de ses professionnels et de son personnel de gestion. Rien ne garantit toutefois que chacun de ces clients continuera de recourir aux services d'Alithya, d'en être satisfait, ou d'y recourir aux mêmes conditions. Si Alithya était incapable d'entretenir des relations étroites avec ces clients ou de continuer à leur offrir les services de grande qualité qui répondent à leurs attentes, ceux-ci pourraient résilier leur contrat et Alithya pourrait devoir payer des amendes ou des dommages-intérêts considérables, ce qui aurait une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya. Toute consolidation entre clients découlant de fusions et d'acquisitions pourrait également entraîner une perte ou une réduction d'activités lorsque les besoins informatiques de l'entreprise successeuse sont comblés par un autre fournisseur de services ou fournis par le service informatique interne de l'entreprise successeuse. Si les besoins informatiques d'un client augmentent des suites d'une acquisition ou d'une opération, Alithya pourrait également ne plus disposer d'une couverture géographique suffisante ou de la masse critique nécessaire pour répondre efficacement aux besoins du client, ce qui entraînerait une perte d'activités auprès de ce client et compromettrait les perspectives d'Alithya. Rien ne garantit qu'Alithya sera en mesure d'atteindre les objectifs de sa stratégie de croissance afin de maintenir et d'accroître sa portée géographique et sa masse critique sur les marchés ciblés.

18.3.3 Fluctuation des affaires et des résultats financiers

La capacité d'Alithya de maintenir et d'accroître ses revenus dépend non seulement de la mise en œuvre de sa stratégie de croissance, qui passe par une croissance interne et des acquisitions, mais aussi d'un certain nombre d'autres facteurs, qui pourraient faire fluctuer les résultats financiers d'Alithya. Ces facteurs comprennent : i) sa capacité d'introduire et de livrer de nouveaux services et de nouvelles solutions d'affaires; ii) son exposition éventuelle à un cycle de vente prolongé; iii) la nature cyclique des achats de ses services technologiques; et iv) la nature des activités de ses clients (par exemple, si un client rencontre des difficultés financières, il pourrait être forcé d'annuler, de réduire ou de reporter des contrats en cours avec Alithya). Les activités, les revenus et les flux de trésorerie d'Alithya peuvent également subir les répercussions de certaines tendances saisonnières qui touchent ses clients. Par exemple, les revenus d'Alithya peuvent être inférieurs au cours du deuxième trimestre, qui couvre la période du 1^{er} juillet au 30 septembre, car les activités de ses clients ralentissent souvent pendant l'été.

18.3.4 Affectation de ressources considérables à la croissance

Pour faire croître l'entreprise à long terme, Alithya doit s'engager à faire des investissements continuels. Ses dépenses en immobilisations futures dépendent de nombreux facteurs, dont bon nombre de ceux qui sont exposés ci-dessus, et tels que les suivants : i) les résultats d'exploitation d'Alithya et le rythme de croissance de ses revenus; ii) la mise au point de nouveaux services; iii) l'intégration réussie des acquisitions; iv) l'embauche et le maintien en poste de membres clés du personnel; v) le maintien des relations avec les clients; et vi) le repérage d'occasions d'acquisitions futures appropriées.

Alithya pourrait ne pas disposer de liquidités et de financement suffisants pour financer de telles activités lorsque l'occasion se présentera, et elle pourrait être incapable d'accroître ses activités si elle n'a pas les capitaux nécessaires ou ne peut pas emprunter ou réunir des capitaux additionnels suivant des modalités intéressantes.

18.3.5 Croissance par le biais d'acquisitions

Pour croître par le biais d'acquisitions, Alithya doit identifier des cibles appropriées qui répondent à ses objectifs d'ordre financier et opérationnel et qui correspondent à la culture et à la stratégie d'Alithya. Rien ne garantit toutefois qu'Alithya sera en mesure d'identifier et d'évaluer correctement des cibles appropriées pour des acquisitions qui répondent à ses critères économiques et de créer de la valeur pour les actionnaires, ou que les acquisitions futures pourront être intégrées avec succès à ses activités et produiront la valeur additionnelle attendue. Si Alithya est incapable de mettre en œuvre sa stratégie, elle sera probablement incapable de maintenir son rythme de croissance historique ou prévu.

L'intégration réussie de nouvelles activités découlant de la stratégie d'acquisitions d'Alithya exige que les membres de sa direction consacrent une quantité importante de temps et d'attention à ses activités d'intégration et le temps ainsi consacré pourrait détourner leur attention habituelle des opérations de croissance interne de l'entreprise, ce qui pourrait exercer une pression potentielle sur les revenus et les bénéfices nets découlant de ses opérations existantes. De plus, instaurer des normes, des mécanismes de contrôle, des procédures et des politiques uniformes à travers les nouvelles activités d'Alithya en les harmonisant avec ses unités opérationnelles existantes peut s'avérer complexe et une tâche potentiellement accaparante. Les activités d'intégration peuvent également occasionner des difficultés opérationnelles, des dépenses et des obligations inattendues. Si Alithya ne réussit pas à exécuter sa stratégie d'intégration en temps opportun, de

manière harmonieuse et à un coût raisonnable, elle pourrait avoir de la difficulté à réaliser les synergies prévues, qui pourraient en conséquence avoir une incidence sur ses objectifs de croissance et de rentabilité.

Les acquisitions et autres opérations stratégiques entraînent des risques et incertitudes supplémentaires, dont les suivants: i) les difficultés de rétention d'employés clés et d'intégration des nouveaux professionnels provenant d'une entreprise acquise à l'équipe et à la culture d'Alithya; ii) les difficultés de maintenir et bâtir des relations avec les clients, les sous-traitants et partenaires d'affaires actuels et potentiels d'une entreprise acquise ou d'Alithya; iii) les difficultés de gestion et d'intégration des activités dans des emplacements géographiquement dispersés; iv) le risque que les marchés ciblés n'évoluent pas comme prévu et que les technologies acquises s'avèrent inférieures aux attentes d'Alithya; v) les lacunes potentielles dans les contrôles et les procédures internes des sociétés acquises; vi) les problèmes potentiels liés à la cybersécurité et à la conformité; et vii) l'exposition à des responsabilités imprévues. À la suite d'une acquisition, Alithya peut également rester tributaire du personnel de l'entreprise acquise, de sa bonne foi, de son expertise, de son rendement antérieur, de ses ressources techniques, de son infrastructure et de ses systèmes informatiques, de son soutien en temps opportun et des renseignements qui lui appartiennent. En conséquence, Alithya peut être exposée à des risques liés à des changements défavorables dans les activités et les affaires de l'entreprise acquise, ainsi qu'aux vulnérabilités de son infrastructure et de ses systèmes informatiques.

Bien qu'Alithya déploie des efforts raisonnables pour compléter un processus de revue diligente suffisant lorsqu'elle envisage une acquisition, un niveau de risque inévitable subsiste quant à l'exactitude, à la qualité et à l'exhaustivité des renseignements fournis à Alithya au cours du processus de revue diligente et il pourrait y avoir des dettes, des déficiences ou des réclamations associées à des sociétés ou à des actifs qui sont acquis et qu'Alithya n'a pas décelées ou n'a pas été en mesure de quantifier avec précision ou du tout au cours du processus de revue diligente, puisqu'elle n'était pas en mesure de vérifier de manière indépendante l'exactitude ou l'exhaustivité des renseignements, ce qui pourrait entraîner des coûts imprévus. Dans le cadre d'acquisitions, Alithya peut aussi contracter des dettes, émettre des actions à droit de vote subalterne ou des titres de capitaux propres convertibles en actions à droit de vote subalterne, assumer des passifs éventuels ou comptabiliser des charges d'amortissement et des réductions de valeur des actifs acquis, ce qui pourrait réduire les bénéfices d'Alithya.

18.3.6 Pénétration de nouveaux marchés

Pénétrer de nouveaux marchés, notamment grâce au développement et à l'offre de nouvelles technologies et solutions, représente à la fois un risque et une occasion. Si Alithya étend ses offres de services à de nouveaux secteurs d'activité ou dans de nouvelles juridictions, elle fera face aux risques associés à une percée dans de nouveaux marchés dans lesquels son expérience est limitée, voire inexistante. Ces nouveaux marchés peuvent aussi présenter un niveau de complexité accru et la marque d'Alithya pourrait ne pas y être reconnue ou y être peu reconnue. De plus, l'établissement, la mise sur pied et le maintien d'opérations à l'international pourraient être coûteux, tout comme la promotion de la marque d'Alithya à l'échelle internationale. Également, une expansion dans de nouvelles juridictions, y compris des juridictions dont la langue principale est ni l'anglais ni le français, pourrait exiger des dépenses importantes, ainsi que beaucoup de temps et d'attention, et rien ne garantit qu'Alithya obtiendrait suffisamment de succès dans ces nouveaux marchés pour tirer profit rapidement de ses investissements, et elle pourrait aussi n'en tirer aucun.

18.3.7 Activités à l'international

Alithya exerce ses activités dans plusieurs juridictions à travers le monde. Par conséquent, l'étendue de ses activités la soumet à divers défis d'ordre financier, réglementaire, politique, culturel et social. Ceux-ci comprennent : i) les fluctuations des taux de change; ii) les risques et le fardeau liés au respect d'un large éventail de lois, de règlements et de politiques locaux, nationaux et internationaux; iii) les changements pratiques réglementaires et aux impôts; iv) les difficultés ou les frais pour faire valoir les droits contractuels ou les droits de propriété intellectuelle dans certaines juridictions; v) les contrôles des changes et les diverses restrictions et limites de financement sur la capacité d'Alithya à rapatrier la trésorerie, les fonds ou le capital investi ou détenu dans certaines juridictions dans lesquelles elle exerce des activités; vi) les difficultés d'ordre culturel, logistique et liées aux communications; vii) les conditions générales sociales, économiques et politiques ou l'instabilité dans une ou plusieurs juridictions ou au niveau mondial, comme les récessions, les changements politiques ou les interruptions et d'autres crises économiques dans une ou plusieurs juridictions dans lesquelles Alithya exerce des activités; et viii) le risque que des restrictions sur les intérêts étrangers concernant les activités dans certaines juridictions soient adoptées. Tous ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya.

18.3.8 Dépendance à l'égard de certains membres clés de son personnel

Alithya est d'avis que son succès dépend de l'emploi continu des membres de son équipe de haute direction et d'autres membres clés de son personnel, dont la perte pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités et résultats d'exploitation, en plus d'entraîner une hausse des charges pour assumer les fonctions de cette personne jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé et entièrement opérationnel. Une telle dépendance revêt une importance particulière pour l'entreprise d'Alithya, car les relations personnelles sont un élément crucial de l'obtention et du renouvellement des mandats des clients. À mesure que ses activités prennent de l'expansion, notamment par le biais d'acquisitions, Alithya pourrait aussi apporter des changements à sa structure de gestion qui lui semblent appropriés dans les circonstances au moment où ils sont apportés, mais qui pourraient différer des opinions et des attentes de certains. Bien que la direction et le Conseil ont mis en place un plan de relève pour l'équipe de la haute direction d'Alithya, lequel est régulièrement examiné, et qui comprend un plan de relève d'urgence pour faire face à toute situation exigeant un remplacement immédiat, sa mise en œuvre présente néanmoins des défis logistiques et pourrait entraîner des coûts supplémentaires pour Alithya. Si un ou plusieurs membres de la haute direction d'Alithya ou d'autres membres clés du personnel se trouvaient dans l'incapacité de conserver leur poste actuel ou ne souhaitaient plus conserver un tel poste, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités d'Alithya. De plus, d'autres sociétés cherchant à développer des compétences en affaires à l'interne pourraient approcher et réussir à attirer certains membres clés du personnel d'Alithya.

18.3.9 Processus d'appel d'offres

Alithya obtient une partie de ses contrats par le biais d'appels d'offres. Des sommes et des ressources, y compris du temps consacré par les membres de la direction, doivent être investis dans la préparation de soumissions et de propositions afin de remporter des contrats qui, ultimement, pourraient ne pas être attribués à Alithya ou pourraient être partagés entre plusieurs concurrents. Une partie des revenus d'Alithya dépend de l'obtention de nouvelles commandes et du renouvellement continu de son carnet de commandes et rien ne garantit qu'Alithya continuera à remporter des contrats par le biais d'appels d'offres au même taux de réussite que par le passé ou à taux supérieur. De plus, certains gouvernements exercent de plus en plus de pression

sur les prix ou peuvent exiger que les soumissionnaires répondent à certains critères qu'Alithya pourrait ne pas respecter seule. Également, comme l'environnement concurrentiel s'intensifie, Alithya demeure exposée au risque que des soumissionnaires non retenus contestent sa sélection dans le cadre d'un appel d'offres, ce qui pourrait détourner l'attention et les ressources de la direction et potentiellement entraîner des modifications au contrat, l'annulation de la décision d'attribution ou la perte du contrat. Même si une réclamation relative à une offre n'entraîne pas la perte d'un contrat, sa résolution pourrait retarder le début de l'activité soumise au contrat, ce qui pourrait réduire les revenus d'Alithya durant la période au cours de laquelle le contrat aurait autrement été exécuté.

De plus, lorsqu'elle fait des propositions, Alithya s'appuie fortement sur des estimations des coûts et des délais nécessaires pour la réalisation des projets, ainsi que sur des hypothèses concernant les questions techniques. Elle peut également présenter des soumissions pour des contrats dont les activités, les résultats et les délais sont vagues ou pour lesquels l'appel d'offres décrit de manière incomplète le travail réel à réaliser, ce qui pourrait entraîner des hypothèses de prix inexacts. Ces facteurs ont une incidence sur les estimations de coûts des contrats pour lesquels Alithya présente des soumissions, ce qui peut ultimement donner lieu à un prix contractuel moins avantageux pour Alithya. Également, le défaut de respecter les étapes clés aux dates déterminées ou la nécessité de consacrer plus de ressources qu'anticipé pourraient avoir une incidence sur l'exécution en temps opportun et la rentabilité des projets. En outre, la prestation de services dans le cadre de ces contrats pourrait entraîner une perte d'occasion résultant du fait qu'Alithya ne présenterait pas de soumissions et ne remporterait pas de ce fait d'autres contrats qui auraient été plus favorables.

18.3.10 Historique de pertes

Alithya a inscrit une perte nette de 16,6 M\$ et de 36,4 M\$ pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, respectivement. Alithya s'attend à continuer de comptabiliser des charges d'amortissement importantes et d'engager des dépenses considérables en vue d'accroître sa capacité de remporter de nouveaux contrats, d'élargir et d'améliorer ses activités existantes et de conclure d'autres acquisitions. Au fil de sa croissance, Alithya prévoit que ces dépenses continueront également de croître. Les efforts d'Alithya à faire croître son entreprise pourraient toutefois être plus coûteux que prévu et Alithya pourrait être incapable de faire croître ses revenus suffisamment pour compenser la hausse de ses charges d'exploitation. Alithya pourrait aussi subir des pertes importantes à l'avenir pour un certain nombre de raisons, notamment en raison de dépenses, de difficultés, de complications et de retards imprévus, des autres risques qui sont décrits dans les présentes et d'autres circonstances imprévues. Le montant des pertes nettes futures, le cas échéant, dépendra, en partie, de la croissance des dépenses d'Alithya et de sa capacité de générer des revenus. Toutes pertes nettes futures ou l'incapacité d'Alithya de maintenir sa rentabilité et de générer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation pourraient, entre autres, avoir une incidence défavorable sur les capitaux propres et le fonds de roulement d'Alithya.

18.3.11 Risque de résiliation anticipée, de modification et de suspension des contrats et risque de retards

La plupart des contrats qu'Alithya signe avec ses clients comprennent une clause de résiliation sans cause ou de résiliation au moyen d'un préavis très court, qui permettent à ses clients de résilier ou d'annuler le contrat à leur convenance pourvu qu'ils remettent à Alithya un préavis d'un certain nombre de jours avant la date de résiliation, ou qu'ils paient une pénalité, conformément aux modalités particulières du contrat. Les clients peuvent décider de résilier leur contrat avant la date d'échéance convenue, de le modifier, de le suspendre ou

d'en retarder l'exécution pour diverses raisons, notamment si Alithya ne livre pas ses services conformément aux modalités de ses ententes contractuelles, si les activités commerciales ralentissent ou pour toute autre raison, ce qui pourrait avoir pour effet de réduire le bénéfice net d'Alithya ainsi que ses flux de trésorerie et pourrait avoir une incidence sur la valeur de son carnet de commandes. En cas de résiliation anticipée, Alithya pourrait également ne pas être en mesure d'éliminer les coûts récurrents engagés dans le cadre du contrat.

18.3.12 Changements apportés au carnet de commandes

Le carnet de commandes représente l'estimation par la direction du montant global des revenus que l'on s'attend à réaliser dans le futur. Puisque les revenus d'Alithya dépendent du niveau des activités de ses clients, Alithya ne peut pas garantir que les revenus projetés par rapport à son carnet de commandes se réaliseront ou, advenant le cas, s'ils se traduiront par des profits. Certains projets peuvent demeurer longtemps dans le carnet de commandes. De plus, si un nombre important de clients se prévalent d'une clause de résiliation sans cause, ou si un ou plusieurs contrats signés avec des clients importants sont résiliés pour de tels motifs, cela aurait une incidence défavorable sur le carnet de commandes présenté par Alithya ainsi que sur la situation financière et les résultats d'exploitation attendus d'Alithya.

18.3.13 Recouvrement des créances et risque de crédit

Afin de maintenir son flux de trésorerie opérationnel, Alithya doit facturer et recouvrer les montants dus de manière efficace et opportune. Des changements défavorables dans la situation financière d'un client pourraient amener Alithya à limiter ou à cesser ses activités avec ce client, l'obliger à assumer un plus grand risque de crédit lié aux activités futures de ce client, ou entraîner des créances irrécouvrables de la part de ce client. Bien qu'Alithya maintienne des provisions pour tenir compte des déficits anticipés dans les montants perçus des clients, les provisions qu'elle prend sont basées sur des estimations de la direction et sur son évaluation de la solvabilité de ses clients, qui peuvent s'avérer inadéquats à la lumière des résultats réels. Dans la mesure où Alithya ne parviendrait pas à facturer ses services à ses clients et à percevoir les montants dus pour ses services correctement et en temps opportun, ses recouvrements pourraient être affectés négativement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses revenus, son bénéfice net et ses flux de trésorerie. De plus, un ralentissement économique prolongé pourrait réduire la capacité des clients à payer les services déjà fournis et, ultimement, les amener à ne pas honorer les contrats existants. Les pertes de crédit futures liées à l'un ou l'autre des principaux clients d'Alithya pourraient également être importantes et entraîner des changements significatifs dans ses résultats financiers.

18.3.14 Taux d'utilisation

Afin de maintenir et de faire croître ses revenus, Alithya doit maintenir un taux de disponibilité approprié chez ses professionnels, de sorte que leurs taux d'utilisation soient élevés et qu'ils demeurent assez disponibles pour pouvoir être affectés aux nouveaux mandats.

Toutefois, pour maintenir un taux d'utilisation efficace, Alithya doit prévoir avec précision ses besoins en ressources professionnelles et gérer adéquatement les activités de recrutement, de formation professionnelle et de restructuration, et les taux de départs naturels. Si Alithya échoue à cette tâche ou si les lois et les règlements empêchent Alithya d'accomplir cette tâche, ses taux d'utilisation pourraient diminuer, ce qui aurait une incidence défavorable sur ses revenus et sa rentabilité. À l'inverse, Alithya pourrait juger qu'elle ne dispose

pas de ressources suffisantes pour saisir les nouvelles occasions d'affaires, ce qui nuirait à sa capacité d'accroître ses revenus.

18.3.15 Coût des services

Pour qu'Alithya puisse dégager des marges acceptables, il faut qu'elle sache établir les prix de ses services en se fondant sur une estimation exacte des coûts et des heures de travail nécessaires pour réaliser les projets, selon les spécifications propres à l'appel d'offres du client et, parfois, avant que la portée et la conception finale du contrat ne soient déterminées. De plus, une partie des contrats d'Alithya visant la réalisation de projets est exécutée en contrepartie d'honoraires fixes. Dans ces cas, la facturation des travaux s'effectue selon les modalités du contrat signé avec le client, et les revenus sont constatés en fonction du pourcentage de l'effort engagé par rapport à l'ensemble des efforts estimés pour la durée du contrat. Ces estimations se fondent sur l'appréciation d'Alithya de l'efficacité avec laquelle elle pourra déployer ses méthodes et ses professionnels pour réaliser le contrat considéré, conformément aux normes de gestion des contrats d'Alithya. Même si les accords à prix forfaitaire représentent toujours une source de revenus minoritaire pour Alithya, celle-ci conclut de plus en plus d'accords à prix forfaitaire. Si Alithya ne parvient pas à estimer avec précision ses coûts de main-d'œuvre ou les heures de travail nécessaires pour remplir ses obligations en vertu d'un contrat, ou si des facteurs imprévus surviennent, y compris certains facteurs hors de son contrôle, Alithya pourrait être tenue d'absorber des dépassements de coûts réduisant les marges bénéficiaires ou générant des pertes, ce qui aurait un effet négatif important sur le bénéfice net attendu d'Alithya.

18.3.16 Risques liés aux ententes de partenariat et aux contrats de sous-traitance

Alithya dégage des revenus de contrats qu'elle conclut en collaboration avec d'autres fournisseurs. Dans le cadre de certaines ententes de partenariat, Alithya est le principal fournisseur, tandis que dans d'autres, elle est le sous-traitant. Dans les deux cas, Alithya compte sur les relations qu'elle a établies avec d'autres fournisseurs pour créer des possibilités d'affaires, et elle prévoit continuer de le faire dans un avenir prévisible. Lorsqu'Alithya est le principal fournisseur, elle doit maintenir de bonnes relations avec d'autres fournisseurs, à défaut de quoi elle pourrait éprouver du mal à attirer des partenaires compétents. De la même manière, si elle est le sous-traitant et que ses relations sont compromises, d'autres fournisseurs pourraient réduire le volume de travail qu'ils lui accordent, l'accorder à un concurrent ou offrir eux-mêmes les services directement au client pour faire concurrence à Alithya. Dans tous les cas, à défaut de maintenir de bonnes relations avec ces fournisseurs, ou si ses relations avec ces fournisseurs étaient compromises de quelque manière que ce soit, l'entreprise, les perspectives d'avenir, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya pourraient être négativement affectés de façon importante.

18.3.17 Capacité des partenaires d'affaires de respecter leurs engagements

En raison de l'envergure et de la complexité croissante des contrats, il se peut qu'Alithya doive s'appuyer sur des sous-traitants externes, y compris des fournisseurs de logiciels et de matériel, pour remplir ses engagements. Le cas échéant, la réussite d'Alithya dépend de la capacité de ces tiers de remplir leurs obligations conformément aux budgets et aux échéances convenus. Dans le cas où les partenaires d'affaires d'Alithya ne s'acquitteraient pas de leurs obligations, l'aptitude d'Alithya à exécuter des contrats en vigueur pourrait être compromise, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur sa rentabilité. De plus, Alithya pourrait être incapable de remplacer les fonctions fournies par ces tiers si leurs composantes logicielles ou leurs solutions deviennent obsolètes, défectueuses ou incompatibles avec des versions futures des solutions

ou services d'Alithya, ou si elles ne sont pas adéquatement entretenues ou mises à jour. Les fournisseurs tiers de logiciels ou d'autres biens de propriété intellectuelle pourraient aussi ne pas vouloir permettre à Alithya d'utiliser ou de continuer d'utiliser leur propriété intellectuelle, de sorte que les clients d'Alithya et Alithya elle-même pourraient ne plus pouvoir utiliser leurs solutions ou services.

18.3.18 Risque associé aux garanties et aux engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, Alithya conclut des ententes qui peuvent comporter des engagements d'indemnisation ou des garanties au profit des cocontractants dans le cadre de transactions telles que la prestation de services-conseils, le dessaisissement d'entreprises, la conclusion de contrats de location ou la constitution d'engagements financiers. Ces engagements d'indemnisation et garanties pourraient obliger Alithya à dédommager ses cocontractants des coûts ou des pertes résultant de diverses circonstances, telles que la violation de déclarations et de garanties, la contrefaçon de droits de propriété intellectuelle, les réclamations qui pourraient survenir dans le cadre de la prestation de services, ou les poursuites qui pourraient être intentées contre les cocontractants. Si Alithya est tenue de dédommager des cocontractants en raison de telles ententes et que ses assurances ne lui procurent pas la couverture requise, son entreprise, ses perspectives d'avenir, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient être négativement affectés de façon importante.

18.3.19 Limites relatives à l'assurance

Alithya maintient une protection d'assurance exhaustive afin d'obtenir une indemnisation pour tout sinistre ou toute responsabilité relativement à différents aspects de ses activités et de ses opérations. Toutefois, les programmes d'assurance d'Alithya sont assujettis à différentes limites, ainsi qu'à des rétentions et à des exclusions habituelles ou raisonnables compte tenu du coût pour l'obtention d'une assurance, des conditions actuelles d'exploitation et d'autres éléments pertinents à prendre en considération. Par conséquent, Alithya pourrait ultérieurement être tenue responsable d'un élément pour lequel elle est assurée seulement en partie ou pas du tout. Alithya est d'avis que ses programmes d'assurance couvrent tous les risques assurables significatifs, conformément à ce que toute autre entreprise qui exerce des activités dans un secteur semblable maintiendrait comme protection (y compris en ce qui a trait aux rétentions, aux limites et aux exclusions). Par contre, il n'est pas certain qu'une telle assurance continuera d'être offerte à un tel prix, que tout événement pouvant donner lieu à un sinistre ou à une responsabilité est ou sera assurable ou que les montants d'assurance suffiront à couvrir tous les sinistres ou toutes les réclamations qui pourraient survenir.

18.3.20 Systèmes et infrastructure TI et recours à l'infonuagique

Pour livrer ses services et ses solutions et assurer des communications fiables entre ses bureaux, centres de livraison, clients, sous-traitants et d'autres partenaires d'affaires à l'échelle mondiale, Alithya utilise sa propre infrastructure TI et ses propres systèmes, ainsi que ceux de tiers. Toute défaillance, panne ou interruption liée à l'infrastructure ou aux systèmes d'Alithya ou de tout tiers pourrait réduire ses activités, entraîner une perte de clients et entacher sa réputation, ce qui aurait une incidence défavorable sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya. Par exemple, pour fournir ses solutions et ses services à ses clients, Alithya a recours aux services infonuagiques de tiers, comme ceux de Microsoft Azure et d'Amazon Web Services (AWS). Si, pour quelque raison que ce soit, ces services sont interrompus ou si Alithya est autrement dans l'obligation de migrer ses systèmes informatiques vers d'autres fournisseurs de services infonuagiques, Alithya devra traverser une période de transition qui pourrait nécessiter beaucoup de temps et d'argent, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur les activités d'Alithya. Bien que les ententes contractuelles d'Alithya avec

de tels fournisseurs tiers de services infonuagiques comprennent des clauses de niveaux de service minimaux, rien ne garantit qu'Alithya ne sera pas affectée par une interruption de services ou d'autres incidents. Tout dommage causé à l'infrastructure ou aux systèmes TI des fournisseurs de services d'Alithya, ou toute défaillance de ceux-ci, pourrait entraîner l'interruption des services d'Alithya, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses revenus, l'exposer à une responsabilité éventuelle et nuire à sa capacité de fidéliser ou d'attirer des clients. Le rendement, la fiabilité et la disponibilité des services d'Alithya sont essentiels pour préserver sa réputation et sa capacité d'attirer et de conserver des clients.

En outre, les coûts liés aux services infonuagiques ont augmenté avec le temps et pourraient continuer d'augmenter à mesure qu'Alithya prend de l'expansion et qu'elle continue d'avoir besoin de capacités informatiques ou de stockage de plus en plus grandes. Rien ne garantit que de telles capacités pourront être offertes aux mêmes conditions ou au même coût ni même qu'elles seront disponibles. Ces coûts pourraient donc avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

18.3.21 Risques associés à la sécurité et à la cybersécurité

Alithya est confrontée à des risques de sécurité affectant ses locaux ainsi qu'à des risques de cybersécurité affectant son infrastructure TI, ses systèmes, ses logiciels et ses solutions informatiques. Ces deux types de risques de sécurité comportent un risque de perte, de vol et d'accès non autorisé, d'utilisation ou de divulgation de renseignements personnels (y compris les droits de propriété intellectuelle) ou de renseignements confidentiels (y compris les renseignements personnels de clients, partenaires ou employés) d'Alithya, de ses clients et des clients de ces derniers, de ses sous-traitants et de ses partenaires commerciaux. Les menaces de cybersécurité qui pèsent sur l'infrastructure, les systèmes, les logiciels et les solutions informatiques compromettent gravement la confidentialité, l'intégrité, la fiabilité et la disponibilité des technologies et de l'information. Les menaces et les incidents liés à la cybersécurité peuvent prendre la forme de refus de service, de pannes ou d'interruptions de système, de bogues ou de défauts de logiciel, de cyber extorsion (c'est-à-dire de rançongiciels), d'atteintes à la sécurité des systèmes, de crimes électroniques, de logiciels malveillants, de tentatives non autorisées d'accès à des renseignements personnels et confidentiels, de piratage, d'hameçonnage, d'usurpation d'identité, de fraude et de vol. Les attaques cautionnées par un État, l'espionnage industriel, la mauvaise conduite ou la négligence des employés et les erreurs humaines ou technologiques (y compris les actions ou inactions délibérées ou involontaires des professionnels ou des sous-traitants d'Alithya) constituent également des risques et l'instabilité et les tensions géopolitiques peuvent exacerber certaines menaces.

De plus, outre les risques de cybersécurité inhérents aux activités du secteur informatique, Alithya augmente son exposition et sa vulnérabilité aux risques de cybersécurité de la manière suivante : i) en permettant à ses professionnels et sous-traitants de travailler à distance et d'utiliser des plateformes de vidéoconférence et de collaboration; ii) en accordant à ses contractuels l'accès à son infrastructure TI et à ses systèmes informatiques; iii) en exploitant ou en obtenant l'accès à l'infrastructure TI et aux systèmes informatiques de ses clients pour fournir des services; iv) en gérant les services à la clientèle dans son infrastructure informatique et en s'exposant ainsi aux risques auxquels ses clients sont confrontés, en particulier si la nature de leurs activités entraîne un état de menace élevé; v) en autorisant l'utilisation de code source ouvert par ses professionnels et ses sous-traitants; et vi) en intégrant et en s'appuyant sur les services d'IA de ses fournisseurs. Bien qu'Alithya choisisse ses contractuels avec soin et intègre des mécanismes de protection dans ses ententes contractuelles, elle ne contrôle pas leurs actes. Qui plus est, bien qu'Alithya dispose de lignes directrices relatives à l'utilisation de l'IA, celle-ci présente des risques de cybersécurité en constante évolution.

Tout risque relié à la sécurité ou cybersécurité susmentionné pourrait exposer Alithya, ses clients ou ses sous-traitants à une responsabilité éventuelle, à des litiges et à des mesures d'ordre réglementaire, pourrait avoir une incidence défavorable importante ou perturber leurs activités d'exploitation, et pourrait entraîner une perte de confiance de la part des clients ou une perte de clients existants ou potentiels, ainsi qu'entacher leur réputation, nuire à leur position concurrentielle et faire augmenter les coûts et les dépenses.

Alithya s'efforce de détecter et d'examiner tous les incidents de sécurité dans le but d'empêcher qu'ils ne se produisent ou ne se reproduisent en testant et surveillant en permanence les mesures et contrôles de sécurité (y compris des contrôles physiques et logiques de l'accès aux locaux et aux renseignements) et en investissant de façon continue dans ces mesures et contrôles, en adoptant ou en améliorant les politiques et les procédures d'atténuation des risques, et en sensibilisant et formant les employés à la sécurité. Si la protection de la sécurité n'évolue pas au même rythme que les menaces, il se créera un fossé croissant dans le niveau de protection d'Alithya. Toutefois, étant donné la nature hautement évolutive et la complexité des cybermenaces et autres menaces de sécurité et leur fréquence accrue, Alithya pourrait ne pas être en mesure d'anticiper, de prévenir et de détecter toutes les menaces et d'y réagir en temps opportun. Alithya pourrait être amenée à engager des capitaux et d'autres ressources importantes pour se protéger contre d'éventuelles menaces en matière de sécurité et de cybersécurité ou pour atténuer les conséquences des atteintes à la sécurité et à la cybersécurité. Tout incident de cybersécurité pourrait engendrer des coûts substantiels pour Alithya, y compris des coûts associés à la réparation de son infrastructure et de ses systèmes informatiques, à la mise en œuvre de mesures de protection supplémentaires et à l'embauche de tiers experts et conseillers externes, en plus d'entraîner une hausse des primes d'assurance. Les conséquences de tout incident de sécurité ou de cybersécurité futur sont difficiles à prévoir, et les coûts liés à de telles menaces ou perturbations pourraient ne pas être entièrement assurés ou faire l'objet d'une pleine indemnisation par d'autres moyens. Même si Alithya détient une police d'assurance de la responsabilité civile couvrant les cyber risques, rien ne garantit que cette protection sera suffisante, sur le plan du type de couverture ou du montant des prestations, pour couvrir les coûts, les dommages, les obligations et les pertes qui pourraient découler d'incidents de sécurité et de cybersécurité, que cette assurance sera toujours offerte à Alithya en contrepartie de modalités économiques raisonnables, ou encore tout simplement offerte, ou que l'assureur ne refusera pas une réclamation future présentée en vertu de la couverture d'assurance.

Le chef de la sécurité informatique d'Alithya est chargé de superviser les mesures de sécurité physique et de cybersécurité de la Société, notamment la prévention, la détection et l'investigation des incidents en cas de survenance de menaces en mettant en œuvre des mesures de sécurité pour assurer un niveau de contrôle approprié en fonction de la nature des renseignements et des risques inhérents qui y sont liés. Le cadre de gestion de la sécurité d'Alithya constitue le fondement de l'approche fondée sur les risques dans le cadre de la mise au point, de l'examen et de l'amélioration continue des politiques, des procédés, des normes et des contrôles traitant de la sécurité de l'information, de la protection des données, de la sécurité physique des installations et de la continuité des affaires.

18.3.22 Droits à la confidentialité des données et risques d'accès ou de divulgation non autorisés

Dans le cadre de ses activités, que ce soit lors de la prestation de ses services ou pour ses propres renseignements personnels et ceux de ses employés, Alithya a souvent accès à des renseignements personnels ou recueille, traite et stocke de tels renseignements. Lors de l'accès, de la collecte, du traitement ou du stockage des renseignements personnels, Alithya dépend des caractéristiques de sécurité de son infrastructure TI et de ses systèmes informatiques et de ceux de ses clients, partenaires ou tiers fournisseurs.

Les menaces de sécurité ou de cybersécurité, la négligence ou la mauvaise conduite d'un employé ou d'un contractuel et les erreurs humaines ou technologiques entraînent toutefois des risques de vol, de perte, ou d'accès ou de divulgation non autorisés de renseignements personnels.

La personne responsable de la protection des renseignements personnels pour Alithya veille à ce que cette dernière respecte les lois qui protègent les renseignements personnels, y compris les lois et règlements américains et canadiens ainsi que le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, et met en place des politiques, des normes et des procédures pour que les renseignements personnels soient consultés, recueillis, traités et stockés en toute sécurité et conformément à ces lois et règlements applicables. En cas de vol ou d'accès non autorisé aux renseignements personnels en la possession ou sous le contrôle d'Alithya ou de perte ou de divulgation non autorisée de tels renseignements (ou si Alithya ne respectait pas les lois et règlements applicables en la matière), Alithya pourrait être exposée à des mesures d'application de la loi et à des sanctions civiles, administratives ou criminelles, ainsi qu'à des poursuites intentées par ses clients, les clients de ses clients ou des tiers pour motif de violation des dispositions contractuelles en matière de confidentialité et de sécurité ou des dispositions des lois ou règlements visant la protection de la vie privée. Le montant des dommages-intérêts pourrait être important, et toute réclamation de ce type pourrait nuire considérablement à la réputation d'Alithya. Ses clients actuels et potentiels pourraient également perdre confiance dans l'efficacité de ses mesures de sécurité des données, provoquant ainsi une réduction de la demande pour ses services, qu'Alithya soit ou non responsable de l'atteinte à la sécurité. Par ailleurs, en cas d'incident lié à la confidentialité des données, Alithya pourrait être amenée à suspendre l'accès à l'infrastructure TI et aux systèmes informatiques concernés afin d'isoler la menace et mettre ainsi en péril ses activités, y compris les projets qui peuvent être essentiels au fonctionnement des entreprises de ses clients.

De plus, comme les lois et les attentes relatives à la confidentialité des données continuent d'évoluer rapidement, la manière dont Alithya peut consulter, recueillir, traiter, stocker et divulguer les renseignements personnels pourrait devenir encore plus limitée et nécessiter des dépenses accrues de la part d'Alithya. Si ces dépenses et ces risques devaient l'emporter sur les revenus et les gains associés à certains services, Alithya pourrait également prendre la décision de ne plus continuer à offrir certains types de services.

18.3.23 Services aux ministères et aux organismes gouvernementaux

L'un des principaux marchés ciblés par Alithya est le secteur gouvernemental. Les réorientations des politiques en matière de dépenses publiques ou des priorités budgétaires des gouvernements pourraient avoir une incidence directe sur les résultats financiers d'Alithya. Plusieurs facteurs sont susceptibles de réduire l'ampleur des activités d'Alithya auprès des gouvernements, notamment : i) la réduction des contrats accordés par les gouvernements à des entreprises de services-conseils et de services en TI; ii) une diminution substantielle des dépenses engagées par les gouvernements en général ou certains ministères ou organismes gouvernementaux en particulier; iii) l'adoption de nouvelles lois et/ou mesures visant les sociétés qui fournissent des services aux gouvernements; iv) les délais de paiement de ses factures par le gouvernement; et v) la conjoncture économique et politique en général.

Ces facteurs et d'autres pourraient avoir pour effet de diminuer les revenus futurs d'Alithya en incitant les ministères et organismes gouvernementaux à diminuer leurs achats aux termes de contrats, à exercer leur droit de mettre fin à des contrats, à donner des ordres de suspension temporaire des travaux ou à s'abstenir d'exercer leur droit de renouveler des contrats. En cas de réduction des dépenses des gouvernements ou de

compressions budgétaires au sein des ministères ou organismes auxquels Alithya fournit des services ou prévoit en fournir, il se pourrait qu'Alithya ne puisse plus continuer d'exécuter ses services ou que ces sources limitent l'octroi de nouveaux contrats.

18.3.24 Obligations fiscales

Pour estimer ses impôts à payer, Alithya utilise des principes comptables pour déterminer les positions fiscales qui sont susceptibles d'être soutenues par les autorités fiscales applicables. Cependant, rien ne garantit que les avantages fiscaux ou les passifs d'impôt d'Alithya ne différeront pas de manière importante de ses estimations ou de ses attentes. La législation, la réglementation et les interprétations fiscales qui s'appliquent aux activités d'Alithya changent sans cesse. De plus, les avantages fiscaux et les passifs d'impôt futurs dépendent de facteurs qui sont essentiellement incertains et susceptibles de changer, notamment les résultats futurs, les taux d'imposition futurs et la répartition prévue des secteurs d'activité dans les diverses juridictions dans lesquelles Alithya exerce ses activités. De plus, les déclarations de revenus d'Alithya font continuellement l'objet de révisions par les autorités fiscales compétentes, qui déterminent le montant réel des impôts à payer ou à recouvrer, le montant de tous les avantages fiscaux ou passifs d'impôt futurs, ainsi que le montant de toute charge d'impôts qu'Alithya pourra ultimement comptabiliser, et les montants ainsi déterminés peuvent devenir définitifs et lier Alithya. Les autorités fiscales ont dans le passé été en désaccord avec les positions fiscales d'Alithya, et pourraient l'être à nouveau à l'avenir, et elles adoptent des positions de plus en plus restrictives au titre des positions fiscales, y compris en ce qui concerne les transactions intragroupe.

Un certain nombre de juridictions dans lesquelles Alithya exerce ses activités ont également mis en œuvre, ou envisagent de mettre en œuvre, des changements dans les lois, règlements et interprétations fiscales et autres; dans de nombreuses juridictions, il est de plus en plus difficile pour les sociétés multinationales, compte tenu de l'environnement fiscal général, d'exercer leurs activités en toute connaissance de cause sur le plan de la fiscalité.

L'un ou l'autre des facteurs mentionnés ci-dessus pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le bénéfice net ou sur les flux de trésorerie d'Alithya en nuisant à ses activités et à sa rentabilité, à la disponibilité des crédits d'impôt, au coût des services qu'elle fournit et à la disponibilité des déductions pour pertes d'exploitation dans le cadre du développement de son infrastructure mondiale de prestation de services.

18.3.25 Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des actifs ou des passifs, ou les flux de trésorerie futurs, fluctuent en raison des variations des taux de change. La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Alithya sont le dollar canadien. Comme une part importante des revenus, des résultats et des actifs nets d'Alithya sont libellés en devises étrangères, y compris en dollars américains, en euros, en livres sterling et en dollars australiens, les fluctuations des taux de change entre le dollar canadien et ces devises pourraient avoir une incidence défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Ce risque est mitigé en partie par une couverture naturelle de rapprochement des charges et des revenus d'Alithya libellés dans la même devise.

Il est impossible de prédire les événements futurs qui pourraient faire augmenter ou diminuer de manière significative le risque de variation future des taux de change de ces devises. Bien qu'Alithya ne dispose pas

actuellement d'une politique de gestion du risque de change qui se répercuterait sensiblement sur ses résultats d'exploitation, elle est toujours soumise au risque de change.

18.3.26 Estimations comptables et risques de dépréciation

La comptabilisation des contrats d'Alithya nécessite un jugement associé à l'estimation des revenus et des coûts des contrats et sur des hypothèses concernant les difficultés techniques et le respect des échéanciers. En raison de l'importance des jugements et des processus d'estimation impliqués dans la comptabilisation des contrats, des montants significativement différents pourraient être enregistrés si Alithya utilisait des hypothèses différentes ou si les circonstances sous-jacentes changeaient. Des changements dans les hypothèses, les circonstances ou les estimations sous-jacentes pourraient avoir un effet négatif sur les résultats d'exploitation futurs d'Alithya.

De plus, Alithya comptabilise aussi une valeur comptable pour les actifs non financiers comme le goodwill et les autres actifs incorporels dans le cadre de ses acquisitions. La valeur comptable des actifs non financiers d'Alithya qui doivent être amortis est soumise à un test de dépréciation si des événements ou des changements aux circonstances indiquent que cette valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque année ou à tout autre moment s'il existe un indicateur de dépréciation. Des changements dans les hypothèses clés peuvent avoir pour conséquence que la valeur comptable du goodwill d'Alithya ne soit pas recouvrable. Les hypothèses clés comprennent les changements dans les revenus et dépenses prévisionnels pris en compte pour établir les prévisions des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation sur trois ans de la Société, son taux de croissance à long terme estimatif et le coût moyen pondéré de son capital avant impôts utilisé. En raison de l'importance des actifs non financiers d'Alithya, toute réduction ou dépréciation de la valeur de ces actifs pourrait se traduire par l'imputation d'une charge en diminution du bénéfice net, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les résultats d'exploitation et les capitaux propres d'Alithya au cours des prochains exercices.

18.3.27 Réclamations légales

Dans le cours normal de ses activités, Alithya peut être menacée de poursuites ou faire l'objet de poursuites intentées par des clients ou d'autres tiers. Par exemple, les solutions d'Alithya peuvent comporter des défauts qui nuisent à leur performance, ne pas répondre aux besoins de ses clients ou ne pas fonctionner suivant les attentes de service applicables. De tels problèmes pourraient assujettir Alithya à des obligations légales. Alithya déploie des efforts raisonnables pour inclure dans ses contrats des dispositions limitant son exposition aux réclamations légales liées à ses services et aux applications qu'elle met au point et pour obtenir une assurance responsabilité civile adéquate. Toutefois, Alithya pourrait ne pas toujours être en mesure d'inclure de telles dispositions ou d'obtenir une couverture d'assurance suffisante, ou certaines dispositions pourraient, ultimement, ne pas être opposables en vertu des lois de certaines juridictions, ou encore ne pas protéger Alithya adéquatement. Assurer sa défense dans le cadre de poursuites pourrait nécessiter une attention substantielle de la part de sa direction et entraîner des frais juridiques élevés ou imposer des dommages-intérêts ou amendes et sanctions contre lesquels Alithya n'est peut-être pas entièrement assurée, ce qui pourrait nuire à sa réputation et avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

18.3.28 Risques liés à la réputation

La réputation d'Alithya à titre de fournisseur de services digne de confiance et de partenaire commercial à long-terme est clé à sa capacité de livrer concurrence efficacement sur le marché des services de TI. La nature des activités d'Alithya l'expose au risque de perte ou de destruction des renseignements de ses clients, d'accès non autorisé à ceux-ci ou d'interruption temporaire de ses services. Selon la nature des renseignements ou des services en question, ces événements peuvent nuire à la perception de la Société sur le marché. Le cas échéant, la capacité d'Alithya d'attirer de nouveaux clients et de conserver ses clients existants pourrait s'en ressentir, ce qui aurait une incidence sur ses revenus et son bénéfice net.

18.3.29 Efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière

Alithya est tenue de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière, au sens du Règlement 52-109 et de la Règle 13(a)-15(f) de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée. Les contrôles internes sont un processus conçu sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société. Ce processus est exécuté par les membres de la direction et d'autres professionnels clés dans le but de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les IFRS. Toutefois, en raison des limites inhérentes aux contrôles internes, aucune évaluation des contrôles ne peut fournir l'assurance absolue que tous les problèmes de contrôle au sein d'une organisation seront détectés, et les contrôles internes d'Alithya à l'égard de l'information financière pourraient s'avérer insuffisants ou inadéquats pour prévenir ou détecter, en temps opportun ou à tout autre moment, des inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. Toute défaillance des contrôles internes d'Alithya pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats d'exploitation, nuire à sa réputation et limiter sa capacité à produire des états financiers précis et en temps voulu ou à se conformer aux réglementations applicables, entraînant ainsi une perte de confiance des investisseurs dans l'information financière qu'elle publie.

La croissance historique et prévue d'Alithya exerce également une pression importante sur ses ressources de gestion et autres ressources clés qui travaillent à la mise en œuvre des contrôles internes à l'échelle d'Alithya. En outre, l'augmentation de la taille et de l'étendue des activités d'Alithya accroît la possibilité qu'un membre de son personnel s'adonne à des activités illégales ou frauduleuses, manque à ses obligations contractuelles ou expose d'une autre manière Alithya à des risques commerciaux inacceptables, malgré les efforts qu'elle déploie pour former son personnel et maintenir des contrôles internes permettant d'empêcher de telles éventualités. Si Alithya ne continue pas d'élaborer et de mettre en œuvre les bons procédés et outils pour gérer son entreprise et ses activités, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

18.4 Risques liés aux actions à droit de vote subalterne et aux liquidités

18.4.1 Droits de vote limités

Les actions à droit de vote multiple d'Alithya sont similaires à ses actions à droit de vote subalterne, sauf que chaque action à droit de vote multiple confère dix fois plus de droits de vote que chaque action à droit de vote subalterne. Par conséquent, les porteurs d'actions à droit de vote multiple exercent un degré de contrôle disproportionné sur des questions soumises à l'approbation des actionnaires d'Alithya, ce qui peut réduire le

degré d'influence des porteurs d'actions à droit de vote subalterne sur des questions touchant l'entreprise et, par conséquent, Alithya pourrait prendre des mesures qu'ils ne considèrent pas comme bénéfiques.

18.4.2 Cours des actions à droit de vote subalterne

Alithya ne peut pas prédire le cours des actions à droit de vote subalterne. Les marchés boursiers peuvent connaître des fluctuations considérables sur le plan des cours et des volumes qui, souvent, n'ont aucun rapport avec les résultats d'exploitation des émetteurs ou sont disproportionnées par rapport à ceux-ci. Ce large éventail de facteurs liés à l'industrie et aux marchés, ainsi que d'autres circonstances économiques, pourraient nuire de façon significative au cours des actions à droit de vote subalterne d'Alithya, peu importe les résultats d'exploitation de celle-ci. De plus, le cours des actions à droit de vote subalterne d'Alithya pourrait dépendre des évaluations et des recommandations des analystes qui couvrent Alithya et, si les résultats d'Alithya n'atteignent pas les prévisions et les attentes des analystes, le cours des actions d'Alithya pourrait diminuer du fait que les analystes ont revu à la baisse leurs évaluations et leurs recommandations. Dans le passé, après des périodes de volatilité sur les marchés, des recours collectifs en valeurs mobilières ont souvent été intentés contre des émetteurs. Si Alithya devait faire l'objet d'un tel recours, elle pourrait devoir engager des coûts substantiels et sa direction pourrait devoir y consacrer beaucoup d'attention et de ressources.

18.4.3 Incapacité à assurer le service de la dette

Alithya utilise sa facilité de crédit et d'autres ententes relatives à la dette pour financer ses activités, y compris les acquisitions. Par conséquent, en fonction de son niveau d'endettement, qui pourrait, de temps à autres, être significatif et comporter des obligations de paiement d'intérêts importants, Alithya pourrait être obligée de consacrer une part importante de ses flux de trésorerie aux paiements des intérêts et du capital sur sa dette. La capacité d'Alithya à générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de sa dette dépend du rendement futur, qui est sujet à la conjoncture économique ainsi qu'à des facteurs financiers, concurrentiels et autres, dont bon nombre sont hors de son contrôle. Rien ne garantit qu'Alithya pourra générer suffisamment de flux de trésorerie pour s'acquitter de ses obligations au titre de sa dette existante. Si Alithya n'y parvient pas, elle peut être obligée de refinancer, de restructurer ou de modifier autrement certaines ou toutes ses obligations, de vendre des actifs, d'augmenter ses liquidités au moyen de l'émission d'actions à droit de vote subalterne ou de titres convertibles en actions à droit de vote subalterne, ou d'être forcée de réduire ou de retarder des investissements qui sont importants pour sa croissance, ce qui la désavantagerait par rapport à ses concurrents qui peuvent avoir une dette inférieure, ou la rendrait plus vulnérable en cas de ralentissement des conditions économiques générales.

De plus, la facilité de crédit d'Alithya et les autres ententes relatives à la dette contiennent des engagements financiers et autres engagements, comme des engagements exigeant le maintien de certains ratios financiers, d'autres exigences financières ou autres. Si Alithya ne respectait pas ces engagements, elle pourrait être obligée de rembourser ou de refinancer ses dettes actuelles avant leur échéance prévue, et sa capacité à cet égard serait limitée ou restreinte par la conjoncture économique, les liquidités disponibles et d'autres facteurs. L'incapacité d'Alithya à assurer le service de sa dette ou à respecter ses engagements financiers ou autres découlant de sa facilité de crédit et d'autres ententes relatives à la dette pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

De plus, une partie importante de la dette d'Alithya porte intérêt à un taux variable et est donc assujettie aux fluctuations des taux d'intérêt. Bien qu'Alithya ait recours à des instruments financiers dérivés pour réduire son

exposition aux risques de taux d'intérêt, rien ne garantit que ces instruments suffiront pour protéger adéquatement Alithya contre ces risques. Si les taux d'intérêt augmentent, les charges du service de la dette augmenteraient même si le montant emprunté restait le même, et le bénéfice net et les flux de trésorerie diminueraient en conséquence, ce qui aurait un effet défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya.

18.4.4 Mobilisation de capitaux additionnels et maintien du crédit

La croissance future d'Alithya dépend de l'exécution de sa stratégie d'affaires, qui, à son tour, dépend de la capacité d'Alithya de faire croître son entreprise à l'interne et par le biais d'acquisitions. Si Alithya devait financer des acquisitions ou d'autres occasions de croissance actuellement inconnues ou imprévues, elle pourrait devoir lever des capitaux additionnels par le biais de placements d'actions publics et privés, de financements par capitaux d'emprunt ou d'une combinaison des deux, et rien ne garantit qu'Alithya pourrait obtenir un tel financement à des prix et à des conditions qu'elle juge acceptables. Alithya sera capable de réunir les fonds dont elle a besoin dans la mesure où les marchés financiers sont capables de satisfaire ses besoins de financement par capitaux propres et/ou capitaux d'emprunt en temps opportun et en fonction de taux d'intérêt et/ou de cours qui sont raisonnables compte tenu des objectifs commerciaux d'Alithya. Les fluctuations des taux d'intérêt, la volatilité du marché des capitaux, notamment la volatilité du cours des actions d'Alithya, les perturbations sur le marché du crédit et la capacité des prêteurs actuels d'Alithya de répondre à ses besoins accrus de liquidités sont tous des facteurs qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les acquisitions ou les activités de croissance qu'Alithya pourrait identifier ou planifier. Si Alithya est incapable d'obtenir le financement nécessaire, elle pourrait être incapable d'atteindre ses objectifs de croissance. La situation financière et les résultats d'exploitation d'Alithya dépendent également de sa capacité à maintenir le crédit dont elle a besoin. Si Alithya doit obtenir du crédit supplémentaire ou renouveler ses encours de crédit, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire aux mêmes conditions ou à des conditions plus avantageuses.

Si Alithya devait contracter des dettes supplémentaires, elle aurait des paiements accrus à verser et pourrait être assujettie à d'autres engagements financiers ou à d'autres restrictions, ou encore à des engagements ou autres conditions plus sévères, qui, notamment, pourraient limiter sa capacité de contracter des dettes additionnelles et d'autres aspects de ses activités, ce qui aurait une incidence défavorable sur sa capacité d'exercer ses activités.

18.4.5 Dilution

Lors de l'acquisition d'une nouvelle entreprise, par le biais d'un achat d'actions ou d'actifs, Alithya peut envisager de payer le prix d'achat, en partie ou en totalité, au moyen d'une émission d'actions à droit de vote subalterne. Alithya peut également, indépendamment de tout processus d'acquisition, décider de tenter d'obtenir un financement public ou privé impliquant l'émission d'actions à droit de vote subalterne afin de se procurer des capitaux. Toute émission additionnelle d'actions à droit de vote subalterne supplémentaires entraînera une dilution de la participation des actionnaires d'Alithya ainsi qu'une dilution du bénéfice par action. Les conditions d'un tel financement peuvent également inclure des droits de liquidation ou d'autres droits préférentiels qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les droits des actionnaires d'Alithya. Alithya ne peut prédire l'ampleur des émissions d'actions futures ni l'effet que ces émissions pourraient avoir sur le cours des actions à droit de vote subalterne. L'émission d'un nombre important d'actions à droit de vote subalterne

supplémentaires, ou la perception que de telles émissions pourraient avoir lieu, pourrait également avoir un effet négatif sur le cours existant des actions à droit de vote subalterne.

18.4.6 Marché actif

Si un marché actif pour la négociation des actions à droit de vote subalterne d'Alithya n'est pas maintenu, les porteurs des actions à droit de vote subalterne pourraient être incapables de vendre leur placement à des conditions satisfaisantes. Toute baisse de la valeur des actions à droit de vote subalterne pourrait aussi avoir une incidence défavorable sur leur liquidité sur le marché. Des facteurs sans rapport avec les résultats d'Alithya pourraient avoir une incidence sur le cours et la liquidité des actions à droit de vote subalterne, incluant l'étendue de la couverture d'Alithya par les analystes, la baisse du volume de négociation et de l'intérêt du marché en général pour les actions à droit de vote subalterne, la taille du flottant d'Alithya, et toute circonstance entraînant la radiation des actions à droit de vote subalterne de la cote de la TSX.

18.4.7 Dividendes

Alithya ne prévoit pas verser de dividendes dans un futur immédiat; elle prévoit plutôt conserver tous ses bénéfices, le cas échéant, pour soutenir ses activités. Toute décision éventuelle de verser des dividendes sera prise par le Conseil d'Alithya, à son entière discrétion, sous réserve des exigences des lois canadiennes et des statuts constitutifs d'Alithya, et dépendra de la situation financière, des résultats d'exploitation et des besoins en capitaux d'Alithya et d'autres facteurs que le Conseil juge pertinents. Les porteurs d'actions à droit de vote subalterne doivent, par conséquent, s'en remettre à la hausse éventuelle du cours de leurs actions pour ce qui est d'obtenir un rendement sur leur placement dans un avenir prévisible.

18.4.8 Émetteur privé étranger aux termes des lois et règlements sur les valeurs mobilières des États-Unis

Alithya est un émetteur privé étranger (foreign private issuer) au sens de la Règle 405 de la *Securities Act of 1933*, telle que modifiée et, par conséquent, bien que ses actions à droit de vote subalterne soient enregistrées auprès de la SEC, elle n'est pas assujettie aux mêmes exigences que celles imposées par la SEC aux émetteurs américains. Aux termes de la *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée (la « Loi de 1934 »), Alithya est en fait exempter de l'application de certaines règles et règlements des lois sur les valeurs mobilières des États-Unis et, à ce titre, ses obligations de présentation d'information sont, à certains égards, moins détaillées et fréquentes que celles qui incombent aux émetteurs américains. Par conséquent, Alithya ne dépose pas les mêmes rapports que les émetteurs américains auprès de la SEC. En revanche, elle est tenue de déposer auprès de la SEC ou de fournir à celle-ci les documents d'information continue qu'elle est tenue de déposer au Canada en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. De plus, les dirigeants, administrateurs et principaux actionnaires d'Alithya sont dispensés des obligations d'information prévues par l'article 16 de la Loi de 1934.

En outre, bien qu'Alithya ait actuellement l'intention de révoquer l'enregistrement de ses actions à droit de vote subalterne auprès de la SEC, il n'y a aucune garantie quant à savoir si et quand elle remplira les conditions d'admissibilité pour le faire dans un avenir proche. Toutefois, si l'enregistrement de ses actions à droit de vote subalterne est révoqué, elle ne sera plus tenue de déposer auprès de la SEC, ou de fournir à celle-ci, des documents exigés par la réglementation américaine en matière de valeurs mobilières. Les actionnaires

américains devraient donc se fier uniquement aux documents déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières et préparés conformément à la réglementation canadienne en la matière.

18.4.9 Recours en responsabilité civile en vertu des lois et règlements sur les valeurs mobilières des États-Unis

Bien qu'Alithya exerce des activités aux États-Unis, la Société est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec, son siège social se trouve au Canada, la majorité de ses administrateurs et dirigeants sont principalement au Canada et une partie importante de ses actifs est située à l'extérieur des États-Unis. Par conséquent, il pourrait être difficile pour des investisseurs qui résident aux États-Unis de faire appliquer des ordonnances judiciaires rendues contre Alithya ou l'une ou l'autre de ces personnes, conformément à des dispositions de responsabilité civile des lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis. Il existe un doute réel quant à la possibilité qu'une action soit intentée au Canada en première instance seulement en vertu des lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis. Les tribunaux canadiens pourraient refuser d'entendre une demande, contre Alithya ou ces personnes, fondée sur une violation alléguée des lois sur les valeurs mobilières des États-Unis sous prétexte que le Canada n'est pas l'instance appropriée où présenter une telle demande. Même si un tribunal canadien acceptait d'entendre une telle réclamation, il pourrait déterminer que les lois canadiennes, et non les lois des États-Unis, s'appliquent.

19. Évaluation par la direction des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de communication de l'information

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information (« CPCI ») adéquats conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les informations importantes concernant la Société sont transmises au chef de la direction et au chef de la direction financière par d'autres personnes, en particulier pendant la période au cours de laquelle sont dressés les documents annuels et intermédiaires aux fins de dépôt, et que l'information devant être divulguée par la Société dans ces documents annuels et intermédiaires, ou encore dans d'autres rapports déposés ou soumis par la Société conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes et américaines, est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par ces lois et les règles y afférentes. L'efficacité de ces CPCI, au sens du Règlement 52-109 sur *l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »), adopté par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, ainsi qu'au sens de la Règle 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, a été évaluée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société, qui ont également participé à l'évaluation, en date de fin du dernier exercice complété de la Société clos le 31 mars 2024. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CPCI de la Société n'étaient pas efficaces au 31 mars 2024, en raison de la faiblesse significative dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière décrite ci-après.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Il incombe également à la direction d'établir et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») adéquats, au sens du Règlement 52-109 adopté par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, ainsi qu'au sens de la Règle 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée. Les CIIF de la Société sont un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société. Ce processus est exécuté par les membres de la direction et d'autres employés clés dans le but de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les IFRS établies par l'IASB. L'efficacité des CIIF de la Société a été évaluée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société, qui ont également participé à l'évaluation, à la fin du dernier exercice de la Société clos le 31 mars 2024, en fonction des critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CIIF de la Société n'étaient pas efficaces au 31 mars 2024, en raison de la faiblesse significative décrite ci-après.

Une faiblesse significative est une déficience ou une combinaison de déficiences du CIIF de telle sorte qu'il existe une possibilité raisonnable qu'une anomalie significative dans les états financiers annuels ou intermédiaires de la société ne puisse être prévenue ou détectée en temps opportun.

Dans le cadre de l'évaluation des CIIF par la Société, la direction a identifié une faiblesse significative liée aux activités de contrôle de ses processus relatifs aux revenus. Malgré l'existence d'une faiblesse significative, la direction a conclu que les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2024 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société, de ses résultats d'exploitation, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie conformément aux IFRS, et elle confirme que cette faiblesse significative n'a pas entraîné : i) d'ajustements significatifs des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2024; et ii) de modifications des résultats financiers précédemment publiés. Toutefois, étant donné que cette faiblesse significative crée une possibilité raisonnable qu'une anomalie significative dans nos états financiers ne soit pas prévenue ou détectée en temps opportun, il a été conclu qu'au 31 mars 2024, les CIIF de la Société n'étaient pas efficaces.

Plan de rectification

La direction, sous la supervision du comité d'audit et de gestion des risques, a adopté et continue de mettre en œuvre des mesures de rectification destinées à garantir que soient corrigées les déficiences des CIIF de la Société qui ont donné lieu à une faiblesse significative. Les mesures de rectification comprennent fournir davantage de formation aux personnes exécutant les contrôles ainsi que l'amélioration des protocoles de preuves documentaires au niveau de l'exécution des contrôles. Bien que la direction s'attende à ce que la rectification des déficiences dans les contrôles clés liés à ses processus relatifs aux revenus qui ont conduit à l'apparition d'une faiblesse significative soit achevée au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2025, il n'y a aucune garantie en ce qui a trait à la date à laquelle cette rectification sera achevée, ni à l'efficacité des mesures de rectification mises en place pour remédier à ces déficiences. La faiblesse significative ne sera pas non plus considérée comme entièrement corrigée tant que les contrôles internes applicables n'auront pas

fonctionné pendant une période suffisante et que la direction n'aura pas conclu, au moyen de tests, que ces contrôles internes fonctionnent efficacement.

Modifications des contrôles internes à l'égard de l'information financière

Hormis la faiblesse significative et le processus de rectification décrits ci-dessus, il n'y a eu, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, aucune modification apportée aux CIIF de la Société qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur les CIIF de la Société.

Rapport de l'auditeur sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière

L'efficacité des CIIF au 31 mars 2024 a fait l'objet d'un audit par KPMG LLP, (« KPMG »), le cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant de la Société. Compte tenu de ce qui précède, KPMG a exprimé une opinion défavorable sur les CIIF de la Société au 31 mars 2024.

Limites à l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Société reconnaît que les CPCI et les CIIF, quelle que soit la qualité de leur conception et de leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints. En raison des limites qui leur sont inhérentes, les CPCI et les CIIF ne peuvent pas prévenir ni détecter toutes les erreurs ou les inexactitudes en temps opportun.